



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

crédit photo : Thierry Poletti

RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE

SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES

DE 2009 A 2019 ET PRÉVISIONS POUR 2020

TABLE DES MATIERES

I.	SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES	5
II.	GENERALITES.....	5
III.	MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT.....	5
III.1	Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement	6
III.2	Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière	7
III.3	Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement	8
III.4	Commentaires	8
IV.	VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	9
IV.1	Graphiques	9
IV.2	Commentaires	10
V.	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNE	10
V.1	Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune	10
V.2	Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière	11
V.3	Impôts et taxes	12
V.3.1	Vue d'ensemble des recettes des contributions directes	12
V.3.2	Evolution des recettes des contributions directes	12
V.3.2.1	Taxe d'Habitation	12
V.3.2.2	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	14
V.3.2.3	Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties.....	17
V.3.2.4	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	19
V.3.2.5	Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).....	21
V.3.2.6	Cotisation Foncière des Entreprises	21
V.3.2.7	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	24
V.3.3	Taxe de séjour.....	25
V.3.4	Attributions de compensation.....	26
V.3.5	Analyse.....	26
V.3.6	Commentaires	27
V.3.6.1	Fiscalité des particuliers	27
V.3.6.2	Fiscalité des professionnels	28
VI.	CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE	28
VI.1	Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune	28
VI.2	Charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière.....	28
VI.3	Charges de personnel.....	29
VI.3.1	Evolutions des charges nettes de personnel	29
VI.3.2	Proportions relatives des charges nettes de personnel	29
VI.3.3	Charges nettes de personnel par Unité Foncière	31
VI.3.4	Commentaires	31
VI.4	Subventions aux associations.....	32
VI.4.1	Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement.....	32
VI.4.2	Liste des bénéficiaires des subventions	32
VII.	EMPRUNTS.....	33
VII.1	Emprunts bancaires.....	33
VII.2	Crédit de trésorerie	33
VIII.	EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS	33
VIII.1	Endettement non-consolidé	33
VIII.2	Endettement consolidé	34
VIII.2.1	Endettements consolidés des communes de l'île de Ré	34
VIII.2.2	Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la commune de Saint-Clément-des-Baleines	35

VIII.2.3	Contrôle	36
VIII.3	Coefficient d'endettement consolidé	36
IX.	INVESTISSEMENTS.....	37
IX.1	Réalisation des budgets d'investissement.....	37
IX.2	Opérations d'équipement.....	38
IX.3	Investissements comparés aux emprunts annuels	38
IX.4	Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants	38
IX.4.1	Comparaison des principaux flux entrants et sortants	39
IX.4.2	Soldes de trésorerie.....	39
X.	DISPONIBILITES.....	39
X.1.1	Fonds de roulement.....	39
X.1.1.1	Fonds de roulement du Budget Général	40
X.1.1.2	Fonds de roulement consolidé.....	40
X.1.1.3	Fonds de roulement consolidé par Unité Foncière.....	41
X.1.2	Besoin en fonds de roulement.....	41
X.1.3	Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453.....	42
X.1.3.1	Classe 5 – Comptes financiers	42
X.1.3.2	Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée.....	43
ANNEXE.....		45
XI.	METHODOLOGIE.....	46
XI.1	Avertissement.....	46
XI.2	Avant-propos	46
XI.3	Quelques définitions de base.....	46
XI.3.1	Recettes réelles de fonctionnement	46
XI.3.2	Dépenses réelles de fonctionnement	47
XI.3.3	Charges courantes de fonctionnement.....	47
XI.3.4	Marge brute d'autofinancement.....	47
XI.3.5	Marge nette d'autofinancement.....	47
XI.3.6	Unités Foncières	47
XI.4	Méthodologie retenue	47
XI.5	Transparence financière	48
XII.	LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DE SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES.....	48
XII.1	Généralités	48
XII.2	Budget Général ou Budget Principal	48
XII.3	Budget Annexe « Aire de Camping-Car »	48
XII.4	Budget Annexe « Ecotaxe ».....	48
XII.5	Budget Annexe « Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) »	49
XII.6	Budget Annexe du projet immobilier « Les Roussières »	49
XII.7	Budget Annexe du projet immobilier « Moulin Rouge »	49
XIII.	RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2020 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2018 ET 2019	49
XIII.1	Budget Général ou Budget Principal	49
XIII.1.1	Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019	49
XIII.1.1.1	Section de fonctionnement.....	49
XIII.1.1.2	Section d'investissement.....	49
XIII.1.2	Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019.....	50
XIII.1.2.1	Section de fonctionnement.....	50
XIII.1.2.2	Section d'investissement.....	50
XIII.2	Budget Annexe « Aire de Camping-Car »	51
XIII.2.1	Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019	51
XIII.2.1.1	Section d'exploitation	51
XIII.2.1.2	Section d'investissement.....	51

XIII.2.2	Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019.....	51
XIII.2.2.1	Section d'exploitation	51
XIII.2.2.2	Section d'investissement.....	52
XIII.3	Budget Annexe « Ecotaxe ».....	52
XIII.3.1	Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019.....	52
XIII.3.1.1	Section de fonctionnement.....	52
XIII.3.1.2	Section d'investissement.....	52
XIII.3.2	Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019.....	52
XIII.3.2.1	Section de fonctionnement.....	52
XIII.3.2.2	Section d'investissement.....	53

I. SYNTHÈSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES

Nous vous rappelons, dans la « Radioscopie 2018 », que l'ancien Maire de la commune de Saint-Clément-des-Baleines déclarait, lors du Conseil Municipal du 11 avril 2018, comme le rapportait l'édition du 18 avril 2018 du « Phare de Ré » : « 2018 va être une année de pauvreté car on doit réduire les investissements de façon notable pour retrouver une situation confortable ». Et Thierry BREAL, Conseiller Municipal Délégué, de rajouter que le budget de 2018 permettrait de « redonner un équilibre aux finances de la commune ».

C'est donc sans surprise que l'année 2018 a été une année de vaches maigres, notamment en matière de dépenses d'investissement, permettant d'initier le rétablissement de finances communales très dégradées en 2017.

2018 a donc vu certains indicateurs s'améliorer, mais parfois artificiellement comme nous l'avons rappelé.

Et en 2019, si certains indicateurs se sont améliorés (marge brute d'autofinancement, recettes réelles de fonctionnement consolidées...), grâce notamment aux effets bénéfiques du passage en station de tourisme, d'autres se sont dégradés, parfois très fortement, comme la marge nette d'autofinancement.

Les prévisions budgétaires pourraient être affinées pour assurer, par exemple comme par le passé, une bonne corrélation entre les recettes réelles de fonctionnement consolidées et les charges courantes de fonctionnement.

Une attention particulière nous semble devoir être portée sur la maîtrise des charges de personnel et leur évolution.

L'endettement est conséquent et les disponibilités mesurées.

Les capacités d'investissement bien que réelles, nous semblent relativement contraintes.

Il ne nous semble donc pas que la nouvelle équipe municipale, élue cette année, disposera de « largesses financières » pour lancer les projets stratégiques pour les Villageoises et les Villageois à même de maintenir une vie à l'année dans l'extrémité Nord de l'île de Ré (commerces, école...), de faciliter les installations professionnelles (jeunes artisans du secteur du bâtiment, commerces...) et de faciliter le logement de nouveaux résidents permanents, notamment lorsque les contraintes liées aux suites de la tempête Xynthia seront, espérons-le, revues et atténuées.

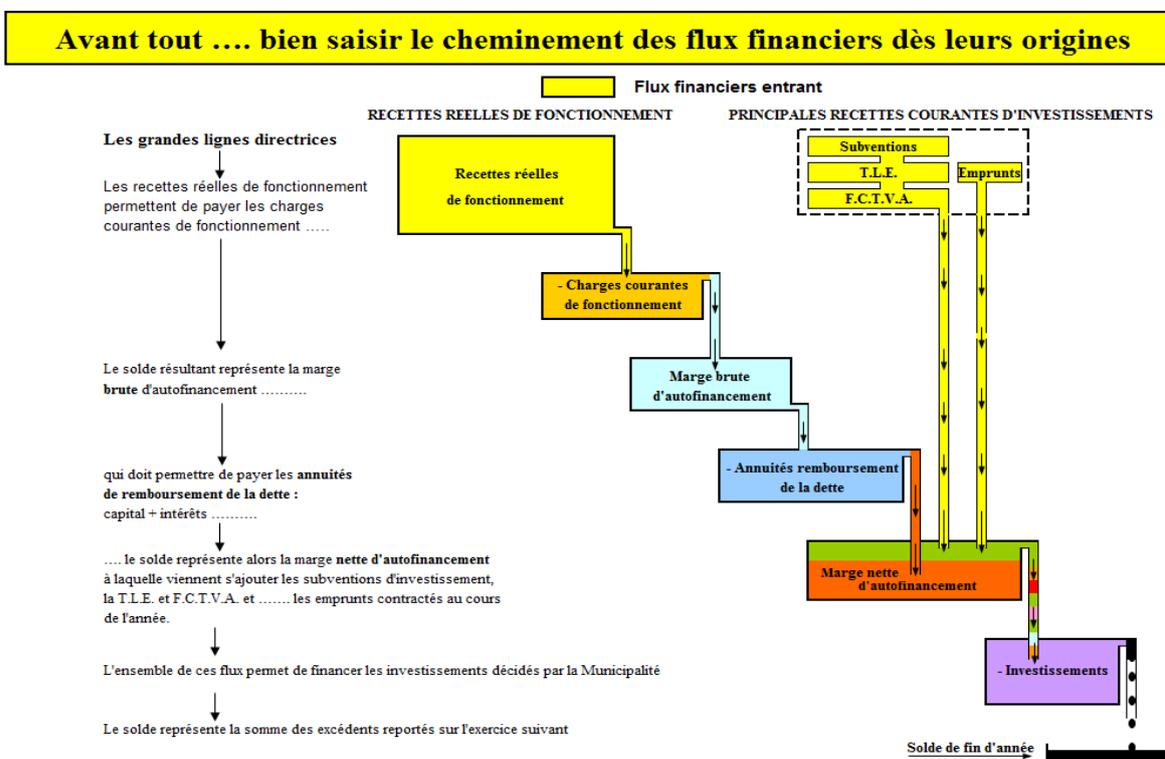
Une gestion rigoureuse, mais pas forcément frugale, pourrait être une des clefs de sa réussite.

Bien entendu, l'avenir nous dira si les conséquences de la crise sanitaire de l'année 2020 n'ont pas modifié significativement cette analyse.

II. GENERALITES

En annexe, à la fin du présent document, le lecteur intéressé trouvera :

- la méthodologie de cette étude,
- le rappel des différents budgets de la commune de Saint-Clément-des-Baleines,
- et le résumé des éléments concernant leurs Budgets Primitifs 2020 et leurs Comptes Administratifs 2018 et 2019.



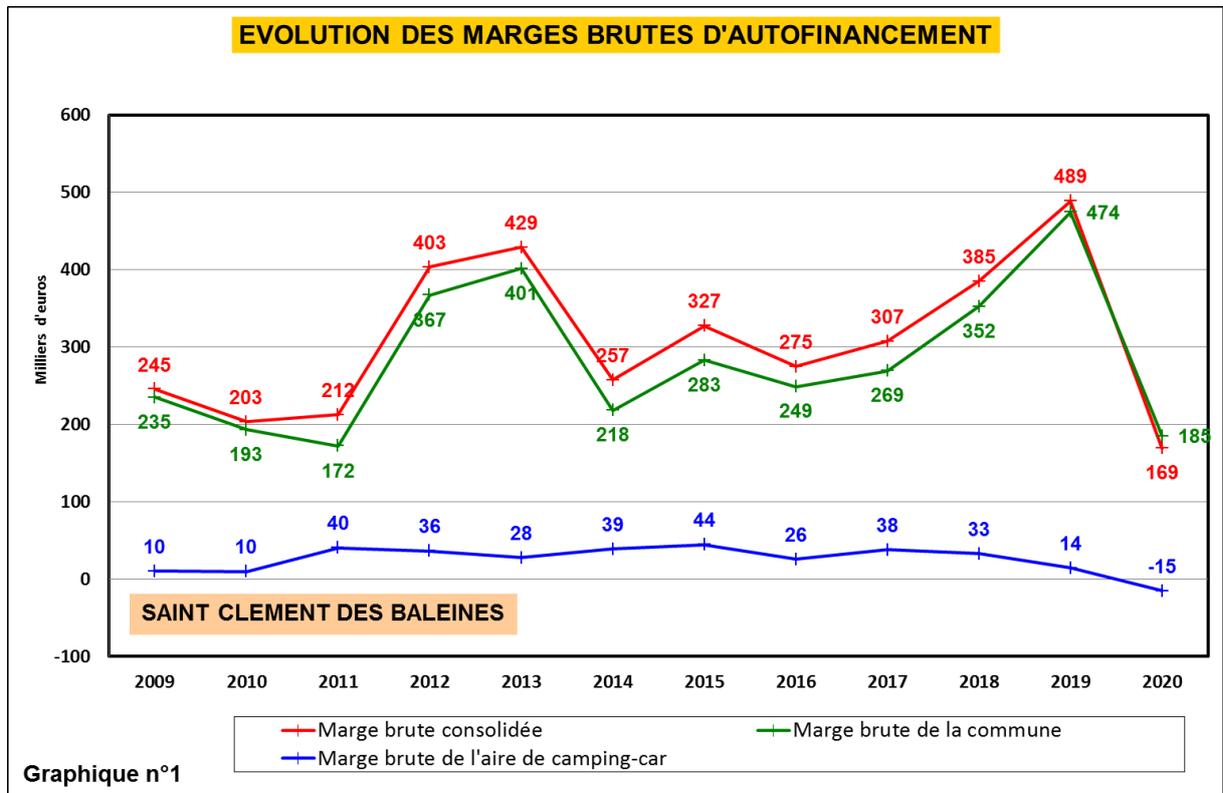
III. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT

Pour mémoire le Budget Général de la commune et le Budget Annexe de son « Aire de Camping-Car » sont consolidés, par nos soins, dans les éléments qui suivent.

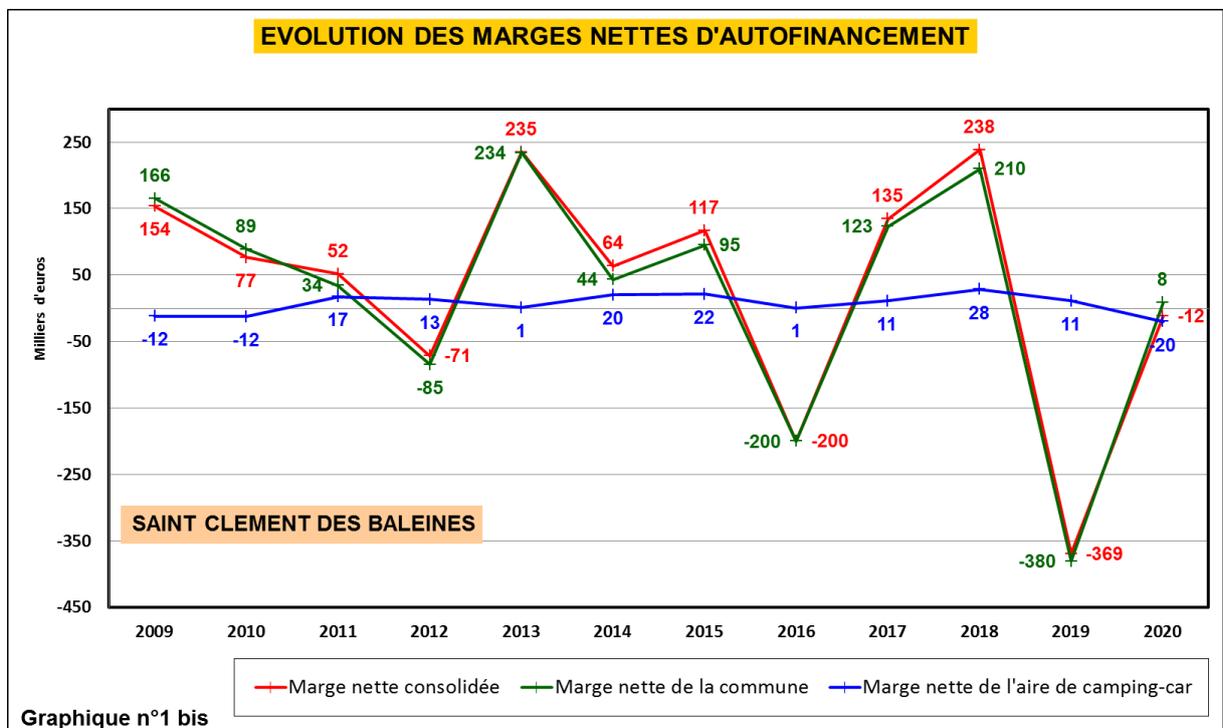
III.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement

Ces deux premiers graphiques, établis à partir des Comptes Administratifs de 2009 à 2019 et des Budgets Primitifs de 2020, montrent quelles ont été les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement :

- de la commune sans apport de son aire de camping-car,
- de l'aire de camping-car seule,
- de la commune et de l'aire de camping-car de façon consolidée.



Graphique n°1



Graphique n°1 bis

Pour l'aire de camping-car :

- la marge brute d'autofinancement reste positive et comprise entre 10 et 44 k€ jusqu'en 2019 et est annoncée en baisse et en territoire négatif en 2020 (- 15 k€),
- la marge nette d'autofinancement, positive depuis 2011, reste inférieure ou égale à 28 k€ et est annoncée en baisse et en territoire négatif en 2020 (- 20 k€).

Pour la commune les évolutions sont plus contrastées :

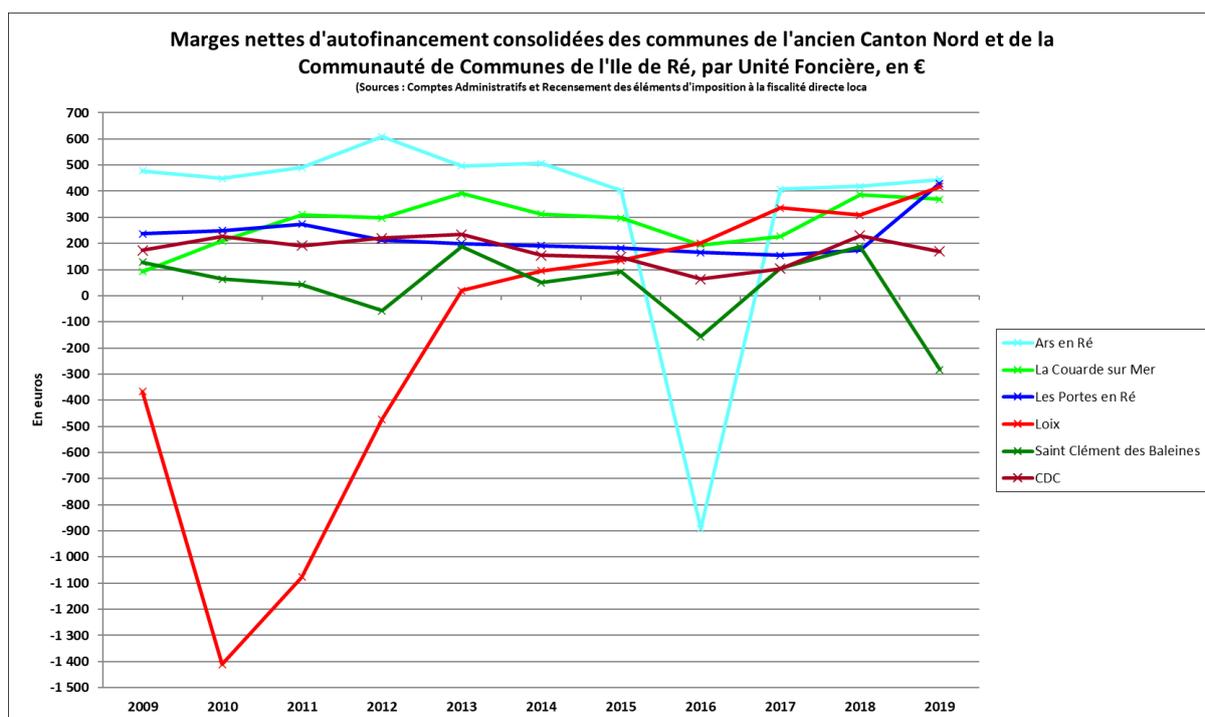
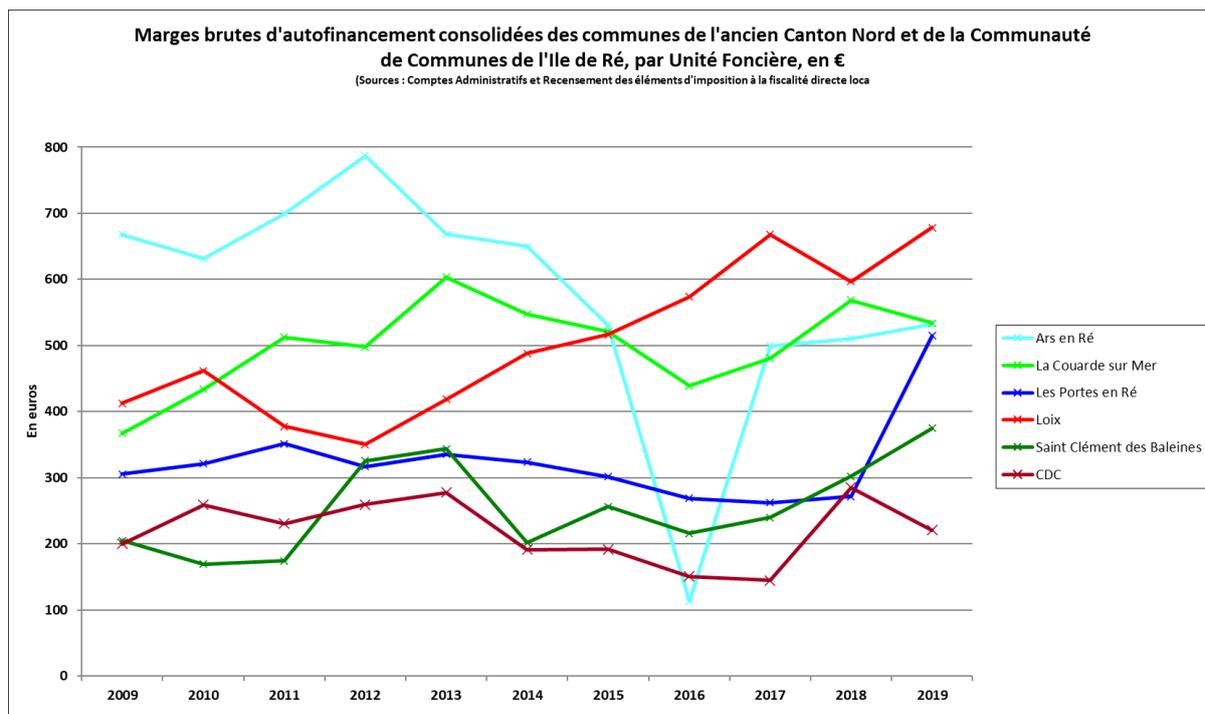
- pour la marge brute d'autofinancement :
 - o la tendance haussière initiée depuis 2016,

- devrait s'inverser si les prévisions budgétaires de 2020 étaient réalisées, la faisant même plonger vers ses plus bas,
- pour la marge nette d'autofinancement :
 - les phases de hausse et de baisse alternent,
 - le remboursement en 2019 des 700 k€ de capital de l'emprunt *in fine* contracté pour l'opération dite du « Moulin Rouge » fait, sans surprise, plonger la marge nette d'autofinancement à son plus bas historique.

Quant aux marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées, l'importance du Budget Annexe « Aire de Camping-Car » étant faible par rapport à l'importance du Budget Principal, elles suivent l'évolution des marges brutes et nettes d'autofinancement de la commune.

III.2 Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière

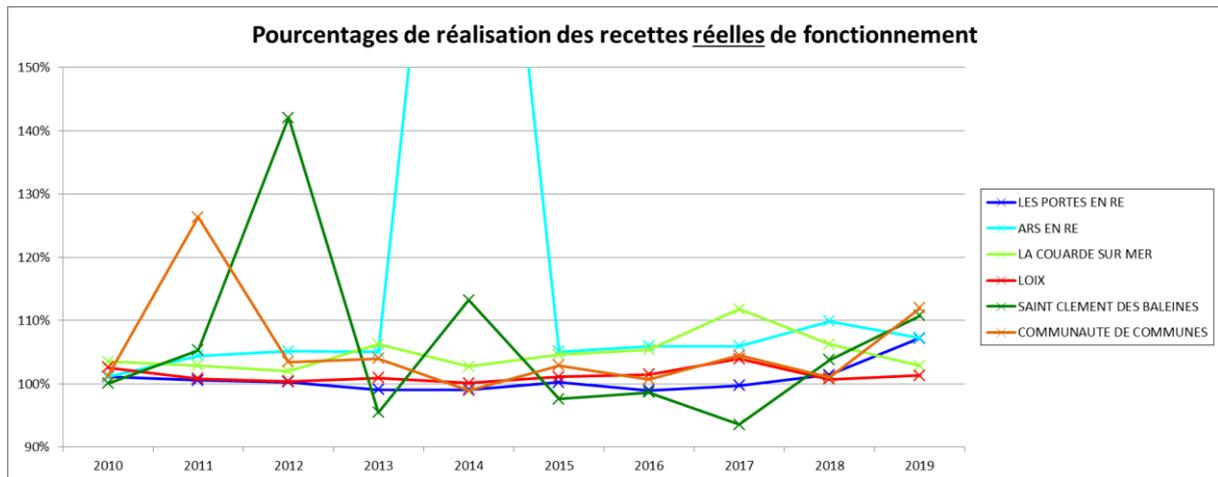
Rapportées aux Unités Foncières, les marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.



Les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement par Unité Foncière de la commune de Saint-Clément-des-Baleines sont contrastées sur la période étudiée. De plus, par rapport à ceux des autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, ces deux indicateurs s'inscrivent à des niveaux plutôt bas.

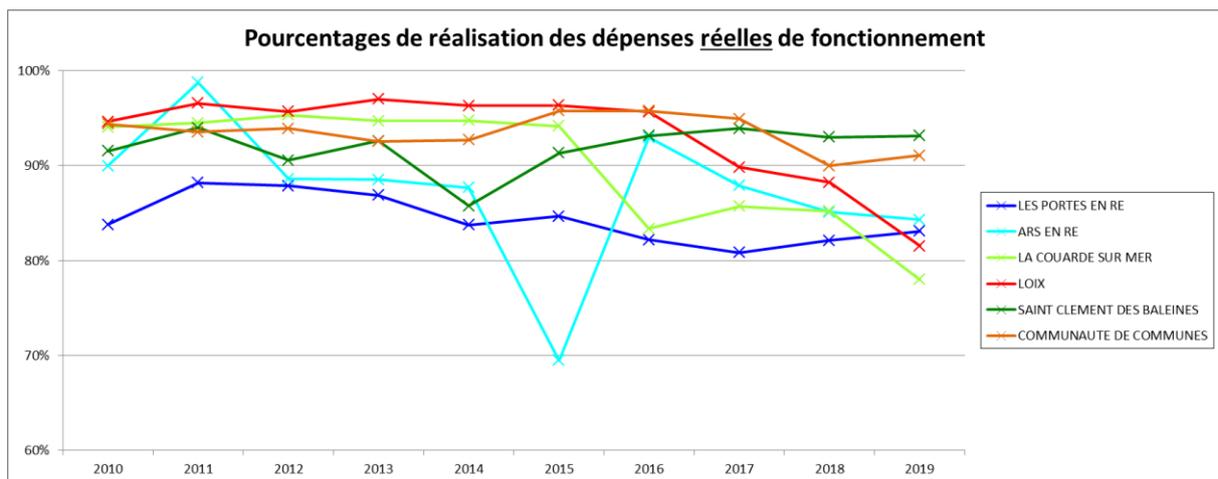
III.3 Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Si on étudie, pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré et la Communauté de Communes de l'Île de Ré, sur la période de 2010 à 2019, les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement entre le Compte Administratif (définitif) et le Budget Primitif (prévisionnel), on obtient le graphique suivant (plus on s'approche du taux de 100 %, meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement) :



Nous constatons que, pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, les recettes réelles de fonctionnement engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont parfois significativement éloignées de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille ainsi entre 93,5 % en 2017 et 142,1 % en 2012,
- et la moyenne s'établit à 106,0 % sur la période étudiée.



Pour ce qui est des dépenses réelles de fonctionnement on constate que celles engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs restent encore significativement éloignées de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 85,8 % (en 2014) et 94 % (en 2011),
- la moyenne s'établissant à 91,9 % sur la période étudiée.

On notera cependant que l'amélioration initiée à partir de 2015 permet à la commune de Saint-Clément-des-Baleines d'avoir les meilleurs taux de réalisation des cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré depuis deux années consécutives.

III.4 Commentaires

Aire de camping-car :

Pour l'aire de camping-car, il ressort de l'étude de ces critères financiers que la gestion de la Mairie de Saint-Clément-des-Baleines de cet équipement est globalement saine et équilibrée.

Ainsi, s'il n'apporte pas de ressources substantielles à la commune, il ne lui coûte rien.

Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement :

L'écart systématique constaté entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement budgétisées et réalisées peut rendre délicate l'interprétation des Budgets Primitifs de la commune.

Cependant, les bons chiffres de 2018 et 2019 (sauf pour les recettes réelles en 2019) sont à porter au crédit de l'équipe municipale sortante et nous semblent signer ses efforts en la matière ; efforts qu'il conviendrait de poursuivre.

Marges brute et nette d'autofinancement :

Pour la commune proprement dite, et en données consolidées, on notera le passage en territoire négatif de la marge nette d'autofinancement en 2012, 2016 et 2019, ainsi qu'un quasi équilibre en 2020.

Le plongeon de cette marge nette d'autofinancement en 2019 est dû au remboursement de 700 k€ de capital de l'emprunt *in fine* contracté en 2009 pour l'opération dite du « Moulin Rouge ».

Il en était de même en 2012 et 2016 avec des remboursements anticipés d'emprunts bancaires.

Ainsi, retraitées de ces événements exceptionnels, ces marges nettes sont en territoire positif ce qui permet de relativiser ces signaux très inquiétants pour les finances d'une commune.

Conclusion :

Il nous semble donc qu'il serait souhaitable que :

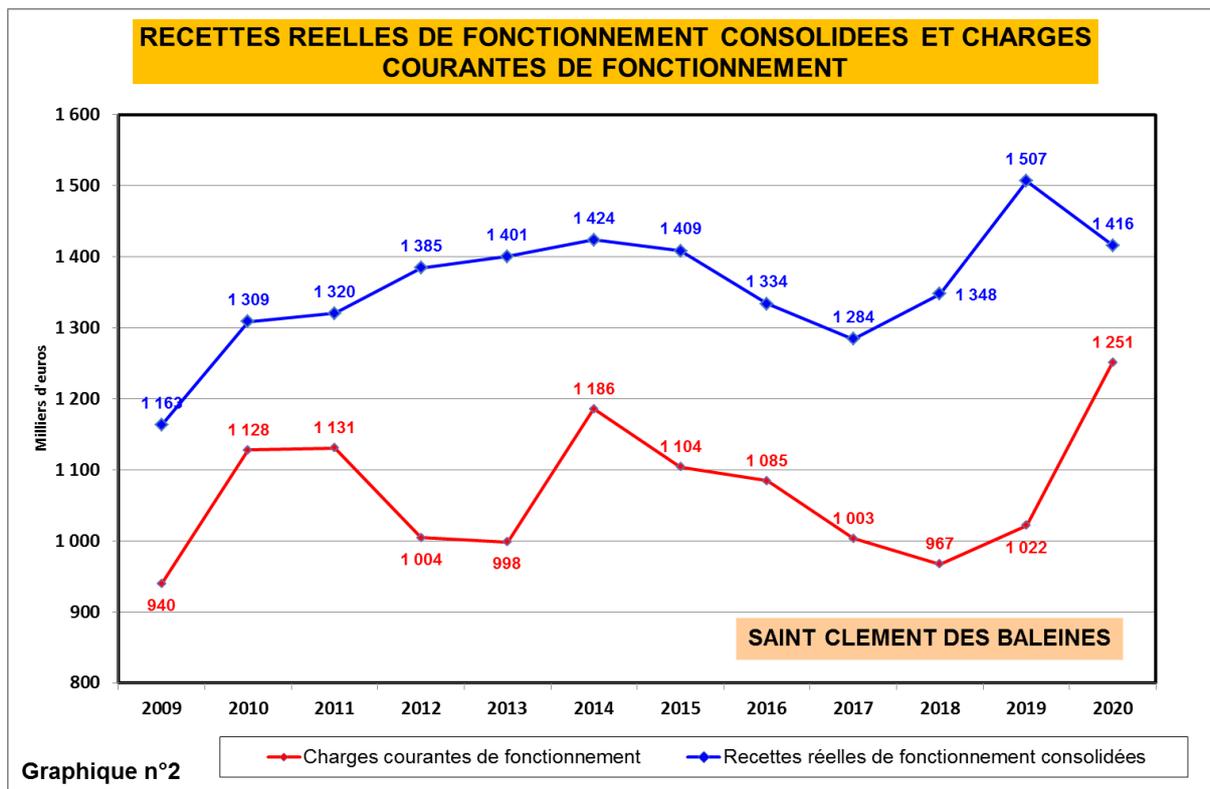
- l'effort dans la qualité de production des Budgets Primitifs se poursuive,
- d'autre part, si cela n'est pas déjà fait, que les marges nettes d'autofinancement soient évaluées sans tenir compte des remboursements par anticipation d'emprunts bancaires,
- afin de permettre aux élus locaux d'apprécier au mieux la tendance générale de l'évolution des finances communales et de les gérer au plus près des intérêts de la commune et donc de ses résidents / contribuables.

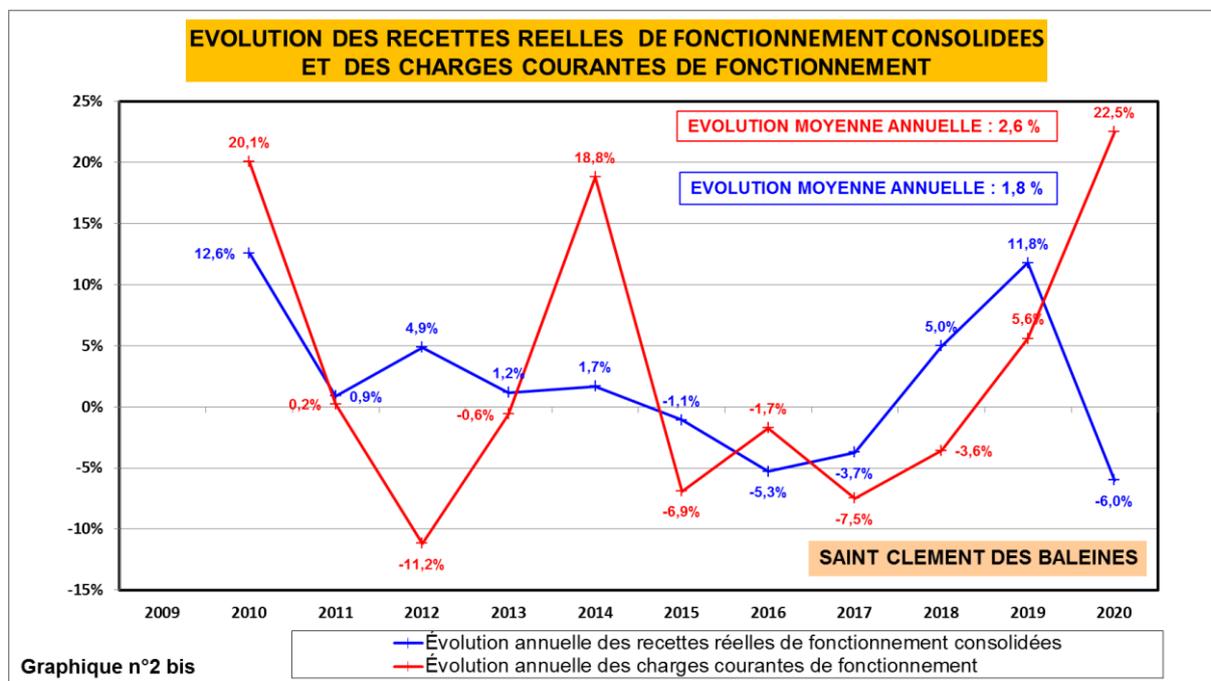
IV. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées regroupent l'ensemble des recettes de la commune à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayions les atténuations de produits et auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique des budgets annexes (c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement),
- les charges courantes de fonctionnement correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement de la commune (ensemble des dépenses à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayions les atténuations de charges) à l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

IV.1 Graphiques





On constate que :

- si les recettes réelles de fonctionnement consolidées :
 - o progressent régulièrement de 2009 à 2014,
 - o elles décroissent à partir de 2015,
 - o l'inversion de cette tendance, constatée en 2018 et 2019, pourrait ne pas se confirmer si les prévisions budgétaires de 2020 (que l'on imagine prudente en cette année de crise sanitaire) se réalisaient,
- l'évolution des charges courantes de fonctionnement :
 - o est plus contrastée, alternant les phases de hausse et de baisse ;
 - o la tendance générale à la baisse, initiée depuis 2015, s'est inversée en 2019,
 - o les (généreuses!?) prévisions budgétaires de 2020, si elles se réalisaient, feraient converger dangereusement ces charges vers les recettes réelles de fonctionnement consolidées.

Ainsi, sur la période 2009 à 2020, la hausse moyenne des :

- recettes réelles de fonctionnement consolidées ressort à 1,8 %,
- et celle des charges courantes de fonctionnement à 2,6 %.

IV.2 Commentaires

La nette hausse des recettes réelles de fonctionnement consolidées constatée en 2019 est notamment due au passage de la commune en « Station de tourisme » (au cours de l'année 2018) : Saint-Clément-des-Baleines bénéficie ainsi d'une part des droits d'enregistrement (improprement appelé « frais de notaire ») auparavant versée au Département (178,5 k€ en 2019, première année pleine).

En matière de charges courantes de fonctionnement, on ne peut que regretter que la baisse initiée en 2015 ne se soit pas poursuivie en 2019.

Quant à leur hausse prévisionnelle de 22,5 % en 2020, nous avons du mal à nous l'expliquer, surtout dans le contexte particulier de cette année et constatant que les recettes réelles de fonctionnement consolidées ont été, elles, prudemment évaluées en baisse de 6,0 %.

Les réalisations de 2020 pourraient cependant réserver une bonne surprise.

Par ailleurs, jusqu'en 2019, l'évolution moyenne annuelle des charges courantes de fonctionnement était inférieure à l'évolution moyenne annuelle des recettes réelles de fonctionnement consolidées, ce qui constituait un indicateur favorable des finances de la commune de Saint-Clément-des-Baleines. L'inversion de cette tendance, avec les prévisions budgétaires de 2020, si elle était confirmée, devrait constituer un signal d'alerte pour l'équipe municipale.

Quoi qu'il en soit, il nous semble, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement, que la nouvelle équipe municipale :

- n'échappera pas à une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune et de leurs évolutions,
- devra à l'avenir, *a minima*, corrélérer l'évolution des charges courantes de fonctionnement à celle des recettes réelles de fonctionnement consolidées,
- devra poursuivre ses efforts dans le processus de production des Budgets Primitifs de la commune pour éviter de ne pouvoir constater qu'*a posteriori* la réalité de l'évolution de l'économie de la section de fonctionnement.

V. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNE

V.1 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2019, la répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune de Saint-Clément-des-Baleines et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	28	2%	166%
73 IMPOTS ET TAXES	896	66%	57%
<i>dont contributions directes</i>	807	60%	35%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	378	28%	-27%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	54	4%	58%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	-14	-1%	2803%
APPORTS DES ACTIVITES ANNEXES	9	1%	-194%
76 PRODUITS FINANCIERS	1	0%	-100%
TOTAL DES RECETTES REELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	1 353	100%	30%

Ainsi, sur cette période, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- a vu se développer significativement ses revenus et produits de gestion courante, même si en valeur ils restent modestes,
- a vu croître les revenus qu'elle tire de la levée des impôts locaux,
- a subi la baisse des dotations de l'Etat.

Il nous semble que, comme indiqué précédemment :

- la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement, qui pourrait entraîner une baisse des contributions directes perçues par la commune,
- couplée à la baisse des dotations de l'Etat qui, elle, pourrait se poursuivre,

doit inciter la nouvelle équipe municipale à la plus grande prudence et à la plus grande rigueur budgétaire.

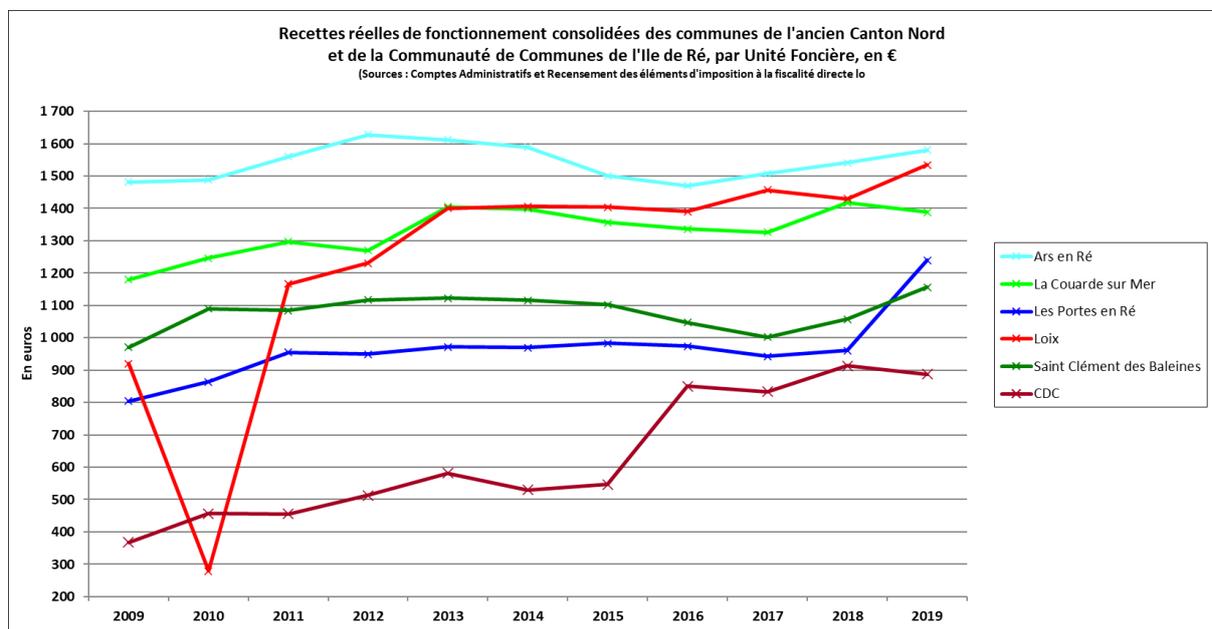
D'autre part, si on compare les recettes réelles de fonctionnement consolidées de 2019 aux recettes réelles de fonctionnement consolidées calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2019 on obtient les éléments suivants :

	2019 réel		2019 calculé avec inflation	
	en k€	en %	en k€	en %
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	31	2%	13	1%
73 IMPOTS ET TAXES	1 135	75%	808	62%
<i>dont contributions directes</i>	908	60%	752	58%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	278	18%	428	33%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	84	6%	60	5%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	-33	-2%	-1	0%
APPORTS DES ACTIVITES ANNEXES	11	1%	-13	-1%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	7	1%
TOTAL DES RECETTES REELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	1 507	100%	1 302	100%

Globalement la hausse des postes principaux de recettes réelles de fonctionnement consolidées sur cette période a été significativement supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation à l'exception des « Dotations, Subventions et Participations » qui sont, sans surprise, en baisse.

V.2 Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les recettes réelles de fonctionnement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'île de Ré peuvent être comparées.



Entre 2009 et 2018, les recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune de Saint-Clément-des-Baleines sont relativement stables et se situent entre 1 000 et 1 100 € environ. Le passage en station de tourisme, comme évoqué précédemment, a, sans surprise, un effet bénéfique sur cet indicateur en 2019.

Enfin, comparativement aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'île de Ré, elles se situent à un niveau plutôt bas.

V.3 Impôts et taxes

V.3.1 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes

On constate pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les « Impôts et taxes » représentent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement consolidées :

- 66 % en moyenne sur la période de 2009 à 2019,
- dont 60 % pour les seules « Contributions directes locales » c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes de l'île de Ré au titre de Fiscalité Professionnelles Unique dont elle assure la perception.

A ce niveau d'analyse, la réforme des impôts locaux initiée par le Gouvernement est effectivement susceptible de créer un certain émoi chez les élus locaux.

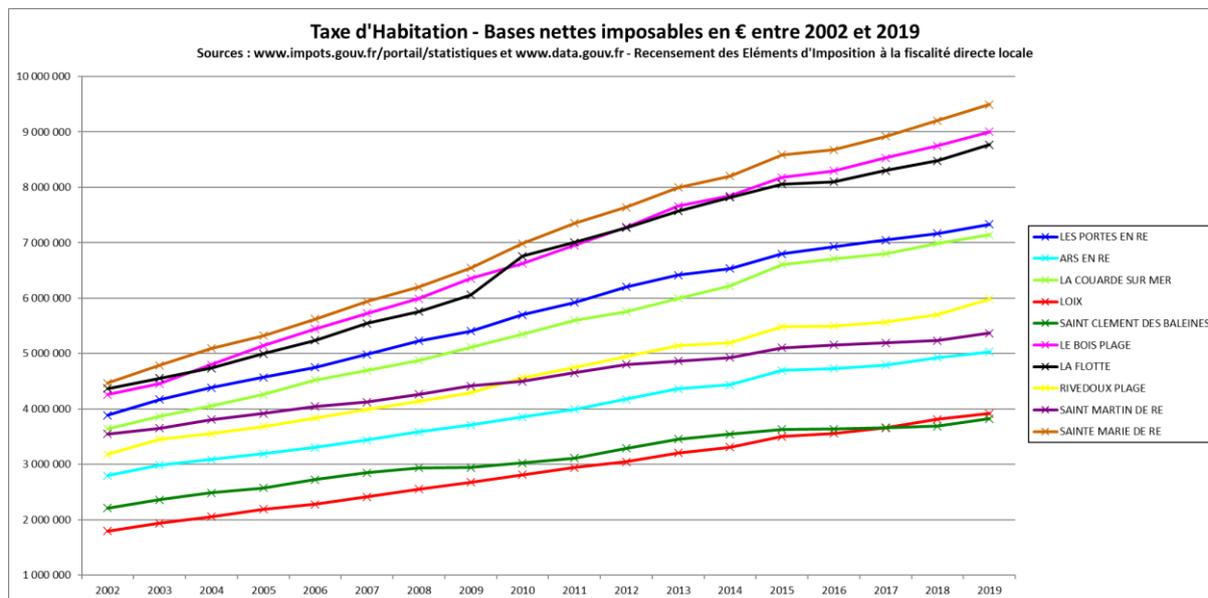
Pour mémoire, il existe également des compensations versées par l'Etat, au titre des abattements ou exonérations qu'il accorde ou accordait en matière de Contribution Economique Territoriale, de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation, dont l'impact est faible (0,7 % en 2019).

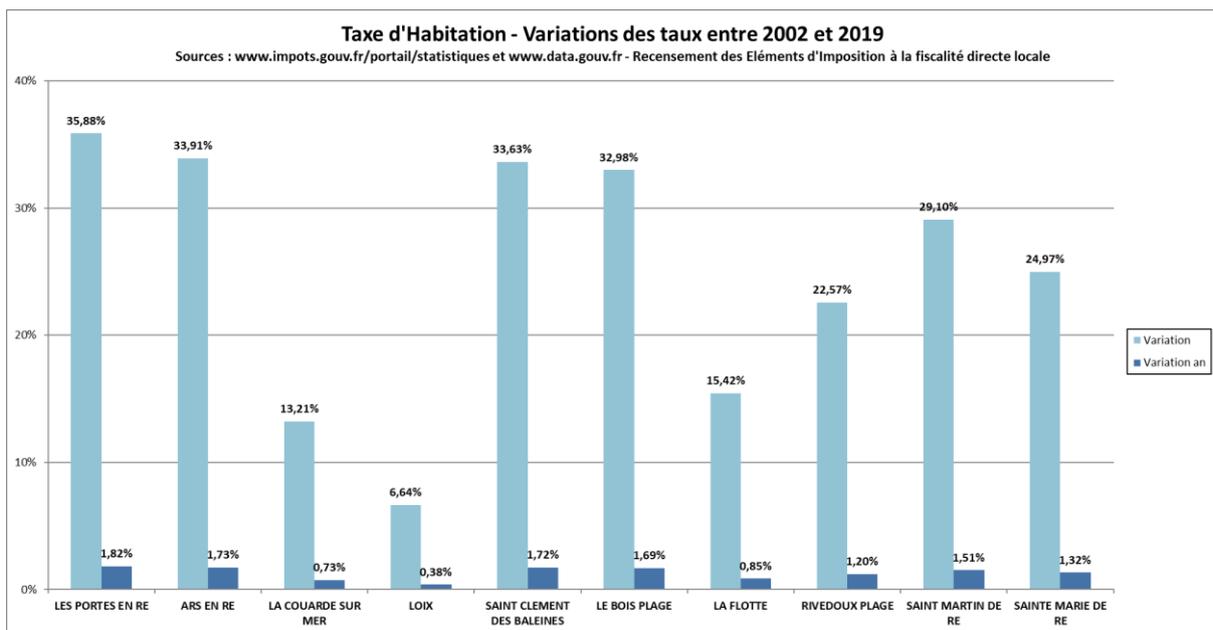
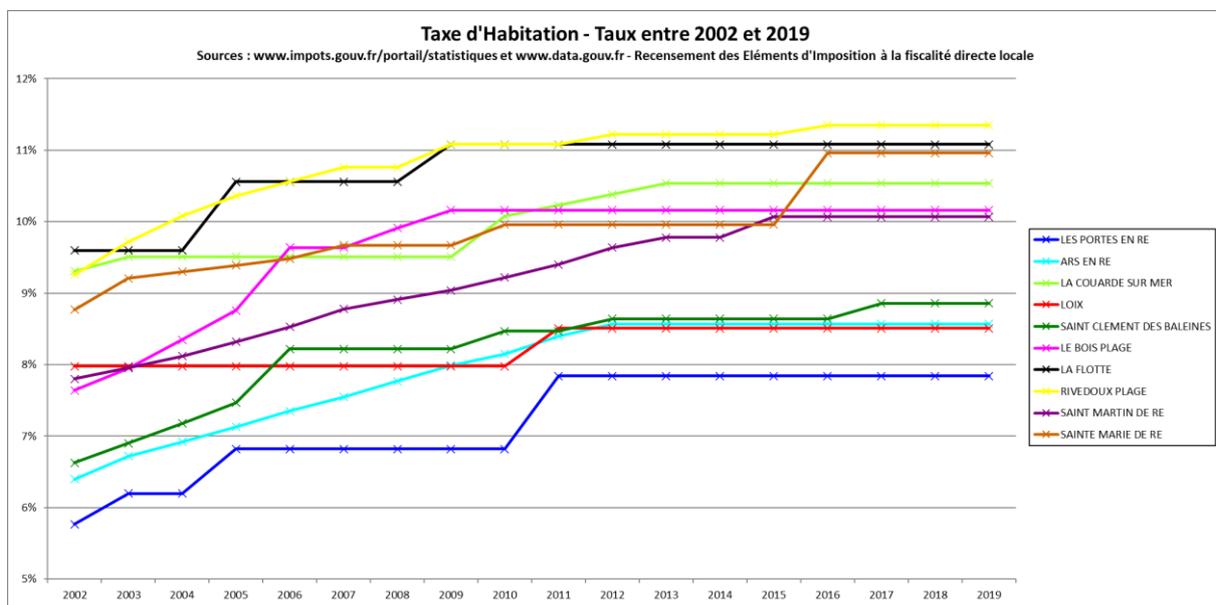
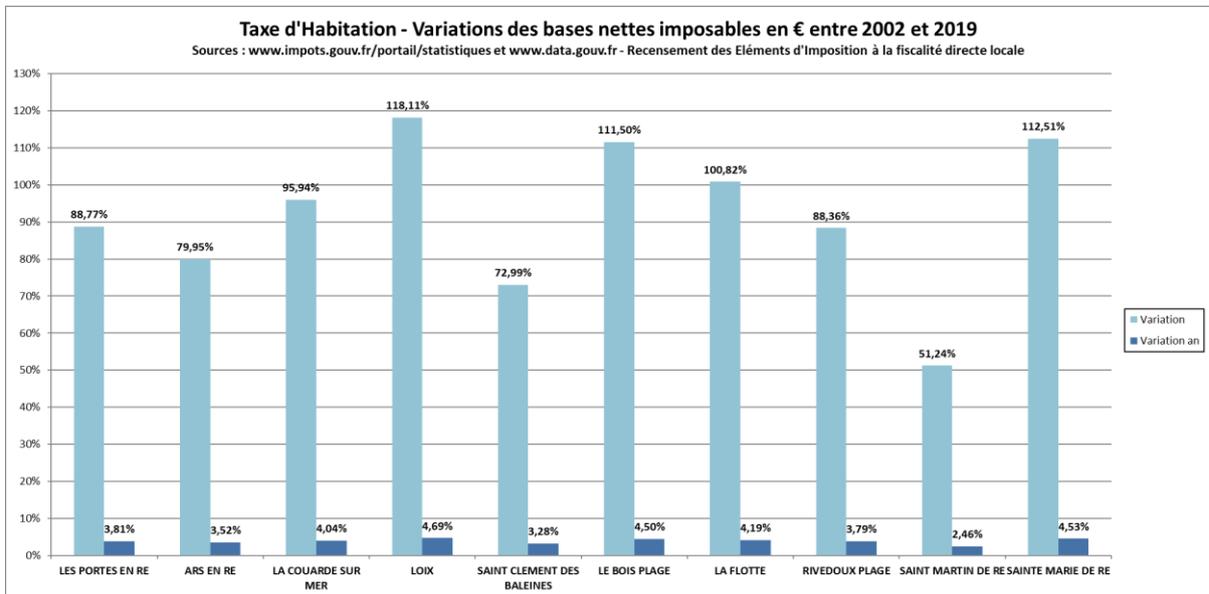
V.3.2 Evolution des recettes des contributions directes

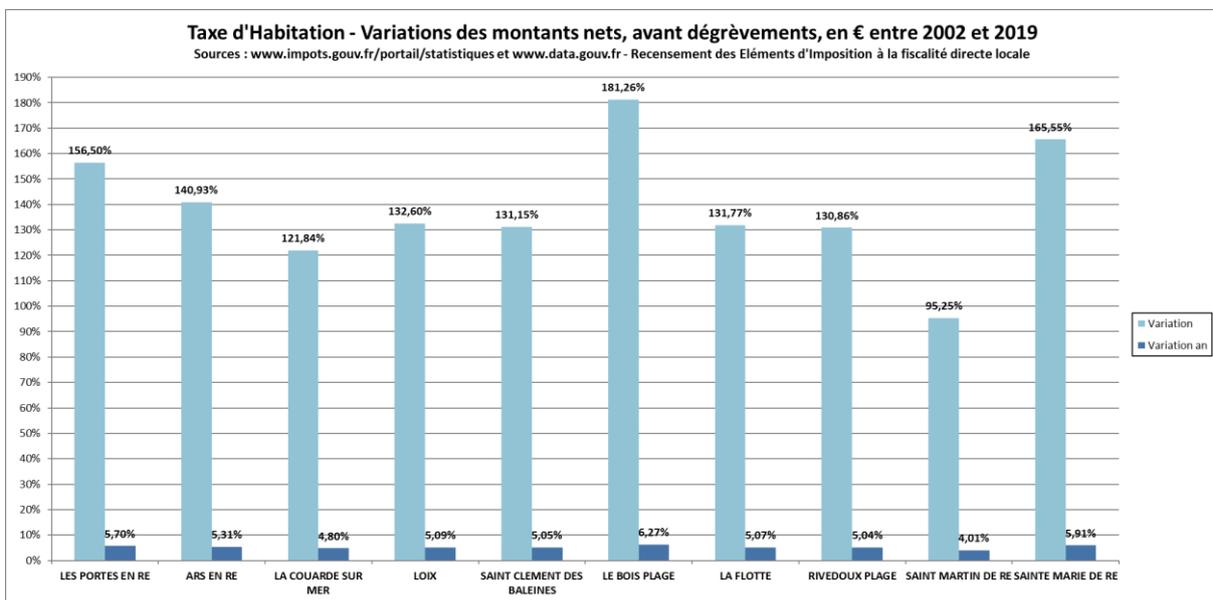
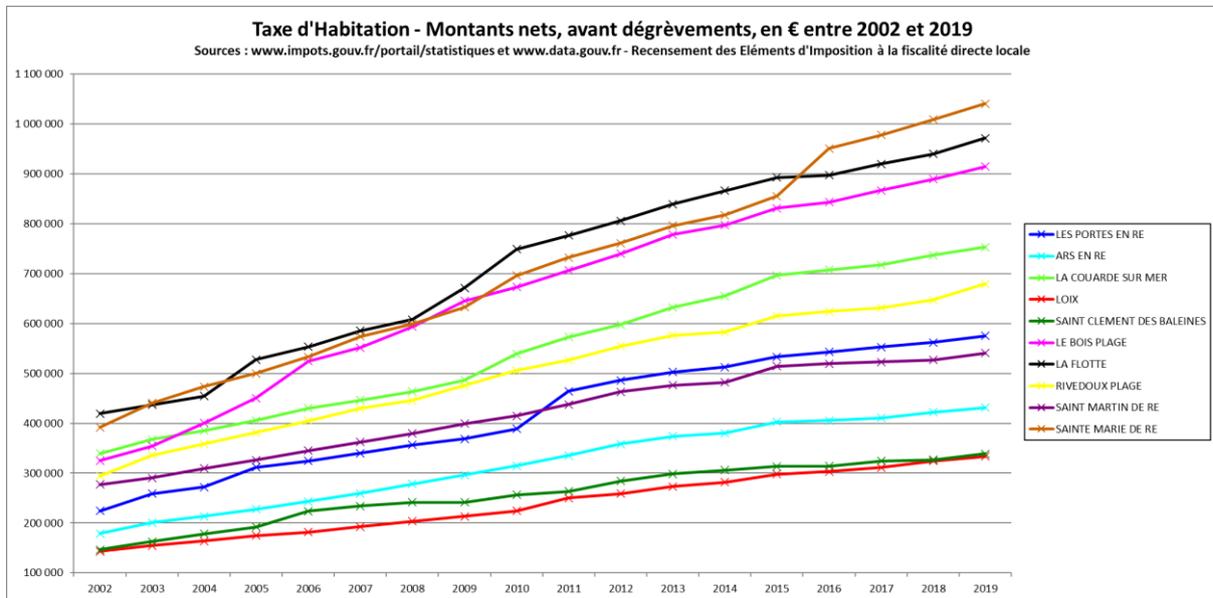
Les éléments ci-dessous :

- sont issus du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », disponible sur le site Internet de l'Administration : www.data.gouv.fr,
- couvrent la période de 2002 à 2019,
- concernent les dix communes de l'île de Ré,
- les graphiques sont disponibles sur le site Internet de l'Association (www.adc-nordiledere.com), avec une analyse pour chaque taxe, à l'adresse : <http://adc-nordiledere.com/index.php/etudes>.

V.3.2.1 Taxe d'Habitation



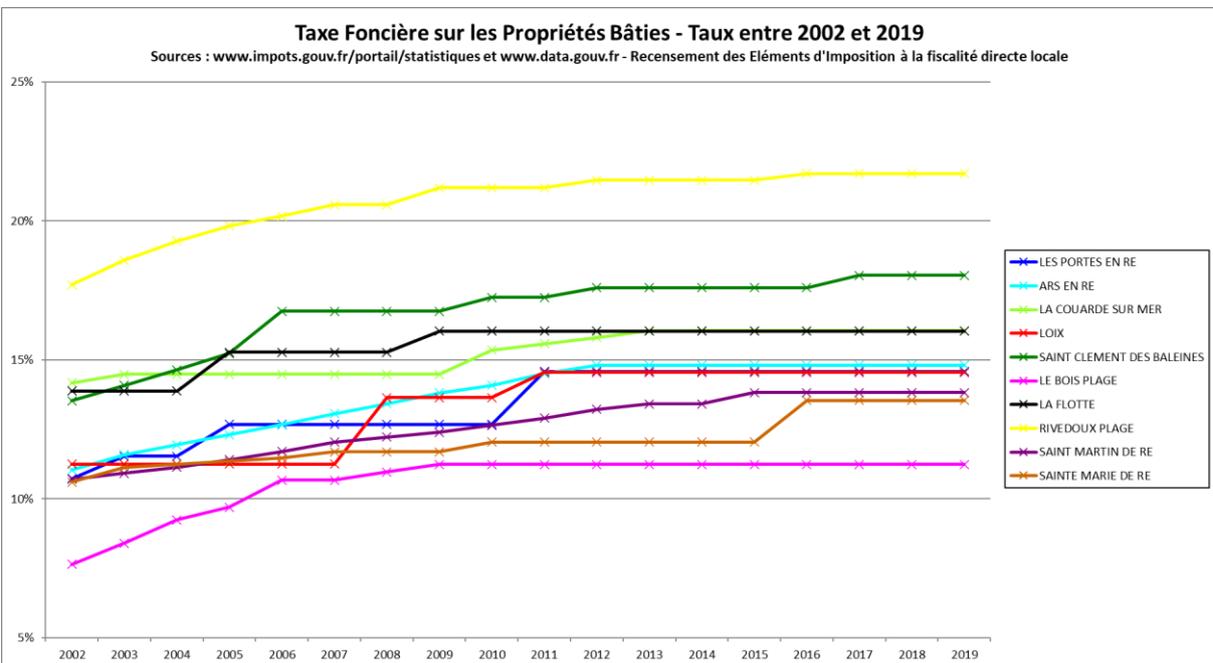
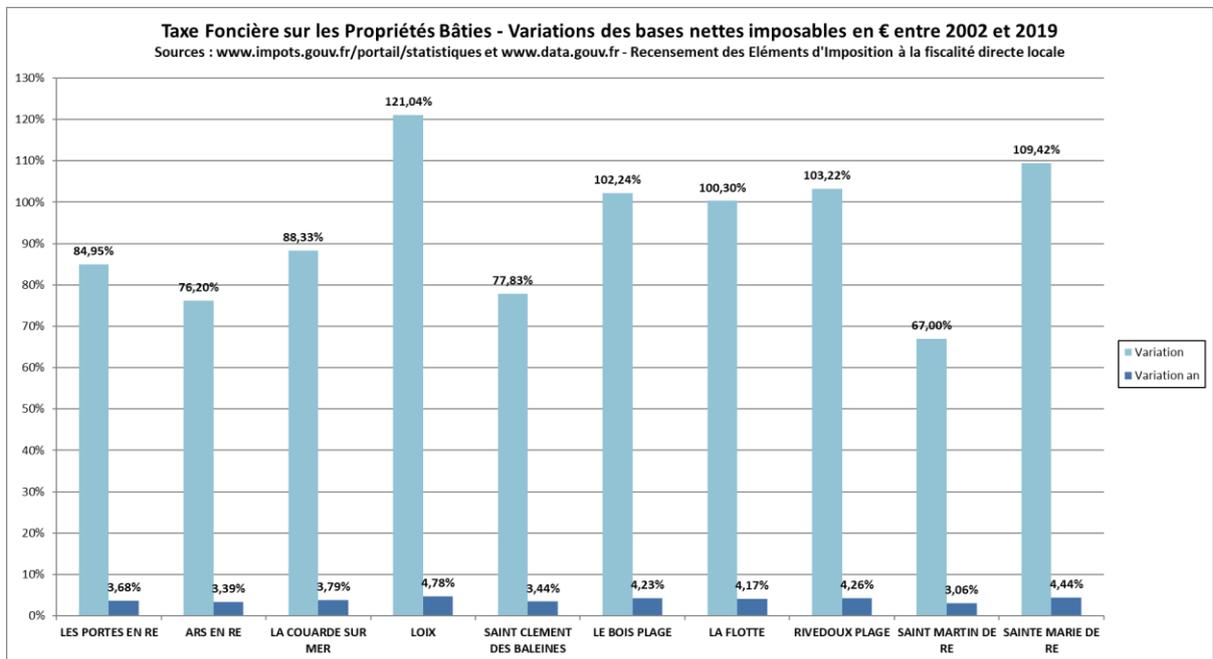
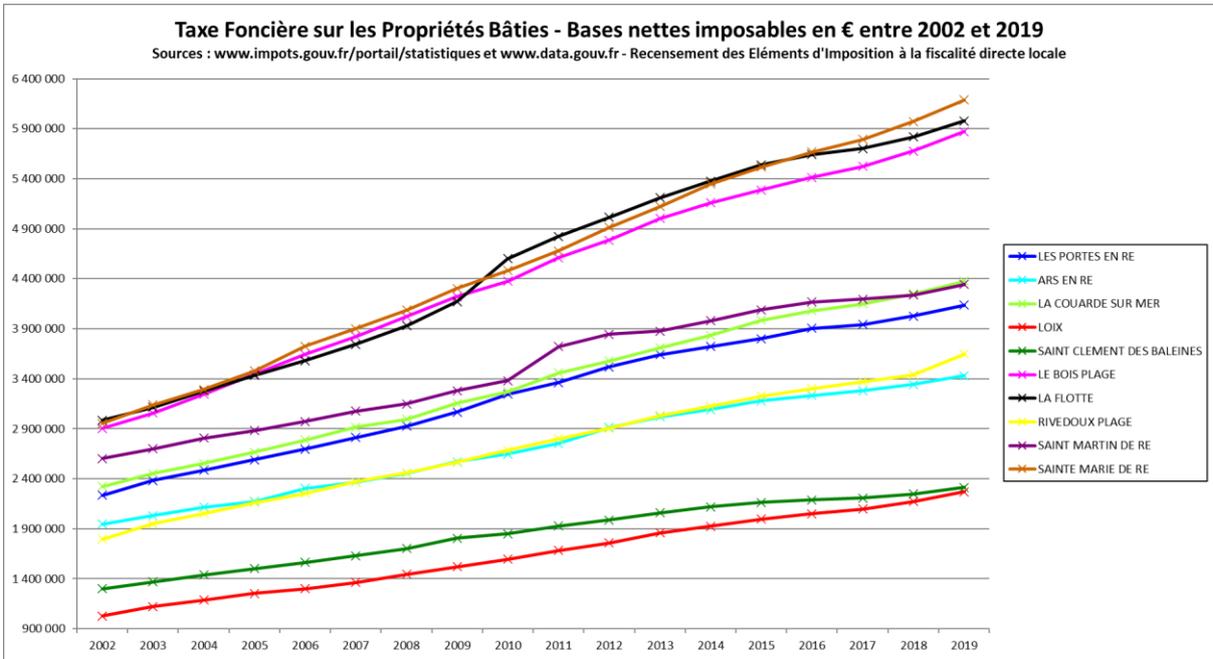


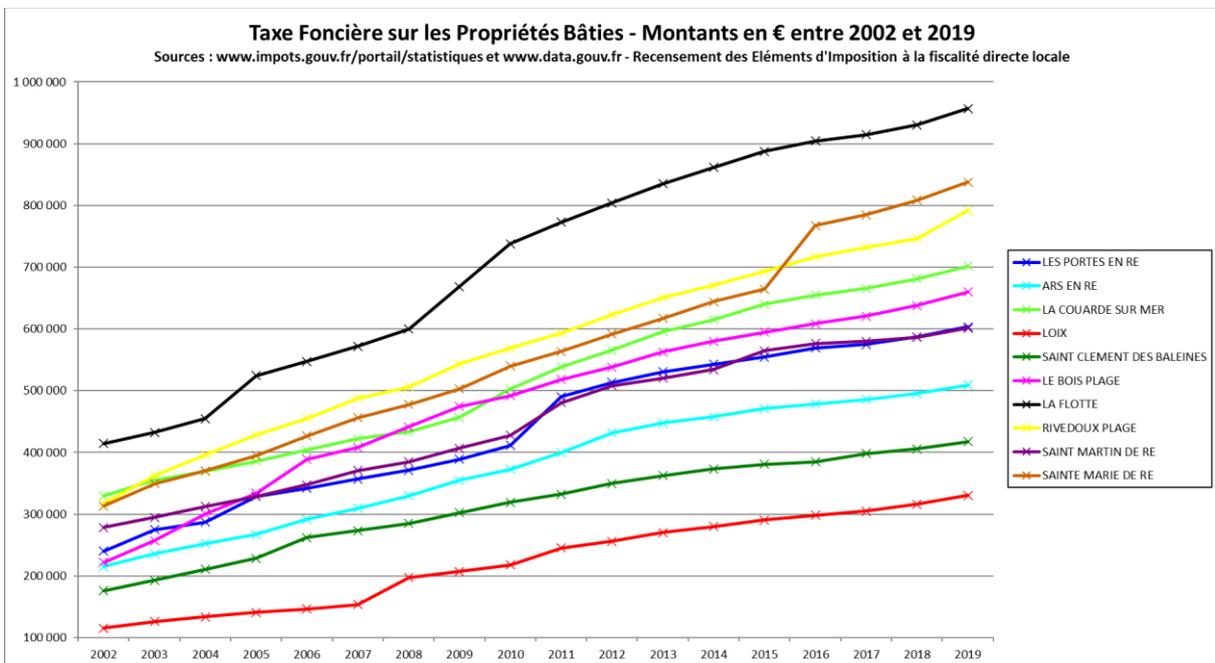
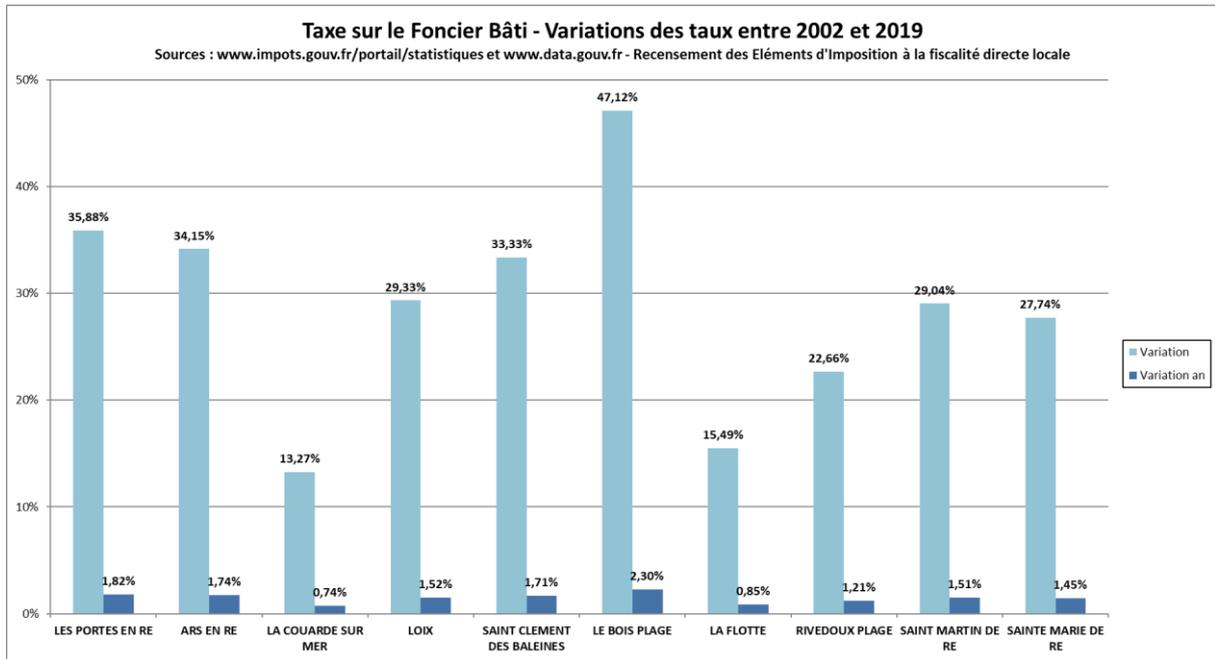


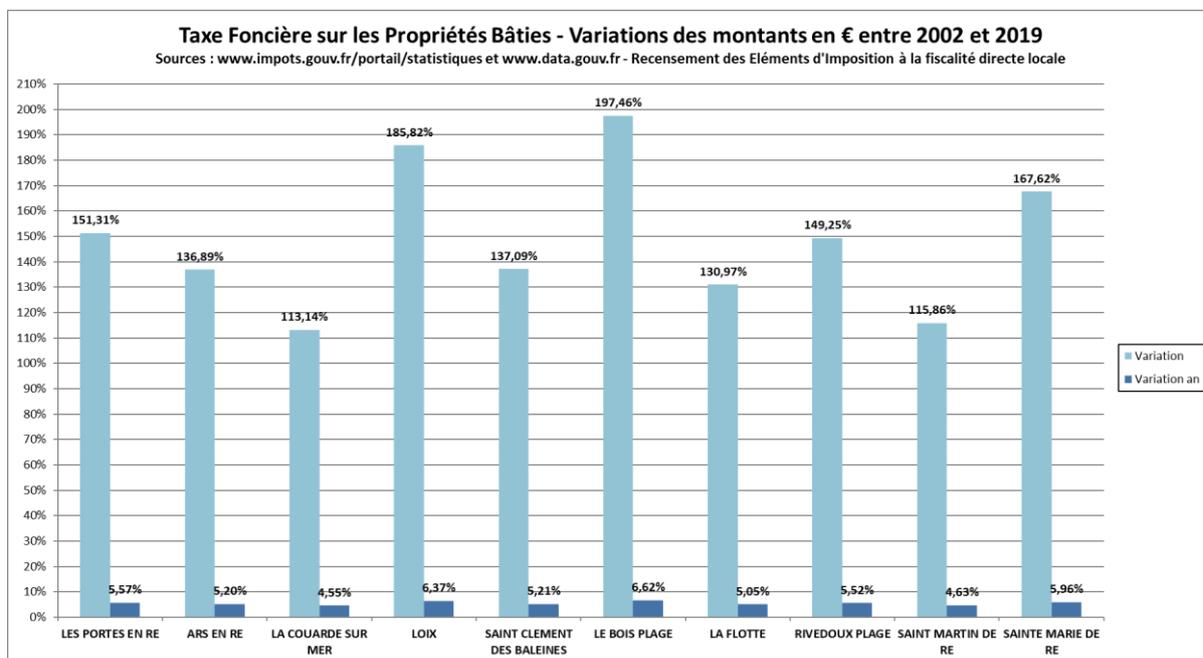
Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases nettes imposables :
 - o a les bases nettes imposables les plus faibles de l'Ile de Ré avec la commune de Loix,
 - o bases qui ont connu les augmentations parmi les plus faibles de l'Ile de Ré : 72,99 % soit 3,28 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a des taux d'imposition intermédiaires par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a connu les augmentations parmi les plus fortes : 33,63 % au total soit 1,72 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition, avant dégrèvements :
 - o perçoit des montants nets d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré avec la commune de Loix,
 - o montants qui ont connu des augmentations intermédiaires par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 131,15 % soit 5,05 % par an.

V.3.2.2 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties



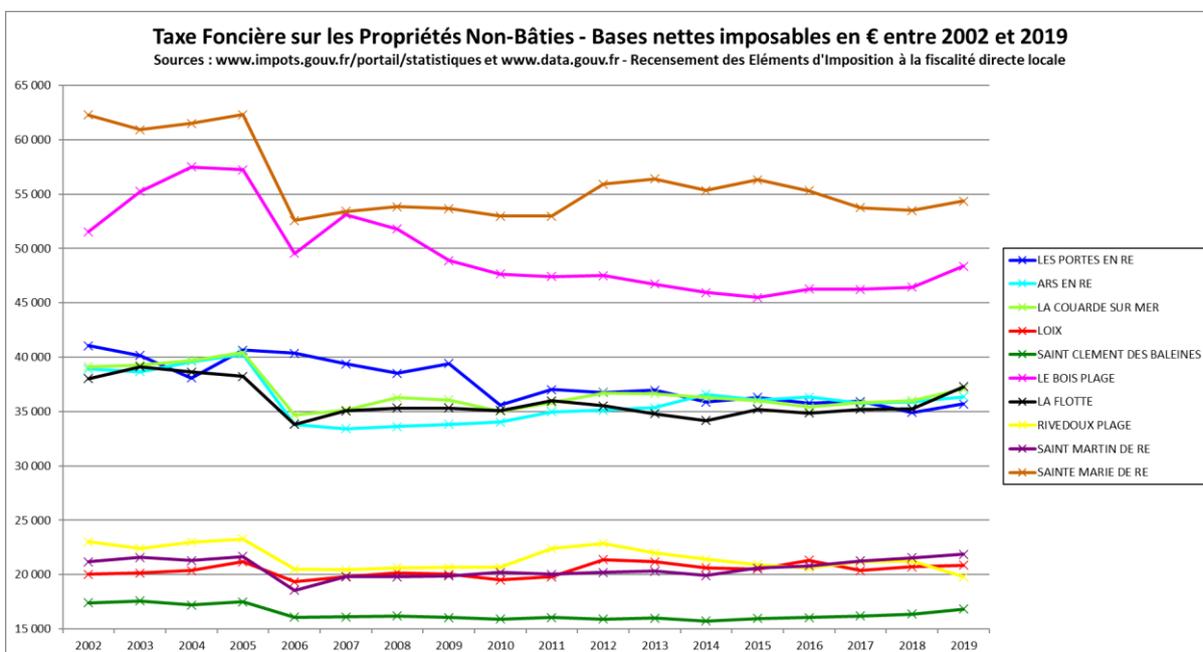


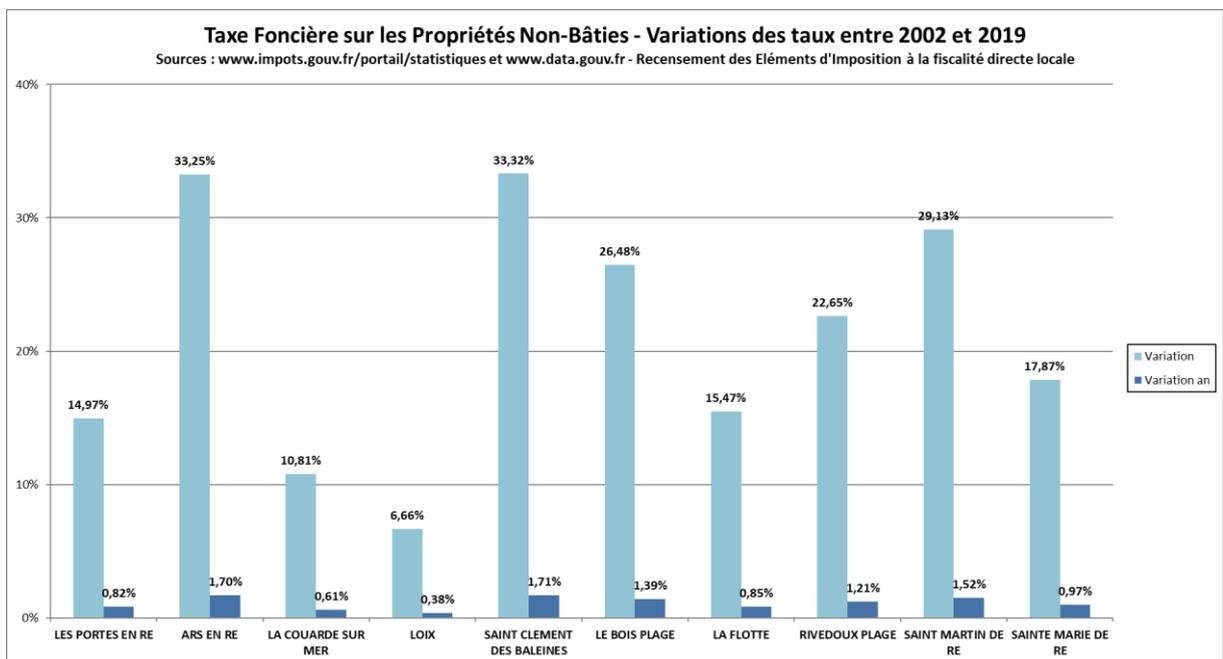
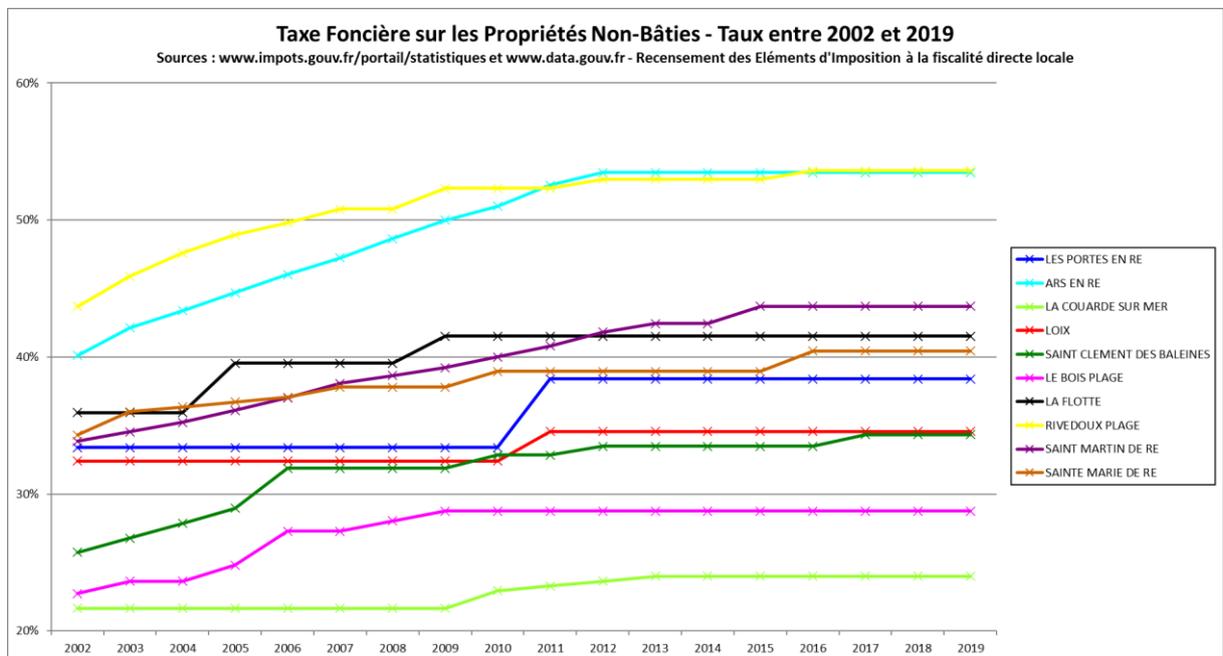
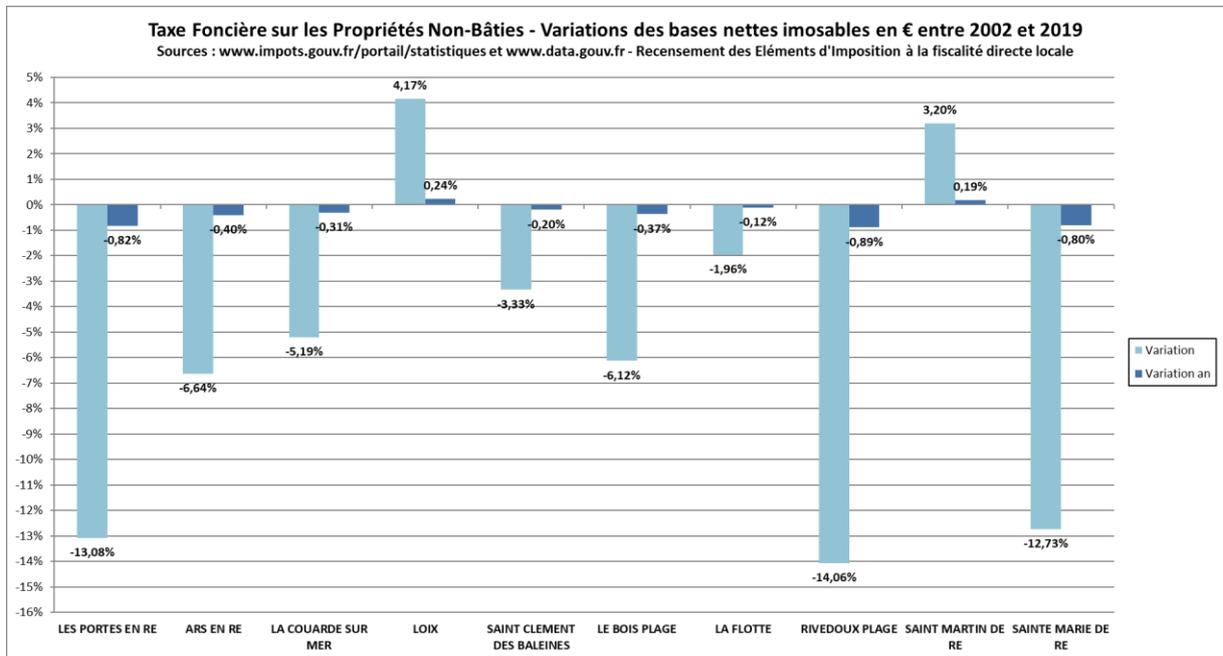


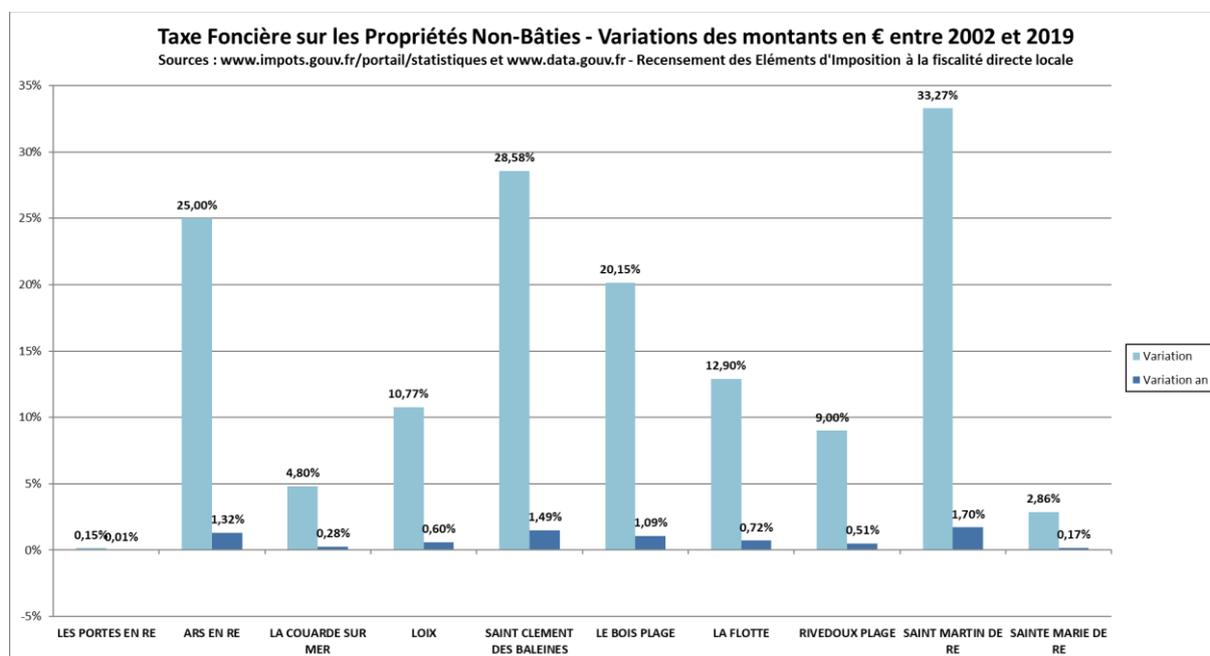
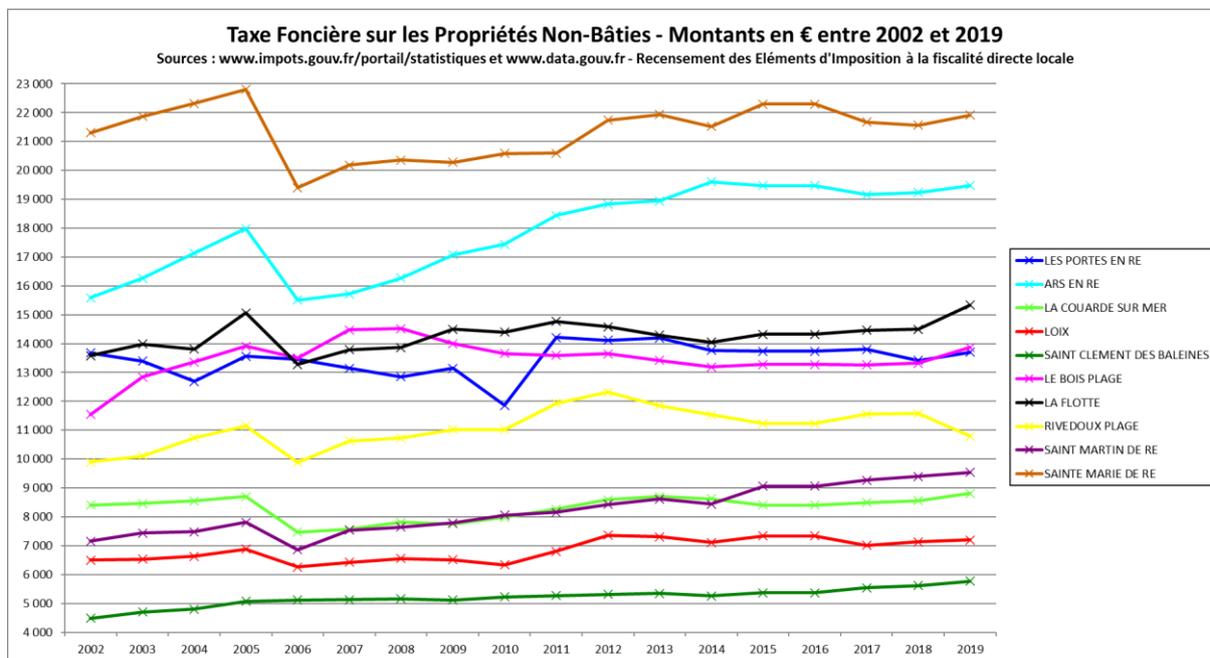
Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases nettes imposables :
 - o a les bases nettes imposables les plus faibles de l'île de Ré avec la commune de Loix,
 - o bases qui ont connu les augmentations parmi les plus faibles de l'île de Ré : 77,83 % soit 3,44 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a les 2^{ème} taux d'imposition les plus élevés de l'île de Ré,
 - o et a connu les augmentations parmi les plus fortes : 33,33 % au total soit 1,71 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o perçoit des montants nets d'imposition les plus faibles de l'île de Ré avec la commune de Loix,
 - o montants qui ont connu des augmentations intermédiaires par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 137,09 % soit 5,21 % par an.

V.3.2.3 Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties



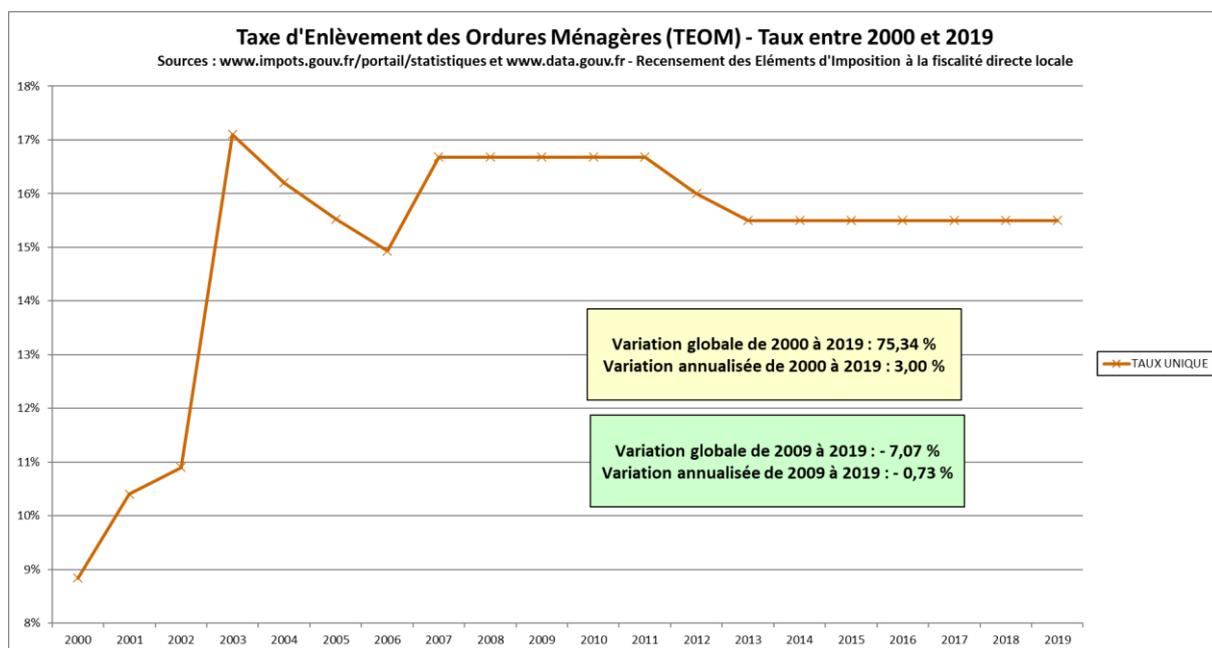
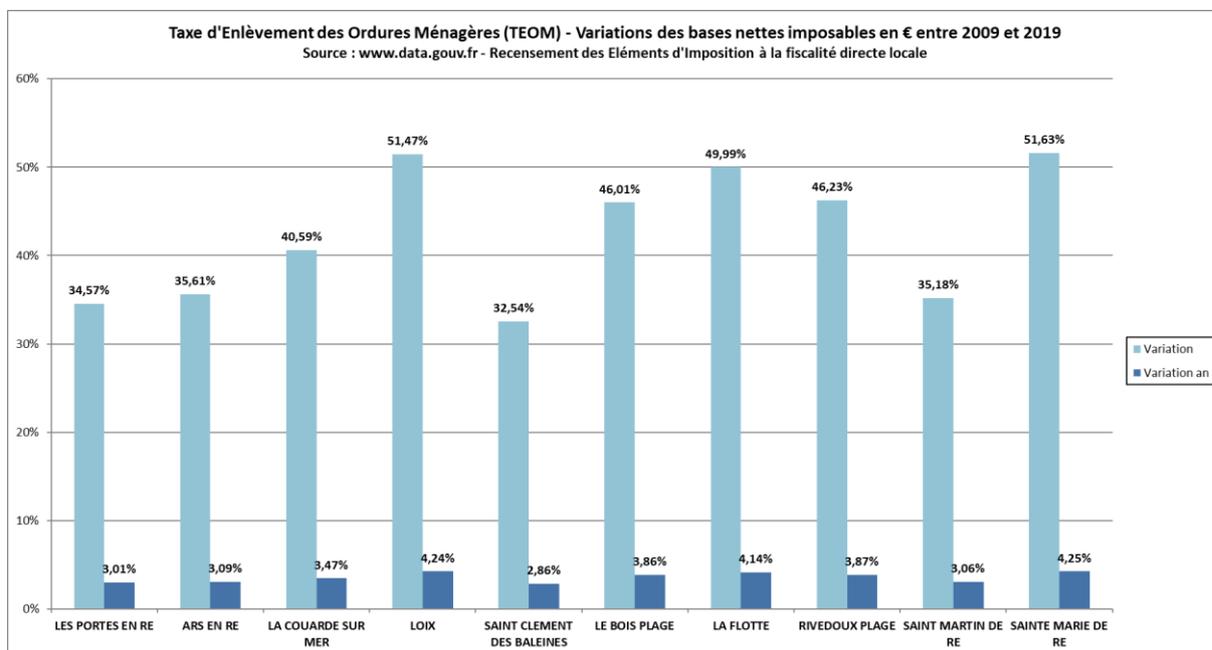
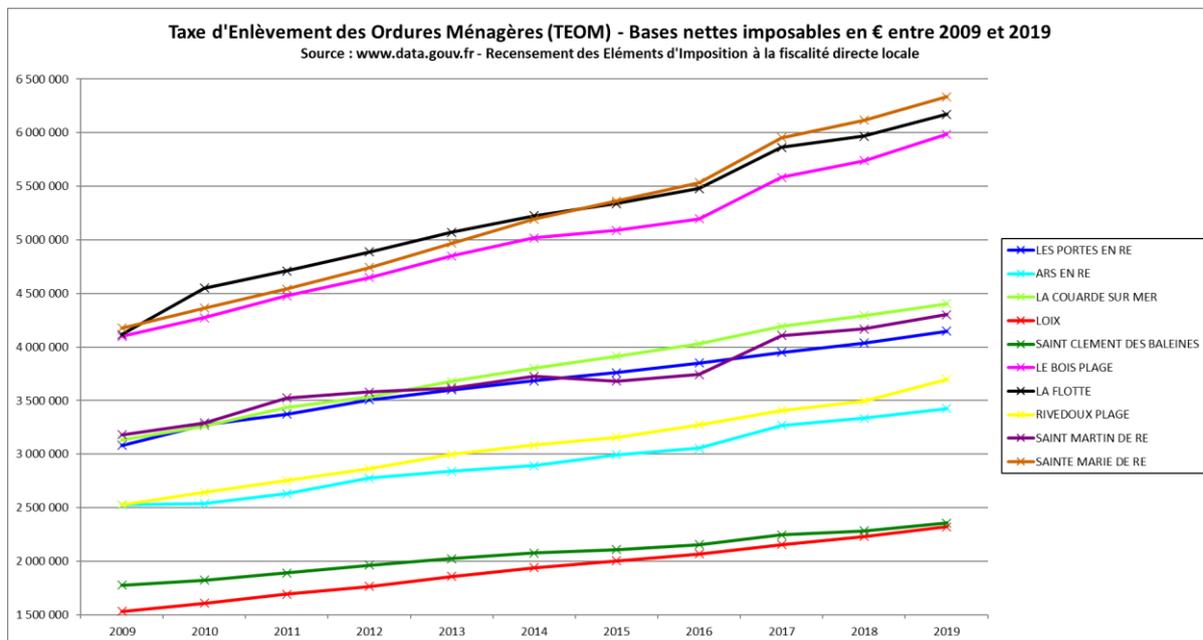


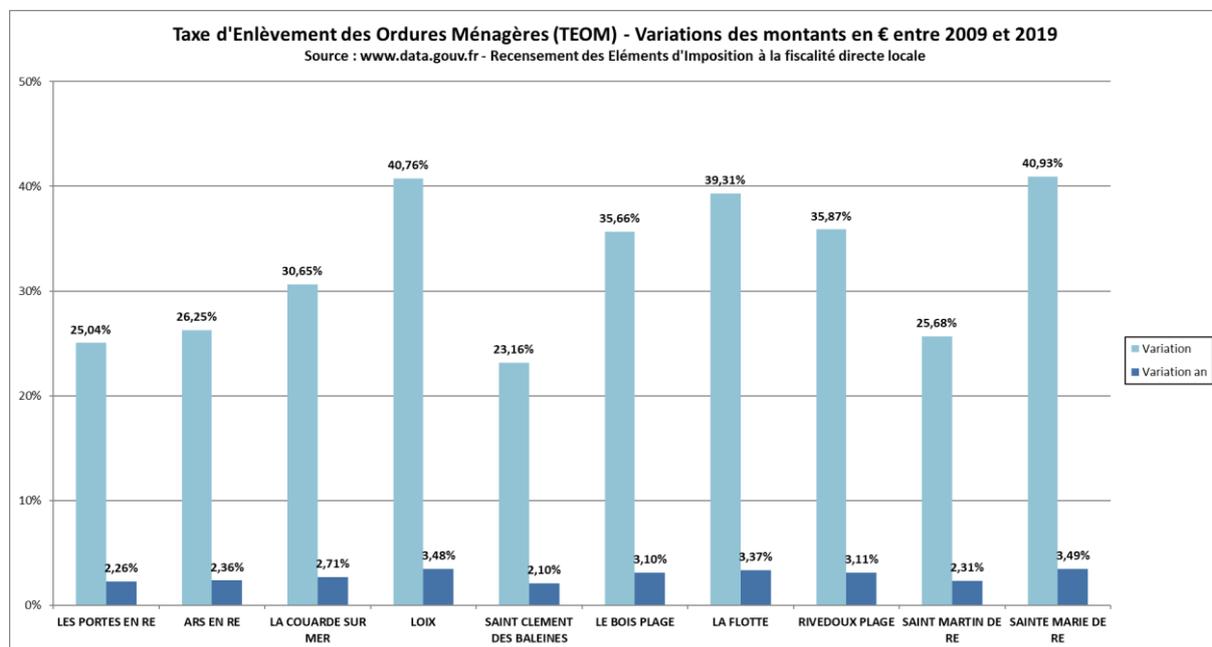
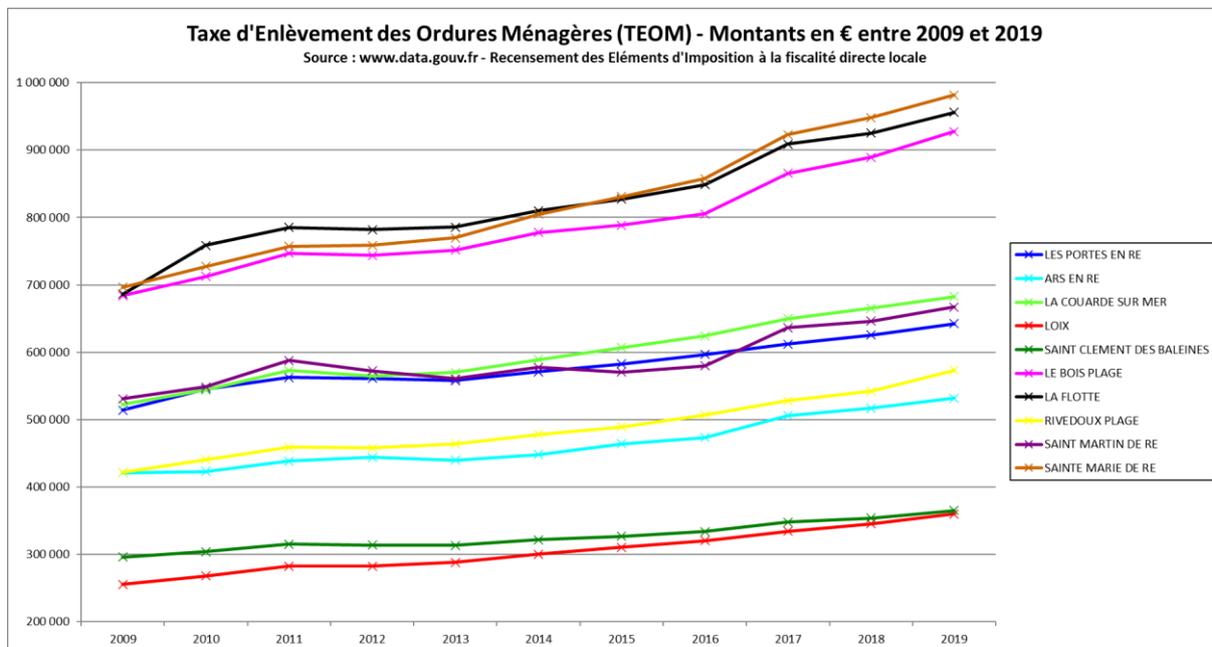


Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases nettes imposables :
 - o a les bases imposables les plus faibles de l'Ile de Ré,
 - o et a enregistré une baisse intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : - 3,33 % soit - 0,20 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a des taux d'imposition dans la moyenne basse de ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o et a connu l'augmentation la plus forte : 33,32 % au total soit 1,71 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o perçoit des montants nets d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré,
 - o montants en augmentation notable par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 28,58 % soit 1,49 % par an.

V.3.2.4 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères





Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases imposables :
 - o a les bases imposables les plus faibles de l'île de Ré avec la commune de Loix,
 - o bases avec le plus faible taux d'augmentation : 32,54 % soit 2,86 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de - 7,07 % soit - 0,73 % par an (mais il a connu, pour mémoire, une très forte hausse entre 2000 et 2003),
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o a des montants nets d'imposition les plus faibles de l'île de Ré avec la commune de Loix,
 - o et a enregistré la plus faible hausse : 23,16 % soit 2,10 % par an.

V.3.2.5 Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Cette taxe a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018 selon un mode de répartition dont vous retrouverez les éléments, pour mémoire, sur le site Internet de votre Association à l'adresse : <http://adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Synthese-CDC-GEMAPI.pdf>.

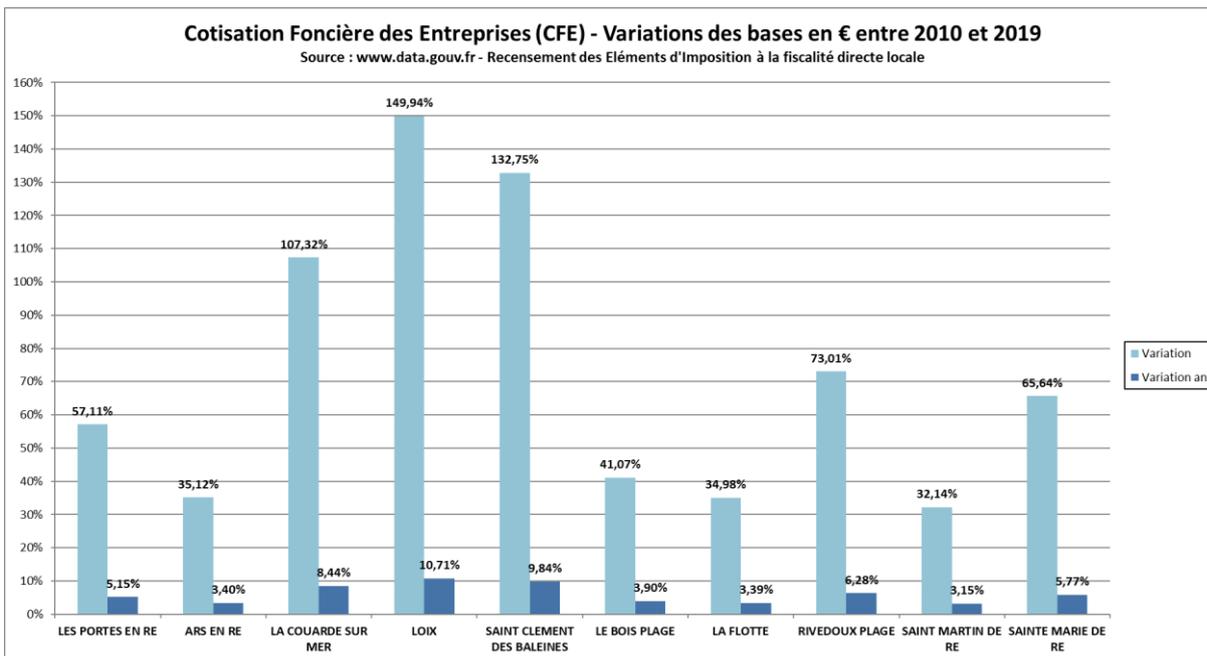
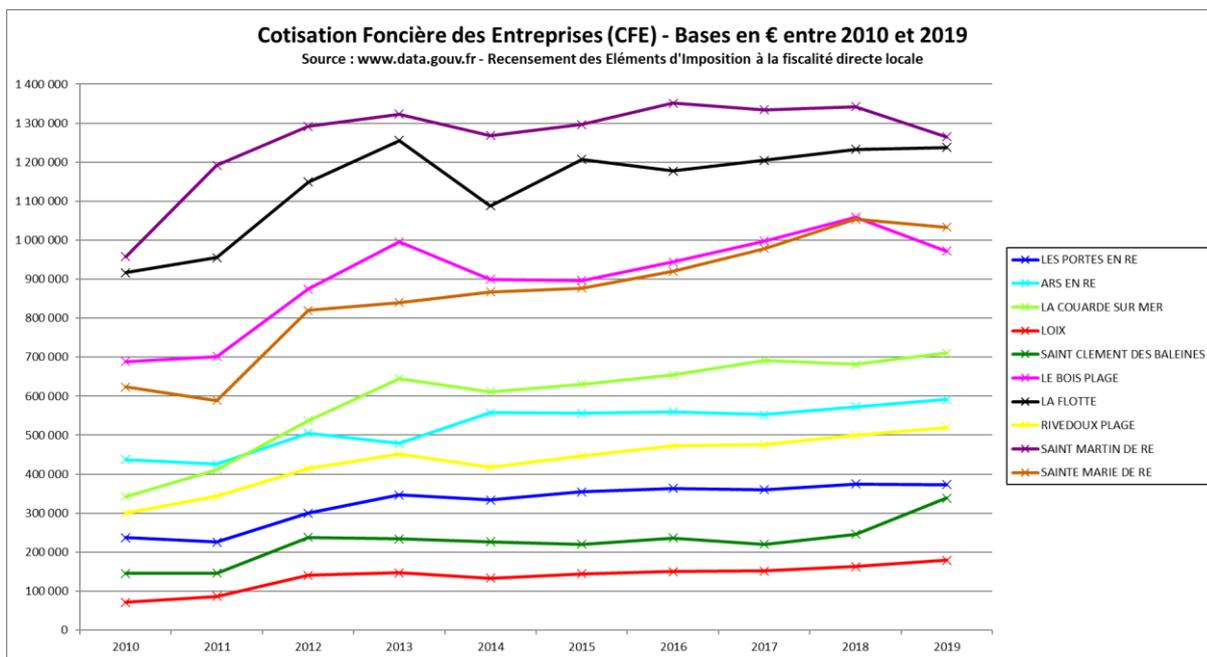
Elle n'a pas été appelée en 2019.

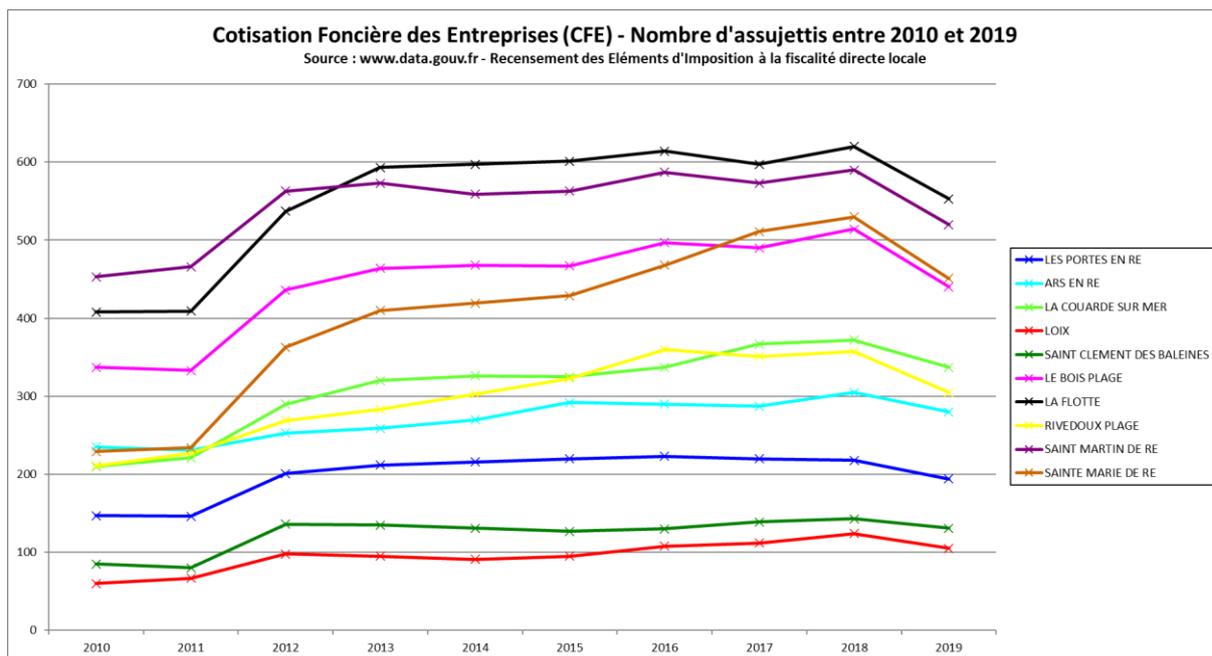
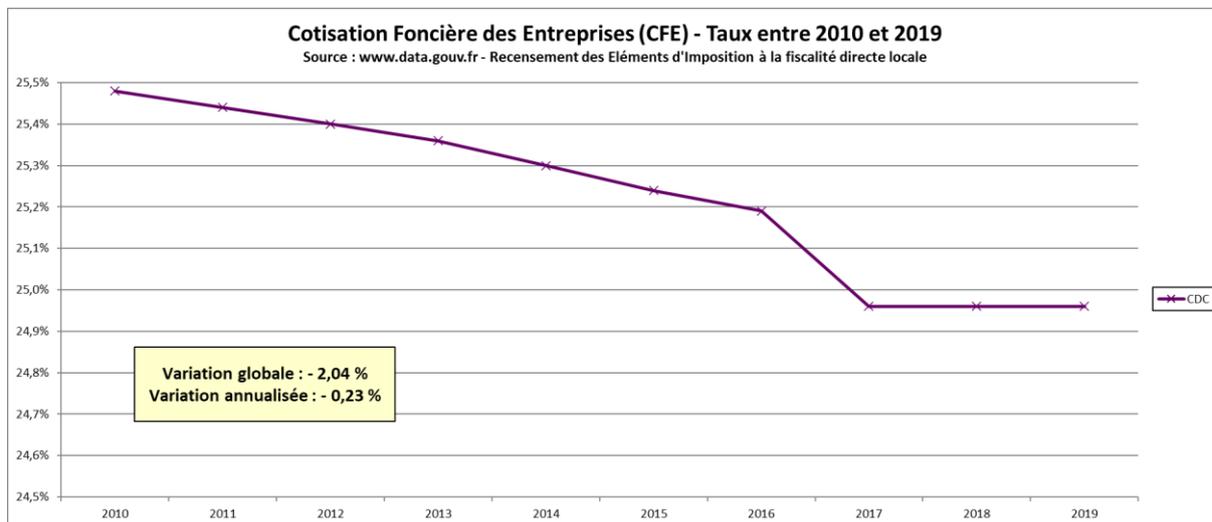
Un commentaire plus général de cette Taxe GEMAPI est disponible au point V.3.4.6 de la « Radioscopie de la situation financière de la Communauté de Communes de l'île de Ré de 2009 à 2019 et prévisions pour 2020 » disponible sur le site Internet de l'association.

V.3.2.6 Cotisation Foncière des Entreprises

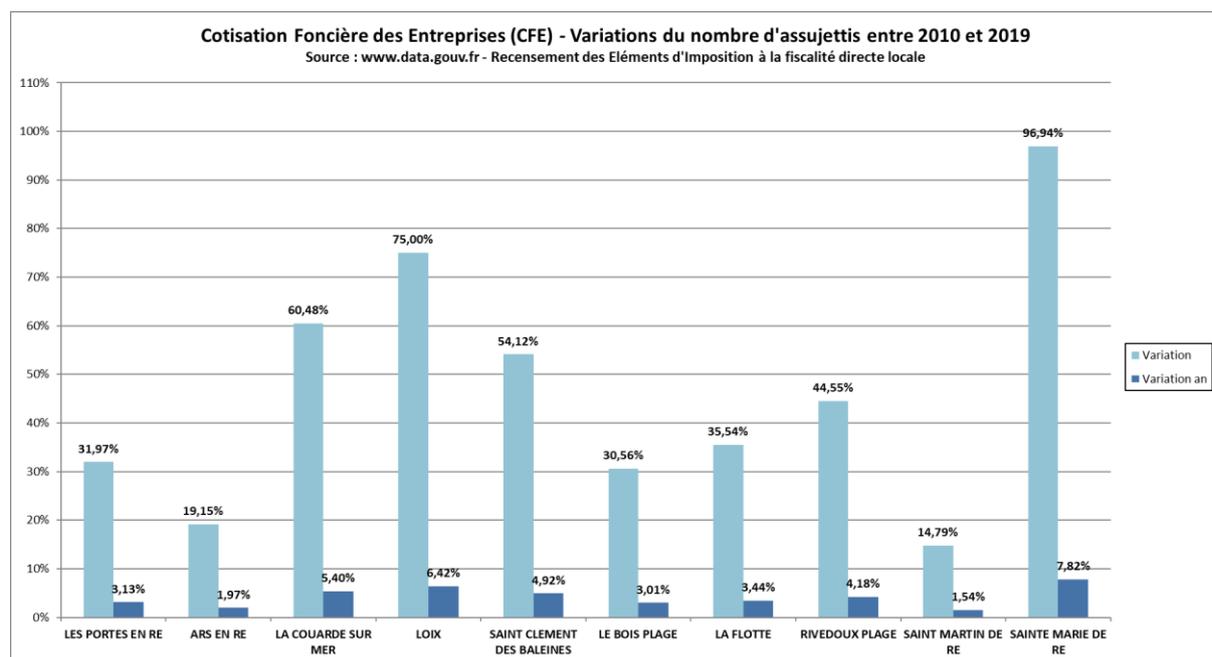
La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

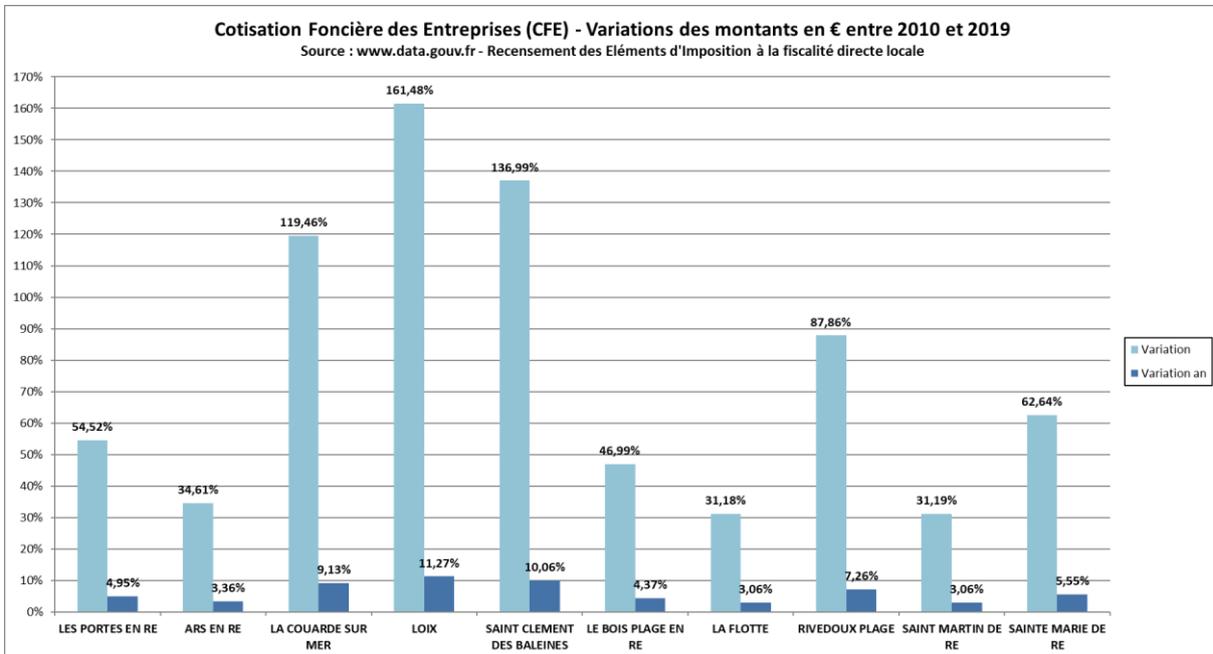
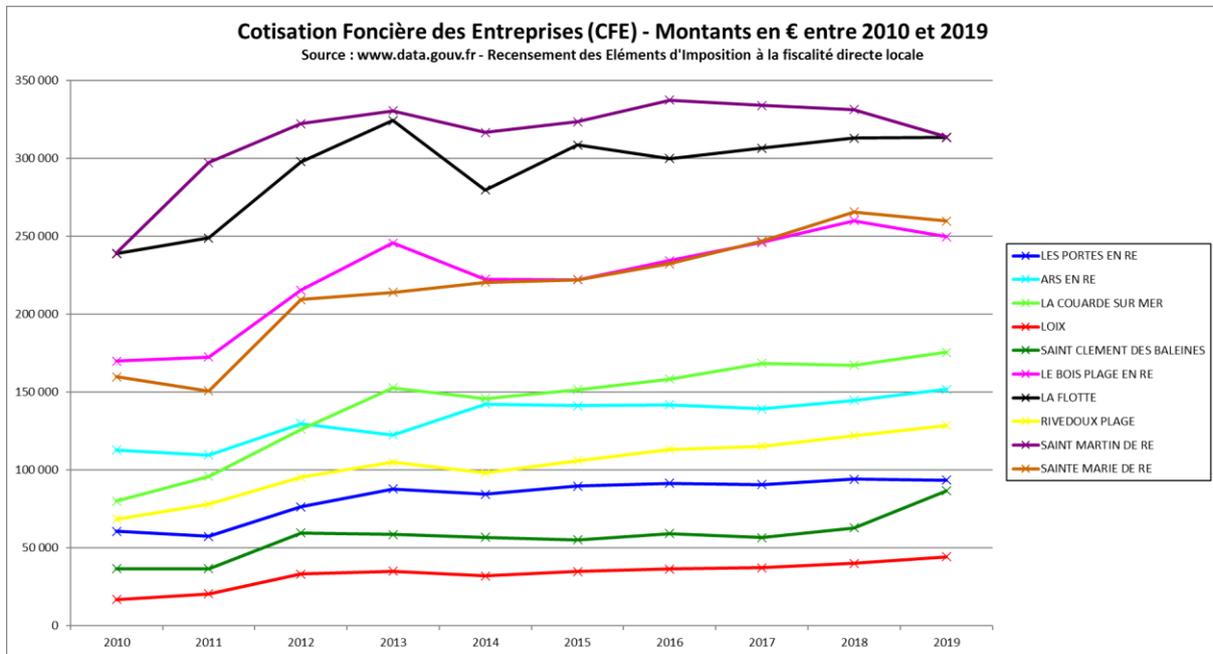
Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis reversée, pour partie, aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), et son taux est voté, chaque année, en Conseil Communautaire.





La base des personnes et des activités imposables à la Cotisation Foncière des Entreprises est large, ce qui explique le nombre *a priori* élevé d'assujettis.





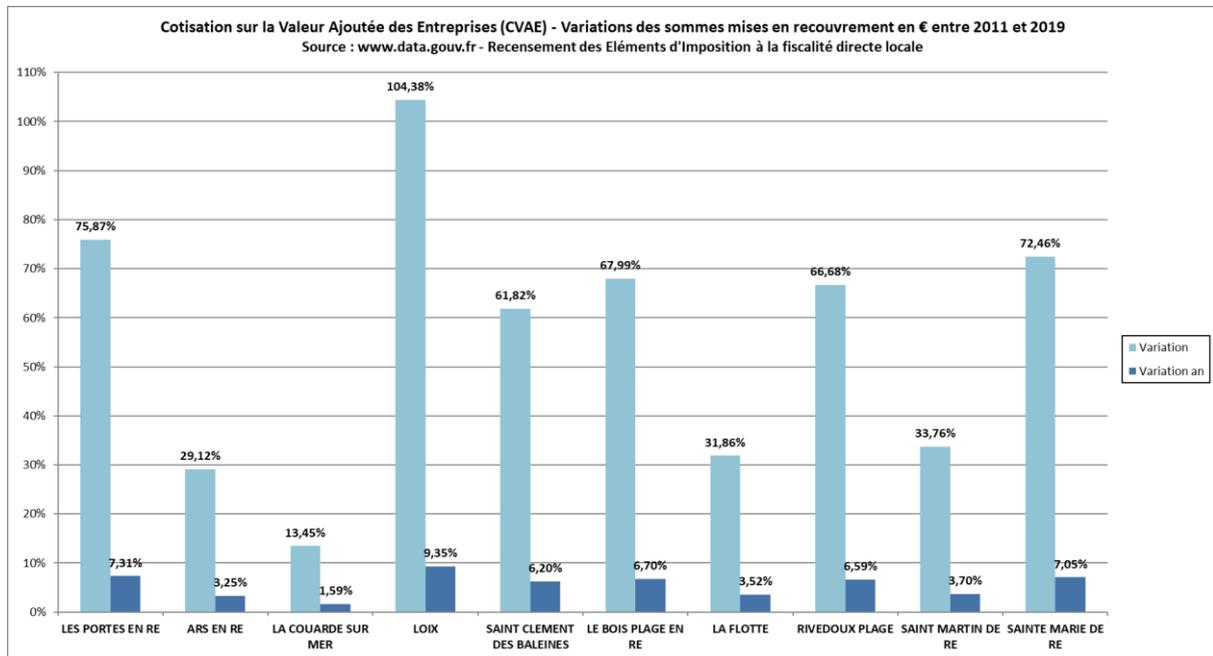
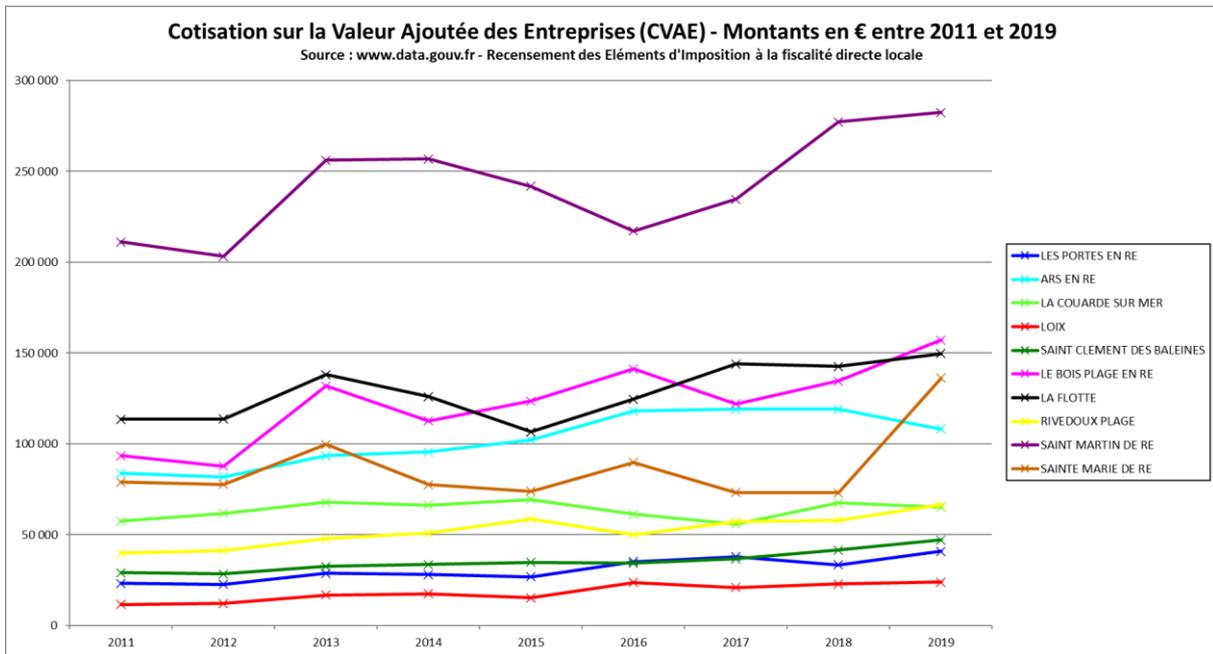
Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases imposables :
 - o a les bases imposables les plus faibles avec la commune de Loix,
 - o et a enregistré la 2^{ème} plus forte hausse par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 132,75 % soit 9,84 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de - 2,04 % soit - 0,23 % par an,
- concernant le nombre d'assujettis :
 - o a les nombres d'assujettis les plus faibles avec la commune de Loix,
 - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 54,12% soit 4,92 % par an.
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o a les montants nets d'imposition les plus faibles avec la commune de Loix,
 - o et a enregistré la 2^{ème} plus forte hausse par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 136,99 % soit 10,06 % par an.

V.3.2.7 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'île de Ré, puis reversée pour partie aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).



Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- a les sommes mises en recouvrement les plus faibles avec les communes des Portes-en-Ré et de Loix,
- et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 61,82 % soit 6,20 % par an.

V.3.3 Taxe de séjour

Cette taxe prélevée au bénéfice de la Communauté de Communes de l'île de Ré et du département de la Charente-Maritime, concerne certains contribuables villageois.

La Communauté de Communes de l'île de Ré avait institué, à compter du 1^{er} janvier 2016, une Taxe de séjour au forfait sur l'ensemble de son territoire.

Au 1^{er} janvier 2020 le mode forfaitaire a été abandonné au profit du mode réel : les éléments applicables à compter de cette date ont été votés lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 (https://cdcleidere.fr/sites/default/files/conseil-communautaire/file/2019.09.26-15-finances-taxi-sejour-dispositions_2020.pdf).

Le produit de cette taxe est de 2 M€ environ par an (2,270 M€ en 2019), dont un peu moins du quart est reversé aux dix communes de l'île de Ré au titre des attributions de compensation (567 k€ en 2019 : cf. tableau ci-dessous).

Après consultation d'un avocat, évoquée dans la radioscopie de l'année dernière, le Conseil d'Administration de votre association n'a pas jugé nécessaire d'initier de démarche contentieuse avec la Communauté de Communes de l'île de Ré au sujet de la Taxe de séjour puisque, notamment, le mode de perception forfaitaire, qu'il dénonçait, a été abandonné, à compter du 1^{er} janvier 2020, au profit du mode réel.

Le Conseil d'Administration de votre association se réjouit également que la proposition faite par Monsieur Patrick RAYTON, Maire de La Couarde-sur-Mer, lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019, de passer d'un rythme de déclaration

mensuel à un rythme trimestriel, pour faciliter le travail des « petits hébergeurs », ait été entendue et soit appliquée (sous réserve du vote par le Conseil Communautaire) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il appuiera également sa proposition, faite lors du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020, de rallonger encore le rythme de déclaration et donc de paiement (semestriel ou annuel), dans la mesure, bien entendu, des possibilités offertes par la loi et les règlements en la matière.

V.3.4 Attributions de compensation

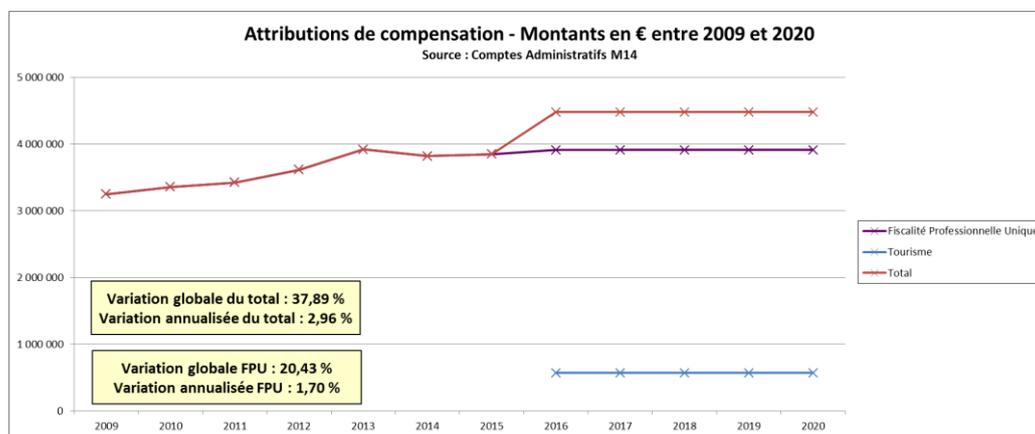
La Communauté de Communes de l'Île de Ré, collectant pour le compte de ses dix communes membres un certain nombre de taxes, procède à leur restitution, plus ou moins partielle, par l'intermédiaire d'une attribution de compensation votée en Conseil Communautaire.

Depuis 2016 une composante « Tourisme », censée compenser la partie « Animations » qui est restée à la charge des communes après transfert des Offices de Tourisme à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, a été ajoutée à la composante « Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ».

La répartition de ces attributions de compensation entre les communes est la suivante :

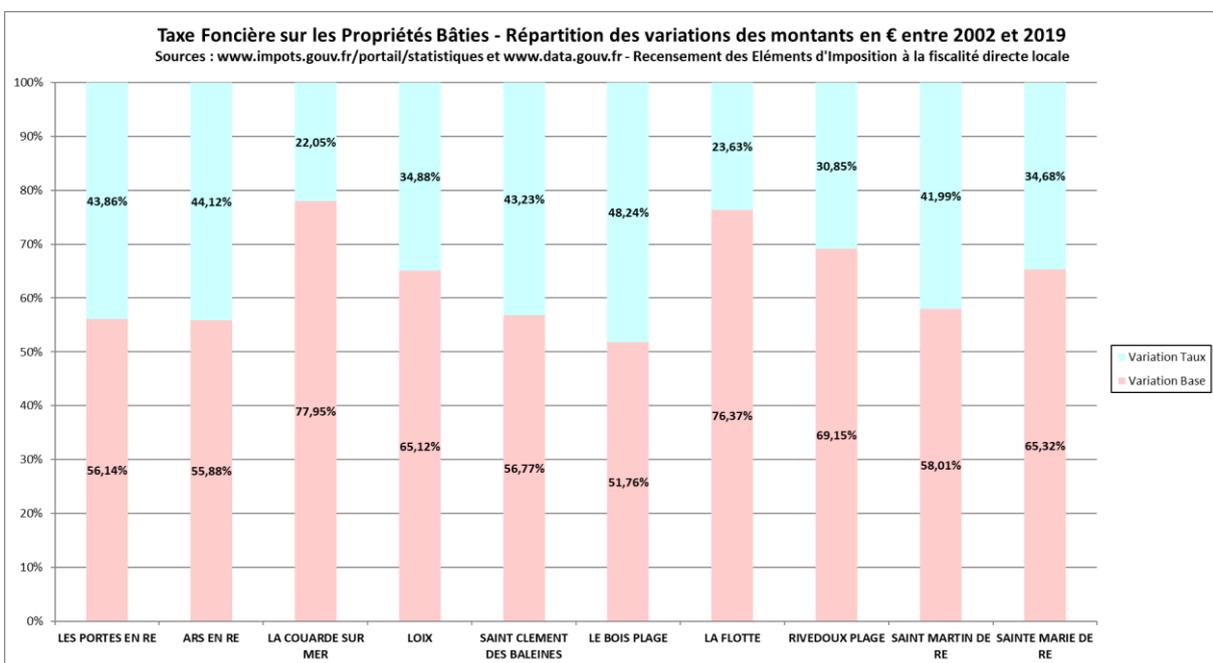
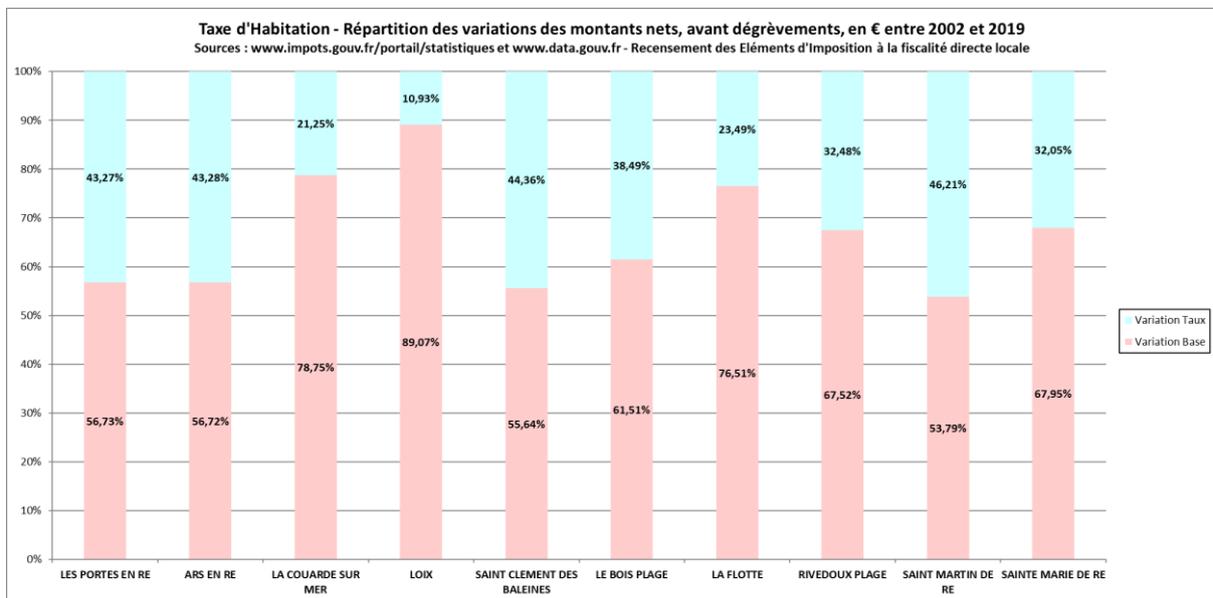
	Fiscalité professionnelle unique	Tourisme	TOTAL
ARS EN RE	419 180 €	84 502 €	503 682 €
LE BOIS PLAGE EN RE	707 873 €	167 819 €	875 692 €
LA COUARDE SUR MER	291 637 €	67 643 €	359 280 €
LA FLOTTE	681 521 €	100 655 €	782 176 €
LOIX	47 538 €	507 €	48 045 €
LES PORTES EN RE	137 172 €	16 712 €	153 884 €
RIVEDOUX-PLAGE	149 006 €	13 144 €	162 150 €
SAINT CLEMENT DES BALEINES	144 423 €	32 842 €	177 265 €
SAINTE MARIE DE RE	440 610 €	63 490 €	504 100 €
SAINT MARTIN DE RE	889 594 €	19 254 €	908 848 €
TOTAL	3 908 554 €	566 568 €	4 475 122 €

L'évolution de ces attributions de compensation est la suivante :



V.3.5 Analyse

Il est intéressant de regarder, pour les deux principales taxes auxquelles sont soumis les particuliers, à savoir la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la répartition de l'augmentation des montants collectés entre l'augmentation due aux bases d'imposition et l'augmentation due aux taux d'imposition.



On constate que, pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, les répartitions sont équilibrées :

- avec 56 % environ des augmentations globales dues à l'augmentation des bases d'imposition
- et 44 % environ dues à l'augmentation des taux d'imposition.

V.3.6 Commentaires

V.3.6.1 Fiscalité des particuliers

Comme nous l'avons déjà indiqué les « impôts locaux » constituent la source principale de recettes de la commune de Saint-Clément-des-baleines.

Ainsi dans le Compte Administratif de 2019 du Budget Principal de la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- l'article « 73111 – Taxes foncières et d'habitation » représente 47,8 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement,
- à l'intérieur de l'article « 73 – Impôts et taxes » (1,135 M€) :
 - o l'article « 73111 – Taxes foncières et d'habitation » représente 67,3 %,
 - o l'article « 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés » représente 0,0 %,
 - o l'article « 73211 – Attribution de compensation » représente 15,6 % dont 12,7 % au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique et 2,9 % au titre du Tourisme,
 - o l'article « 7336 – Droits de place » représente 1,3 %,
 - o l'article « 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » représente 15,7 % ; pour mémoire, après son passage en « Station de tourisme » au cours de l'année 2018, la commune de Saint-Clément-des-Baleines bénéficie du versement de la fraction de cette taxe additionnelle auparavant versée au département de la Charente-Maritime (soit 178,5 k€ en 2019).

En matière de fiscalité touchant plus particulièrement les résidents :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties reste un impôt marginal,

- la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties représentent, en 2019 :
 - o plus de 99 % du trio Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties,
 - o et 67 % si on y rajoute la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'impact de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement devra donc être suivi et analysé avec attention par la nouvelle équipe municipale même si, à ce jour, nous n'avons pas relevé d'influence négative dans les comptes de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

Votre association ne manquera pas, de son côté, de produire tous les documents et toutes les études utiles à la compréhension de cette réforme et de ses conséquences sur les comptes de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

V.3.6.2 Fiscalité des professionnels

En matière de fiscalité des professionnels, l'attribution de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique représentée, en 2019 :

- 12,7% de l'article « 73 – Impôts et taxes »,
- et plus généralement 9,0 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.

Si ces pourcentages restent modestes l'évolution, globalement à la hausse, des deux contributions à caractère professionnel (CFE et CVAE) est un signe positif pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

En effet le maintien d'une activité économique pérenne, notamment en dehors de la période estivale, reste un impératif pour avoir un village attractif et vivant toute l'année.

Ce sujet est et restera donc d'actualité pour les années, et peut-être même les décennies, à venir.

VI. CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VI.1 Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2019, la répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune de Saint-Clément-des-Baleines (hors aire de camping-car) et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419 et 6479)	489	46%	28%
65 AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	229	22%	-5%
61 SERVICES EXTERIEURS	162	15%	-21%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	93	9%	7%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	73	7%	4%
63 IMPOTS ET TAXES	5	0%	-3%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	0%	-66%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	-
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	1 052	100%	9%

On constate, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les charges de personnel représentent la majeure partie des charges courantes de fonctionnement soit en moyenne, pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, de 2009 à 2019, environ 46 %.

D'autre part, si on compare ces mêmes charges, enregistrées dans le Compte Administratif 2019 de la commune, aux charges courantes de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2019 on obtient les éléments suivants :

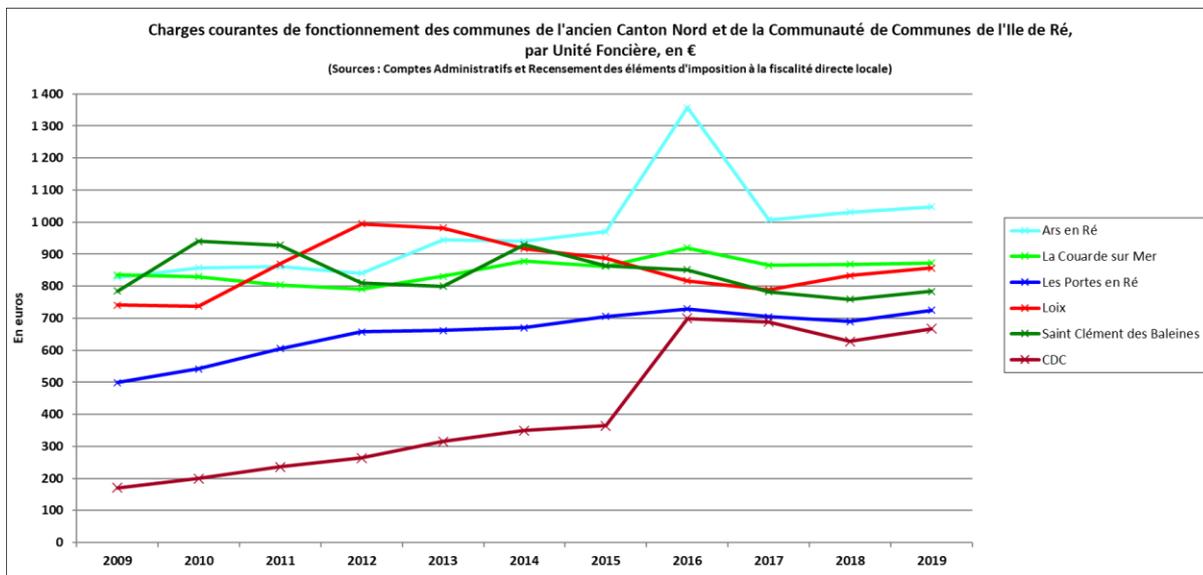
	2019 réel		2019 calculé avec inflation	
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419 et 6479)	553	54%	484	46%
65 AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	193	19%	228	22%
61 SERVICES EXTERIEURS	128	13%	181	17%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	82	8%	86	8%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	60	6%	65	6%
63 IMPOTS ET TAXES	5	1%	6	1%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	0	0%	1	0%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	0	0%
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	1 022	100%	1 052	100%

Globalement le total des charges courantes de fonctionnement réelles et calculées en tenant compte de l'inflation sont assez proches, ce qui a tendance à signer une maîtrise de ces dépenses.

Ce constat, plutôt rare, doit être porté au crédit des équipes municipales antérieures et pourrait avantageusement inspirer d'autres collectivités locales de l'île de Ré.

VI.2 Charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière

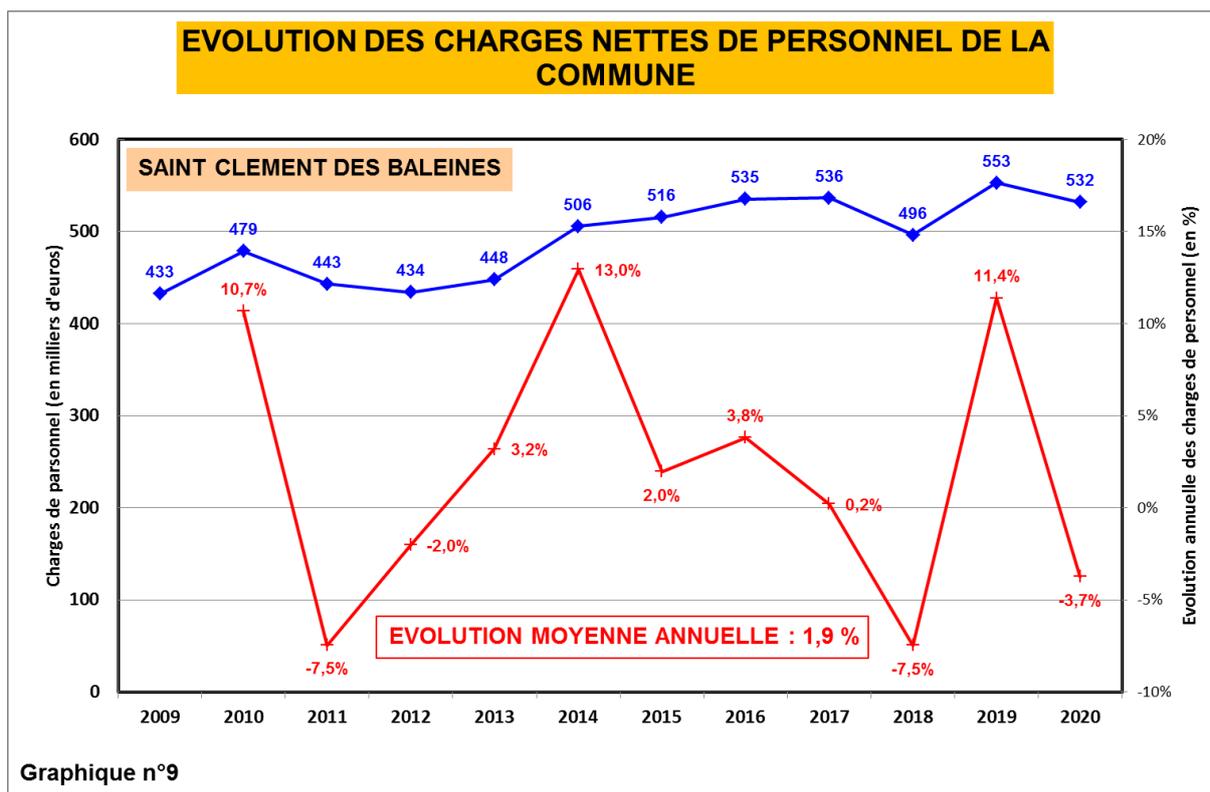
Rapportées aux Unités Foncières, les charges courantes de fonctionnement des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'île de Ré peuvent être comparées.



Sur la période étudiée les charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière de la commune de Saint-Clément-des-Baleines sont sur une tendance baissière depuis 2014 tendant vers les plus bas niveaux constatés pour les autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré.
L'évolution de cet indicateur est donc plutôt favorable.

VI.3 Charges de personnel

VI.3.1 Evolutions des charges nettes de personnel



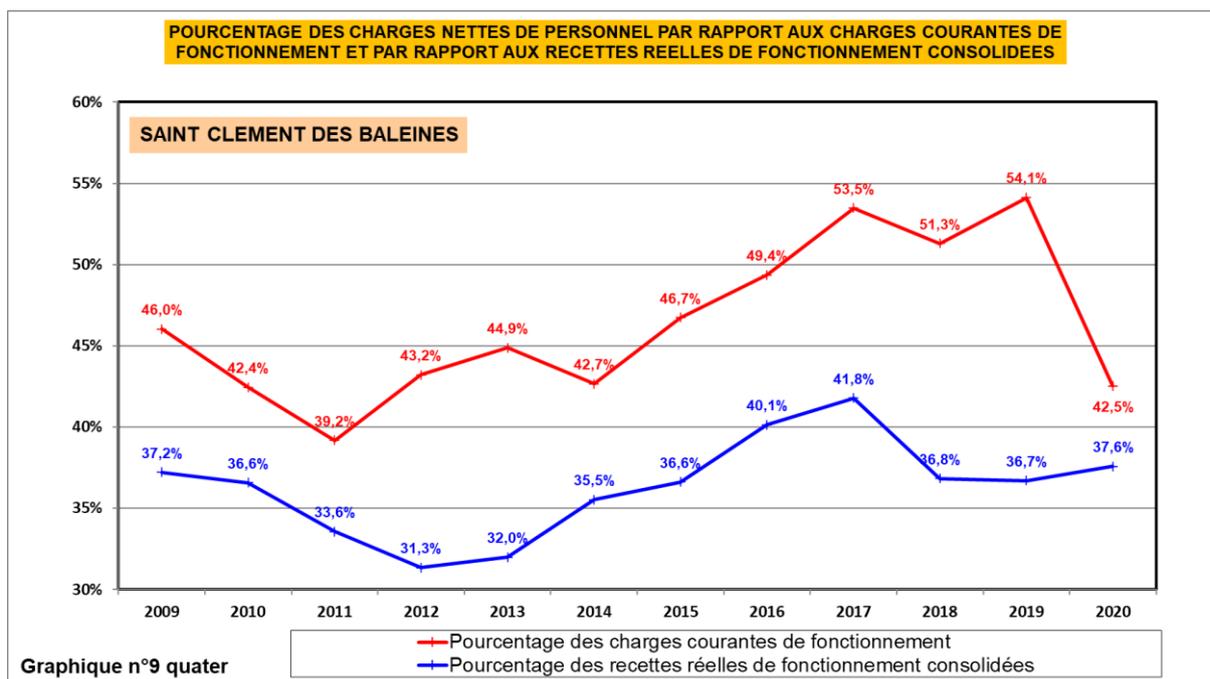
La hausse de ces charges nettes de personnel a été plutôt contenue dans la commune de Saint-Clément-des-Baleines sur cette période, ressortant à 1,9 % en moyenne annuelle.
Cependant, la forte hausse de 11,4 % enregistrée en 2019 (versus 6,0 % prévue au Budget Primitif 2019), n'a pas confirmé l'inversion de tendance constatée en 2018 (- 7,5 %).
Nous verrons l'année prochaine avec les réalisations de 2020, sur quelle tendance s'inscrit cet indicateur (baisse de 3,7 % en prévisionnel).

VI.3.2 Proportions relatives des charges nettes de personnel

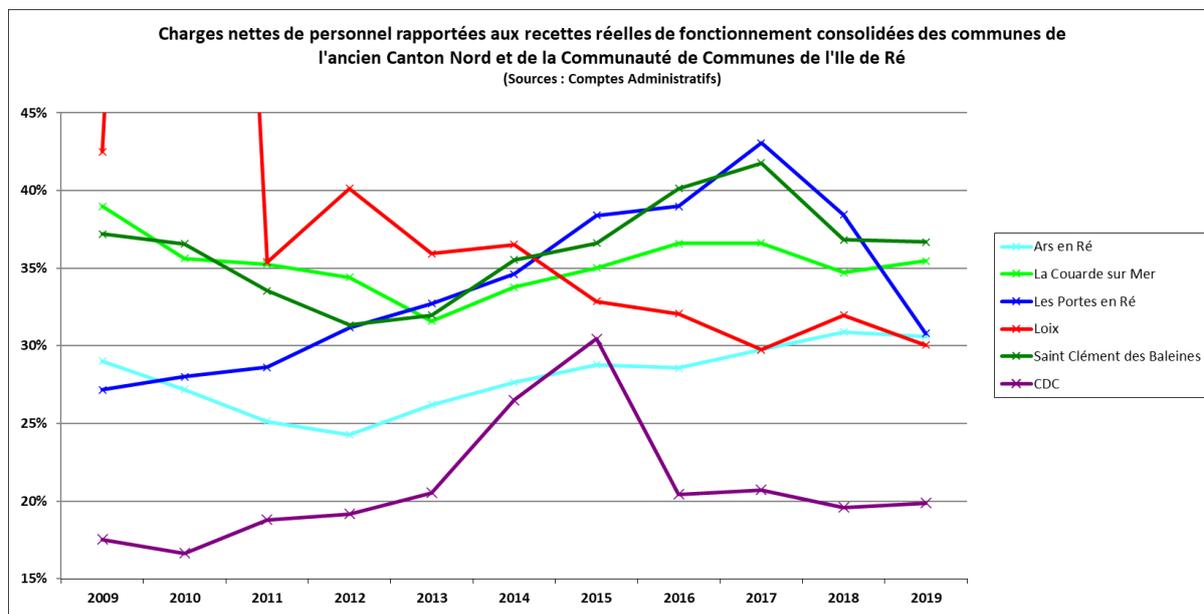
Comme le montre le graphique ci-dessous :

- le rapport entre les charges nettes de personnel et les recettes réelles de fonctionnement consolidées, qui était en décroissance régulière jusqu'en 2013, a connu une période de croissance continue qui s'est inversée en 2018 ; les prévisions du Budget Primitif 2020, si elles se réalisent, pourraient signer la stabilisation de cet indicateur,

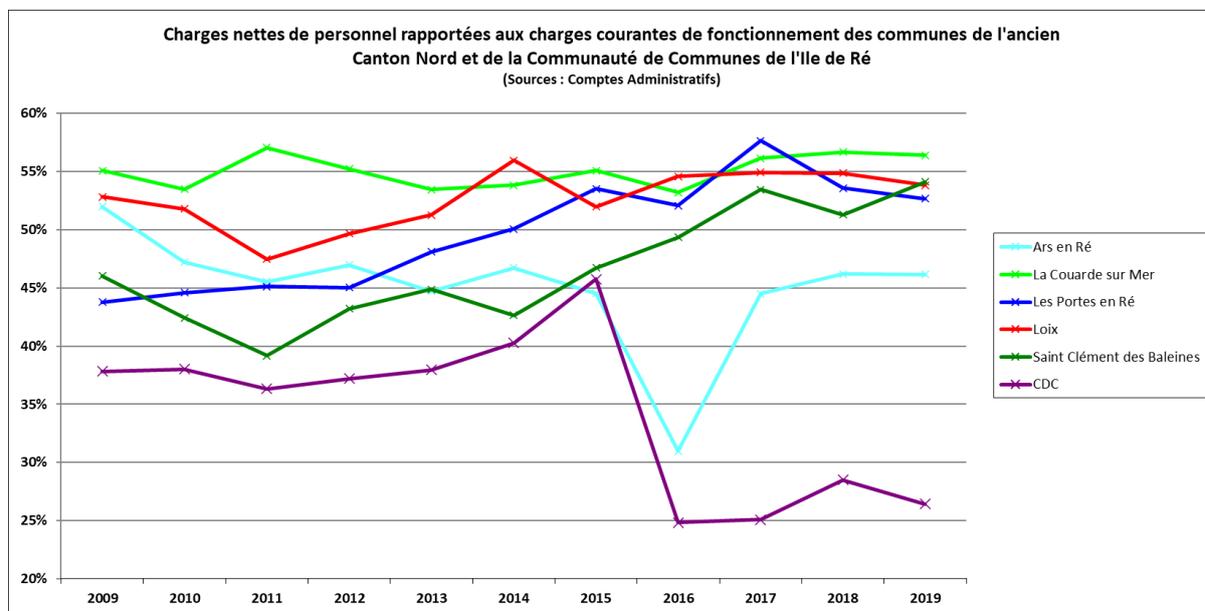
- l'évolution du rapport entre les charges nettes de personnel et le total des charges courantes de fonctionnement est plus contrastée : baisse jusqu'en 2011, puis croissance jusqu'en 2013, puis baisse en 2014, puis de nouveau croissance jusqu'en 2017, puis baisse en 2018, puis nouvelle hausse en 2019 ; la très forte baisse de cet indicateur en 2020 est liée aux prévisions budgétaires dont nous avons déjà signalé qu'elles nous semblaient particulièrement élevées.



Comparativement aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, les données de la commune de Saint-Clément-des-Baleines ressortent comme suit :



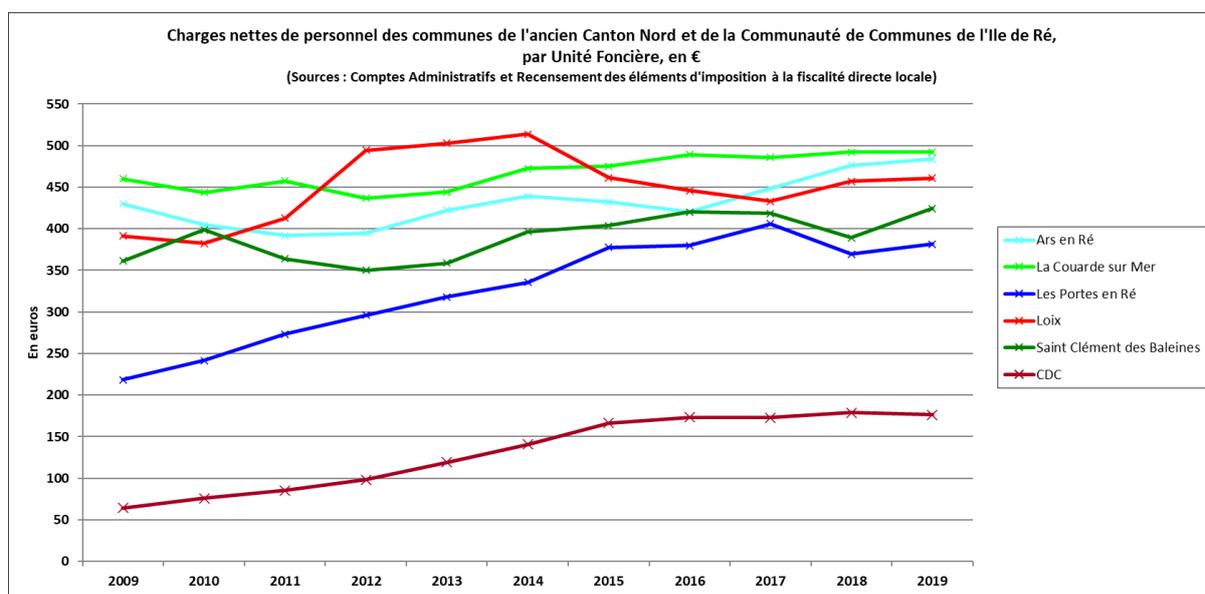
Les charges nettes de personnel rapportées aux recettes réelles de fonctionnement consolidées, de la commune de Saint-Clément-des-Baleines sont plutôt élevées par rapport aux autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré.



En matière de charges nettes de personnel rapportées aux charges courantes de fonctionnement, la commune de Saint-Clément-des-Baleines se distinguait des autres communes de l'ancien Canton Nord, jusqu'en 2014, par des niveaux relativement bas. La tendance haussière constatée depuis cette date l'a amenée à des niveaux comparables (exception faite de la commune d'Ars-en-Ré).

VI.3.3 Charges nettes de personnel par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les charges nettes de personnel des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.



Les charges nettes de personnel par Unité Foncière de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines sont plutôt basses par rapport aux autres communes de l'ancien Canton Nord sur la période étudiée. La tendance haussière observée depuis 2012 pourrait cependant finir par rapprocher cet indicateur des plus hauts constatés.

VI.3.4 Commentaires

En conclusion :

- nous retenons l'évolution favorable montrant que les charges nettes de personnel « consomment » désormais une proportion stable des recettes de la commune,
- et nous réservons notre diagnostic en matière de « consommation » des charges courantes de fonctionnement, le décalage entre les réalisations de 2019 et les prévisions de 2020 étant trop important.

Par ailleurs deux questions restent en suspens, comme pour toutes les autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré :

- sur une période comparable, la hausse annuelle moyenne des charges nettes de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes, a été de 11,8 % ; on est donc en droit de se demander :

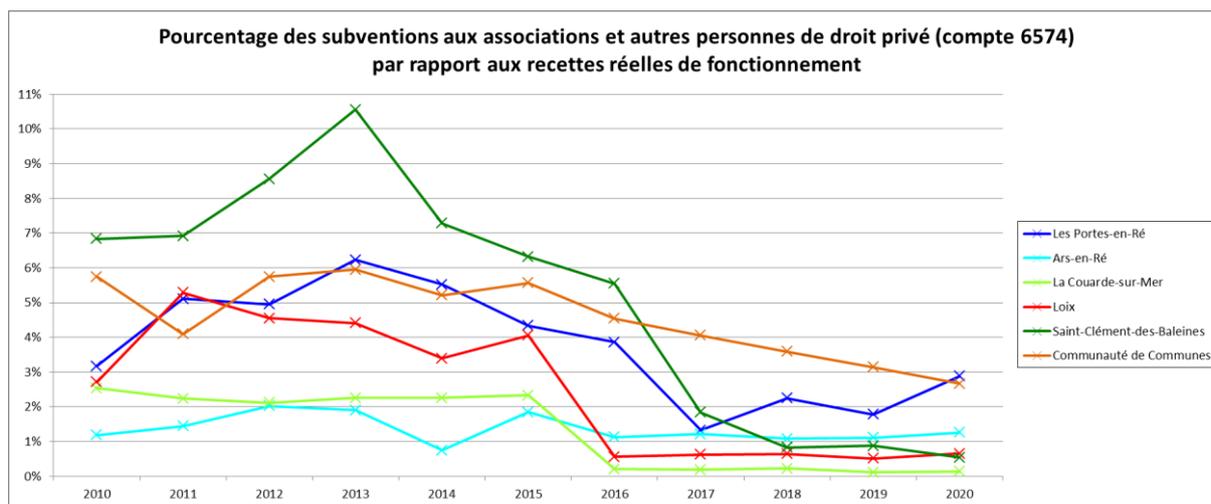
- pourquoi les charges nettes de personnel de la commune de Saint-Clément-des-Baleines n'ont pas diminuées en valeur absolue ou, à défaut, n'ont pas connues une hausse moyenne annuelle plus faible,
- et de ce fait si elles sont réellement maîtrisées ?
- l'impact des charges nettes de personnel dans les comptes de la commune est-il compatible avec l'évolution des recettes de fonctionnement (baisse des dotations de l'Etat, réforme de la fiscalité locale...)?

VI.4 Subventions aux associations

Les attributions de subventions aux associations pouvant être l'objet de certaines dérives elles doivent être suivies et parfois contrôlées.

VI.4.1 Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement

Pour la période de 2010 à 2020 les rapports entre les « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (article 6574 des Comptes Administratifs et des derniers Budgets Primitifs) et les recettes réelles de fonctionnement pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'île de Ré et la Communauté de Communes de l'île de Ré sont les suivants :



Dans une tendance générale à la modération, la commune de Saint-Clément-des-Baleines se distinguait, jusqu'en 2016, par les pourcentages les plus élevés.

Pour mémoire ces pourcentages très élevés étaient dus au soutien financier qu'apportait la commune à son équipe de basket-ball (USV Ré Basket) aujourd'hui disparue.

Le financier y a probablement gagné ce que le sportif y a perdu !

VI.4.2 Liste des bénéficiaires des subventions

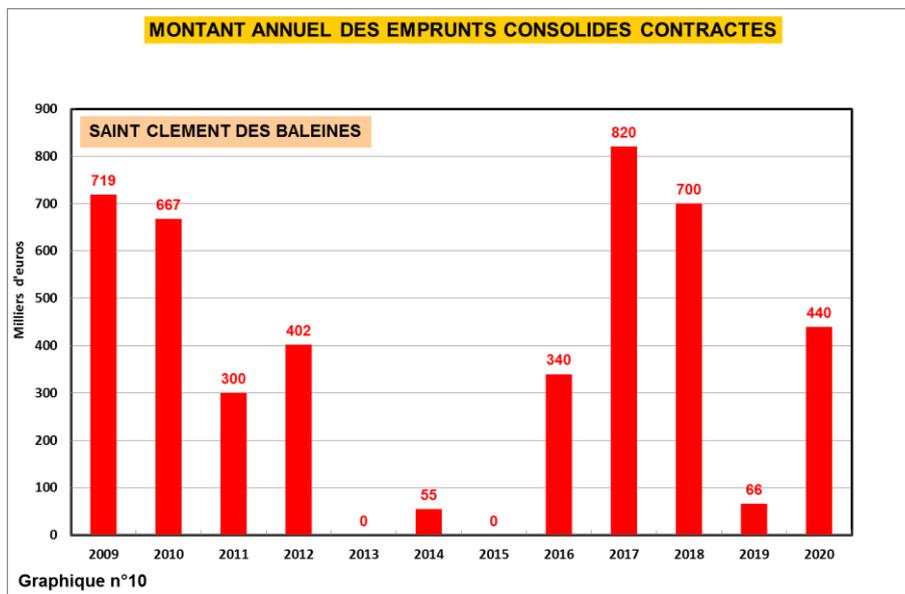
La liste des bénéficiaires, portée à l'annexe « IV B1.7 – Engagements hors bilan – Engagements donnés et reçus – Liste des concours attribués à des tiers » du Compte Administratif 2019 et du Budget Primitif 2020 de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, est la suivante :

Nom des bénéficiaires	CA 2019	BP 2020
Personnes de droit privé	12 200,00	7 250,00
Associations	12 200,00	7 250,00
Amicale des Pompiers d'Ars-en-Ré		500,00
Bibliothèque La Baleine	2 000,00	2 000,00
Comité des Fêtes Villageoises	2 000,00	
Fanfare du Bucheron Les Portes en Ré	300,00	
I'AVNANA		550,00
Jazz au Phare	3 000,00	
L'Apporte Bonheur	700,00	
Les Marcambelles	200,00	200,00
Ré Création	500,00	500,00
Société Nationale de Sauvetage en Mer	1 500,00	
Saint-Clément Basket 17	1 500,00	3 000,00
Tennis Club du Bout de l'île	500,00	500,00
Personnes de droit public	72 168,00	99 043,00
Communes	0,00	30 000,00
Les Portes en Ré (ALSH Les Mousaillons du Perthuis)		30 000,00
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)	72 000,00	69 000,00
CCAS Saint-Clément	3 000,00	
SIVOS Saint-Clément Les Portes (RPI Ecole Cantine)	69 000,00	69 000,00
Autres	168,00	43,00
Chambre des Métiers 17	168,00	43,00
TOTAL GENERAL	84 368,00	106 293,00

VII. EMPRUNTS

VII.1 Emprunts bancaires

Les montants annuels réellement empruntés sur la période 2009 à 2019, et prévisionnel pour l'année 2020, par la commune pour son Budget Principal et son Budget Annexe « Aire de Camping-Car », sont les suivants :



Les 700 000 € de 2018 correspondent à un unique emprunt ayant pour objet de « financer le refinancement », comme indiqué dans le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 novembre 2018.

Dans ce même procès-verbal, il est indiqué : « Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour financer l'acquisition foncière du terrain du Moulin Rouge, la commune avait contracté un emprunt de 700 000.00 euros en mars 2009. Le foncier devant être cédé à la Communauté de Communes dans le cadre de la réalisation des logements, l'emprunt contracté répondait aux caractéristiques d'un emprunt pour portage foncier à court terme, soit un remboursement des intérêts sur une durée de 10 ans et un remboursement du capital « in fine ». L'échéance de remboursement du capital emprunté étant fixée au 1^{er} mai 2019, Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à un nouvel emprunt de 700 000.00 euros pour honorer ce remboursement. »

Le Conseil d'Administration de votre Association s'est posé certaines questions sur cet emprunt :

- manifestement l'équipe municipale précédente, face aux incertitudes entourant l'opération dite du « Moulin Rouge » suite à la tempête Xynthia, n'a provisionné aucunes sommes pour le remboursement des 700 000 € de capital du prêt de mars 2019,
- le nouvel emprunt de 700 000 € :
 - o a été réalisé à la fin de l'année 2018, pour une utilisation au 1^{er} mai 2019, *a priori* pour un refinancement, sans qu'il n'apparaisse comme tel dans le Compte Administratif 2018 de la commune,
 - o ne semble pas respecter un des principes du recours à l'emprunt dans une collectivité locale, à savoir, qu'en aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette (cf. www.collectivites-locales.gouv.fr/principes-recours-a-lemprunt).

Nous aurions aimé interroger le précédent Maire de Saint-Clément-des-Baleines à ce sujet mais, comme il nous le rappelait dans son courrier daté du 9 août 2018, dont vous trouverez une copie sur le site Internet de l'Association à l'adresse http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/LE-SCDB-20180809-Radioscopie_2018-Reponse_du_Maire.pdf, il pratiquait la politique du « circulez, il n'y a rien à voir ».

Nous nous sommes donc retournés vers les Services Préfectoraux. Leur réponse nous étant apparus particulièrement insatisfaisante, nous avons adressé à Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine un « porter à connaissance ». Par courrier, daté du 22 juillet 2020, il nous a informé que notre signalement était porté au dossier permanent de la commune à la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine et qu'une copie était adressée au Pôle Inter-régional d'Apurement Administratif de la Direction Générale des Finances Publiques pour information.

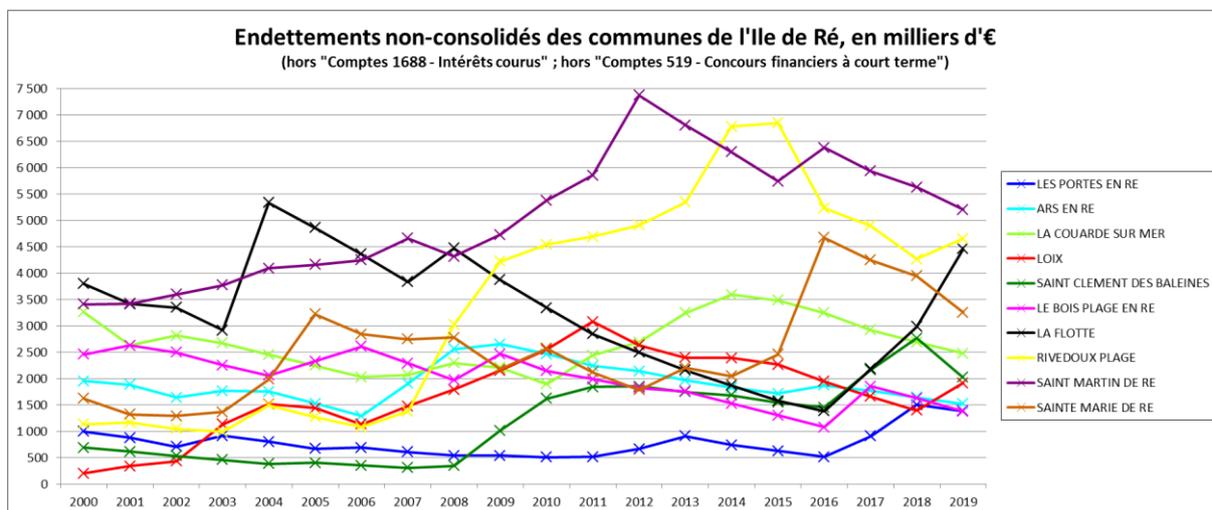
VII.2 Crédit de trésorerie

Il n'y a pas eu de tirage sur ligne de trésorerie en 2019.

VIII. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS

VIII.1 Endettement non-consolidé

Dans notre étude intitulée « Etude sur l'endettement des communes de l'île de Ré et de la Communauté de Communes de l'île de Ré au 31 décembre 2019 » (<http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Endettement20191231.pdf>), nous avons publié le graphique suivant :

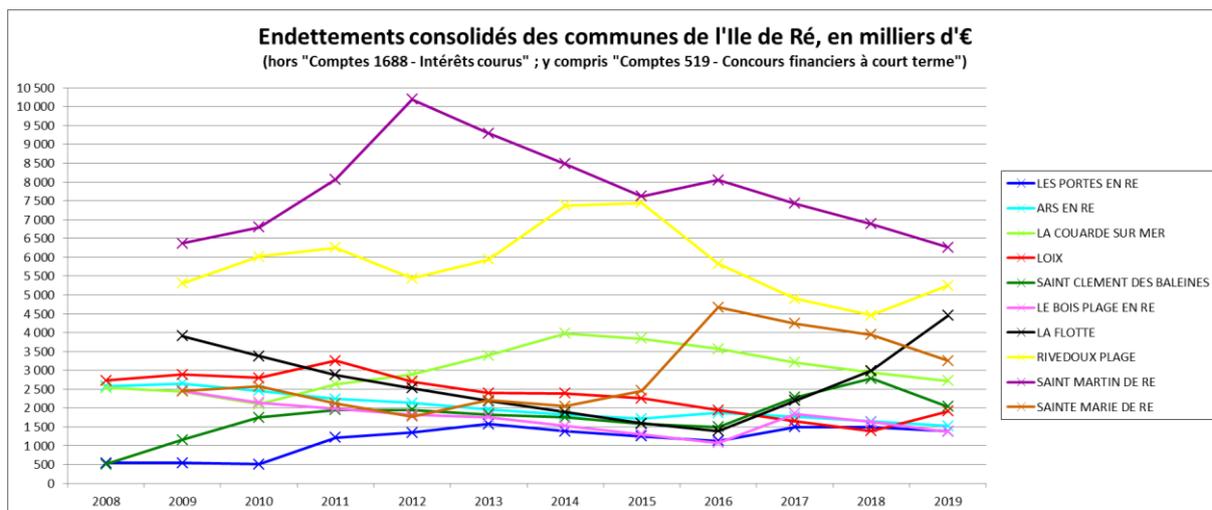


Comme nous l'écrivions à l'époque « Cet endettement non-consolidé, pour simple d'accès qu'il soit, ne donne qu'une vision très imparfaite de la situation d'endettement global des collectivités locales. En effet, il ne tient pas compte des avances et des lignes de trésorerie auxquelles peuvent faire appel ponctuellement certaines collectivités locales et qui constituent des dettes financières qu'elles devront rembourser, de l'endettement porté par le(s) éventuel(s) Budget(s) Annexe(s). Il ne devra donc être utilisé qu'avec parcimonie et on lui préférera, à chaque fois que cela sera possible, l'endettement consolidé ».

L'endettement de la commune de Saint-Clément-des-Baleines est une parfaite illustration de ces propos puisqu'en 2008, par exemple, l'endettement porté par le Budget Annexe Aire de Camping-Car représentait 32 % de l'endettement total. Depuis 2017, les endettements consolidés et non-consolidés sont proches du fait que la dette portée par le Budget Annexe de l'Aire de Camping-Car est faible (moins de 1 %).

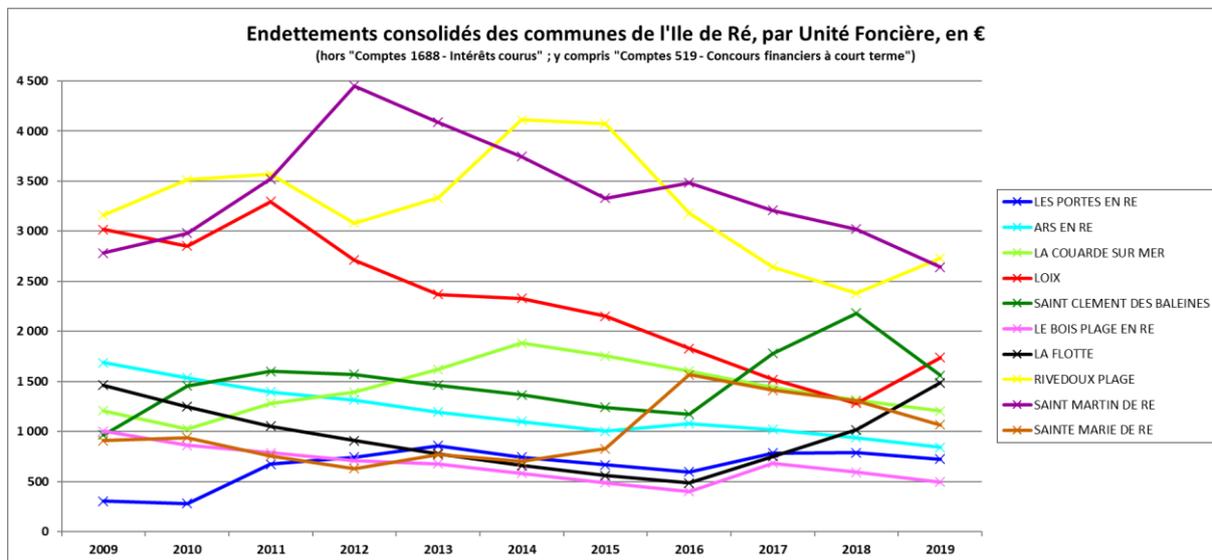
VIII.2 Endettement consolidé

VIII.2.1 Endettements consolidés des communes de l'île de Ré



Pour mémoire, le niveau élevé constaté à la fin de l'année 2018 pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines faisait suite à la souscription du nouvel emprunt de 700 k€ mentionné précédemment et donc au cumul, à cette date, de deux emprunts de ce montant.

Le remboursement en 2019 du premier de ces deux emprunts a fait, bien évidemment, baisser l'endettement constaté en fin d'année.

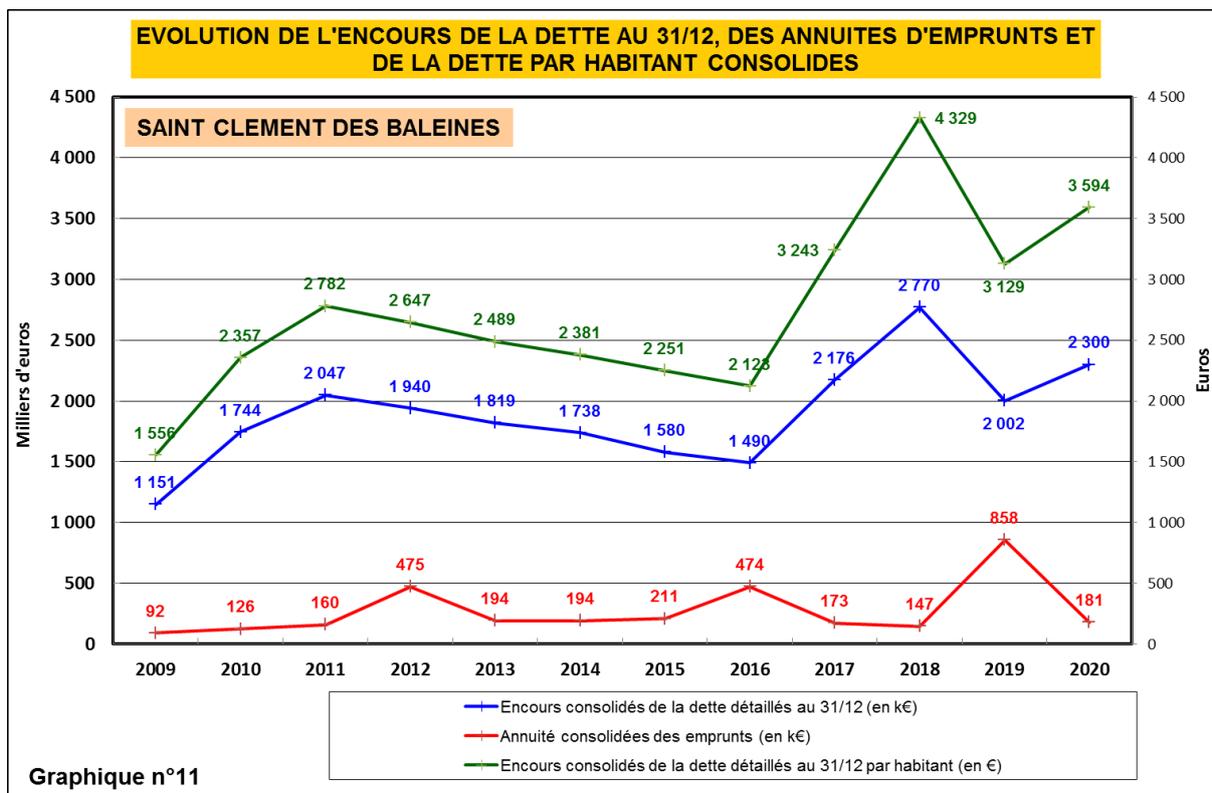


Pour les comparaisons entre les communes de l'île de Ré, l'endettement consolidé par Unité Foncière est le plus probant. Sans atteindre les niveaux particulièrement élevés de certaines communes (Rivedoux-Plage, Saint-Martin-de-Ré et Loix au début des années 2010), cet indicateur se révèle plutôt important pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines sur la période étudiée.

VIII.2.2 Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la commune de Saint-Clément-des-Baleines

Le graphique ci-dessous, réalisé à partir des Comptes Administratifs et des derniers Budgets Primitifs, indique l'évolution, de façon consolidée :

- de l'encours de la dette,
- des annuités de remboursement de cette dette,
- de la dette par habitant.



La courbe bleue (Encours de la dette consolidée au 31/12) et la courbe rouge (Annuité des emprunts consolidés) sont exprimées en milliers d'euros et leur ordonnée est à gauche ; la courbe verte (Encours de la dette consolidée au 31/12 par habitant) est exprimée en euros et son ordonnée est à droite.

Pour ce qui est des annuités on retrouve, en 2012, 2016 et 2019, les hausses évoquées précédemment, consécutives à des remboursements de capital d'emprunts bancaires.

Concernant les encours, on distingue plusieurs périodes différentes :

- une période de hausse jusqu'en 2011,
- suivie d'une période de baisse jusqu'en 2016,
- puis une hausse très importante en 2017 et en 2018,

- l'année 2019 marquant une baisse notable du fait de l'opération sur le capital de l'emprunt *in fine* de Mars 2009 évoqué précédemment,
- en 2020, un emprunt de 440 k€ a été inscrit au Budget Principal de la commune.

On remarquera que l'encours par habitant est relativement élevé et cet indicateur fait de Saint-Clément-des-Baleines une commune plutôt endettée.

VIII.2.3 Contrôle

Dans les Comptes Administratifs ou le Budget Primitif on peut vérifier que l'évolution de l'encours suit bien la règle du calcul classique :

Dettes fin année (N) = Dettes fin année (N-1) – remboursement du capital année (N) + montant des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'année (N).

On peut également regarder la concordance entre les montants indiqués aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs et dans la comptabilité publique (site Internet de l'administration reprenant les comptes des collectivités : <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex?flowId=accueilcclloc-flow> et/ou Comptes de Gestion).

Si le premier type de contrôle est plutôt concordant, il existe des décalages systématiques pour le second.

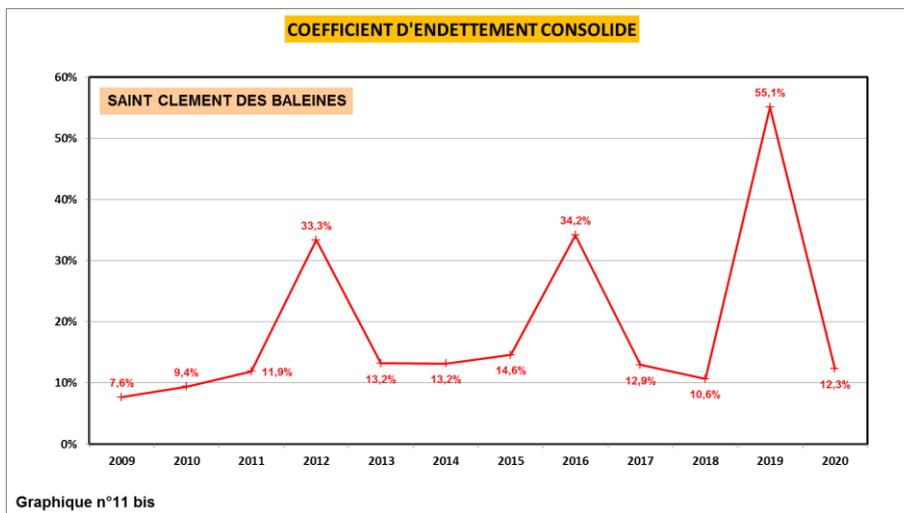
Ainsi, par exemple, pour le Budget Annexe « Aire de Camping-Car » nous constatons un étonnant décalage entre les informations portées à l'annexe « IV A1.2 – Eléments du bilan – Etat de la dette – Répartition par nature de dette » et les éléments comptabilisés par ailleurs dans le Compte Administratif au titre du remboursement en capital et du paiement des intérêts et portés au Compte de Gestion.

Nous ne manquerons pas de rappeler à Madame la Maire et à son Adjoint en charge des finances, nouvellement élus, l'importance d'établir et de diffuser des éléments financiers (Comptes Administratifs et Budgets Primitifs) cohérents et concordants avec la comptabilité publique (Comptes de Gestion).

VIII.3 Coefficient d'endettement consolidé

Le coefficient d'endettement de la commune correspond au rapport entre les annuités de la dette (intérêts plus capital) et les recettes réelles de fonctionnement consolidées.

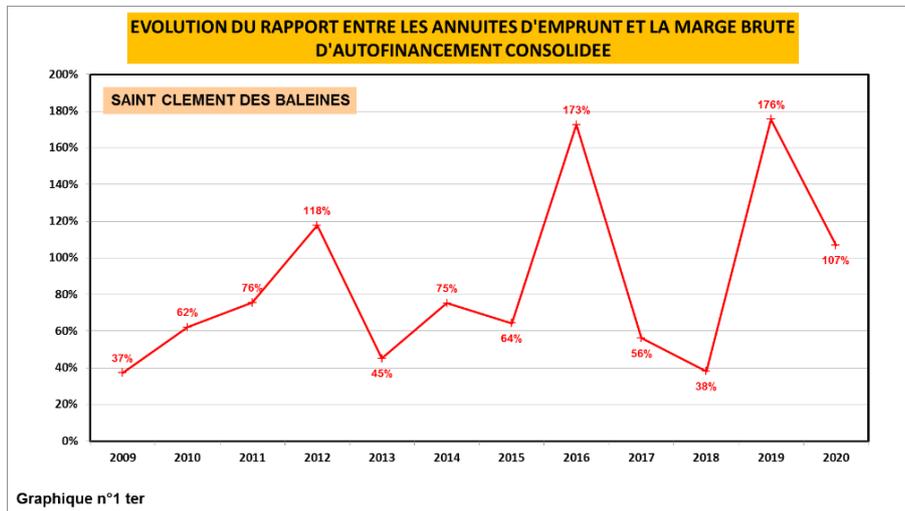
Il montre quelle est la part de ces recettes utilisée chaque année au remboursement de la dette.



On retrouve des pics en 2012, 2016 et 2019, années de remboursements du capital sur certains emprunts bancaires comme évoqué précédemment.

Il existe d'autres indicateurs de suivi comme :

- le rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement : cet indicateur est, sans surprise, très dégradée en 2012, 2016 et 2019, passant au-dessus de 100 %, reste élevé les autres années, indiquant que la commune de Saint-Clément-des-Baleines consacre une part importante de ses ressources aux remboursements de ses emprunts bancaires.



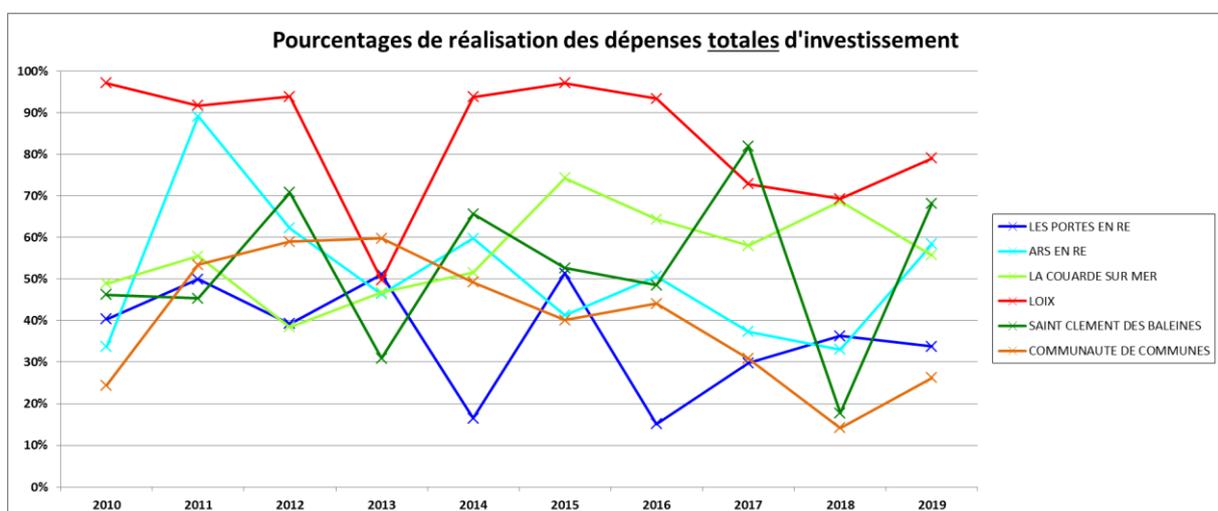
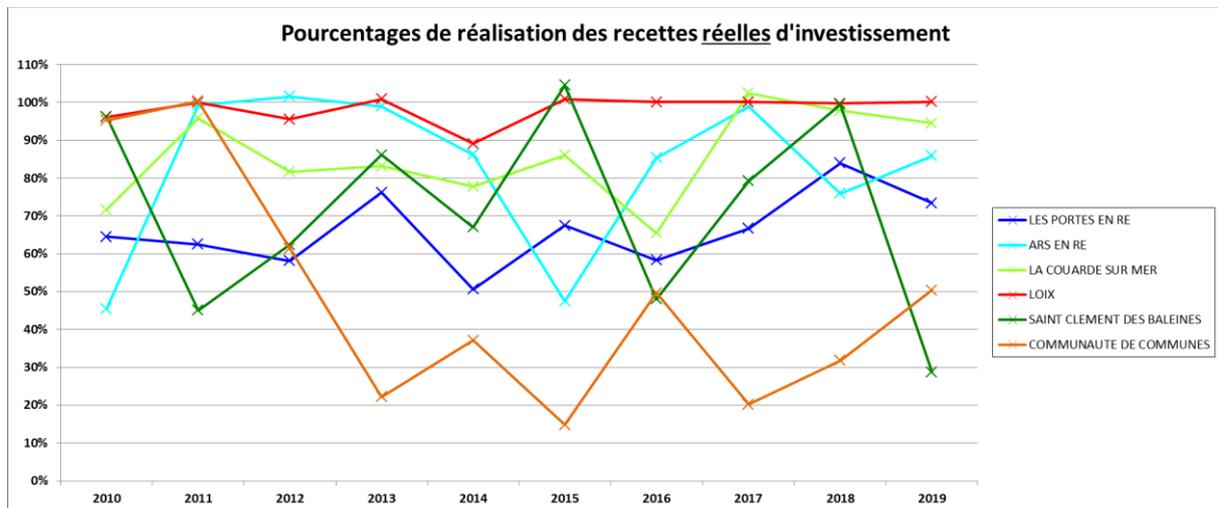
- le ratio de désendettement, souvent mentionné par les collectivités locales, qui exprime, en années, le rapport entre le capital restant dû au 31 décembre et la Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) : ce ratio est de 4,62 années pour le Budget Principal de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, soit une valeur encore éloignée du seuil d'alerte fixé à 12 années.

IX. INVESTISSEMENTS

IX.1 Réalisation des budgets d'investissement

Chaque année les recettes et les dépenses prévisionnelles d'investissement sont inscrites et votées dans le Budget Primitif. L'année suivante, les recettes d'investissement effectivement reçues et les dépenses d'investissement effectivement payées sont inscrites et votées dans le Compte Administratif.

On peut donc suivre, chaque année, le taux de réalisation de ces dépenses et de ces recettes d'investissement : ainsi plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses d'investissement.



Pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, dans les Budgets Primitifs :

- les recettes réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont généralement surévaluées (sauf en 2010, 2015 et 2018), jusqu'à 70 % en 2019,
- et les dépenses réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont systématiquement surévaluées de 15 à 85 %.

Il s'en suit que l'image donnée par les Budgets Primitifs des opérations d'investissement est erronée et permet de douter de la capacité des élus locaux à gérer ces opérations au plus près et au mieux des intérêts de la commune, et donc de ses résidents / contribuables.

A l'avenir cette question devrait constituer un point d'amélioration de la gestion par la nouvelle équipe municipale : elle pourra peut-être s'inspirer avantageusement de la pratique de la commune de Loix qui, si elle n'est pas parfaite, se distinguait jusqu'en 2016, sauf exception, par sa régularité et sa plus grande justesse.

IX.2 Opérations d'équipement

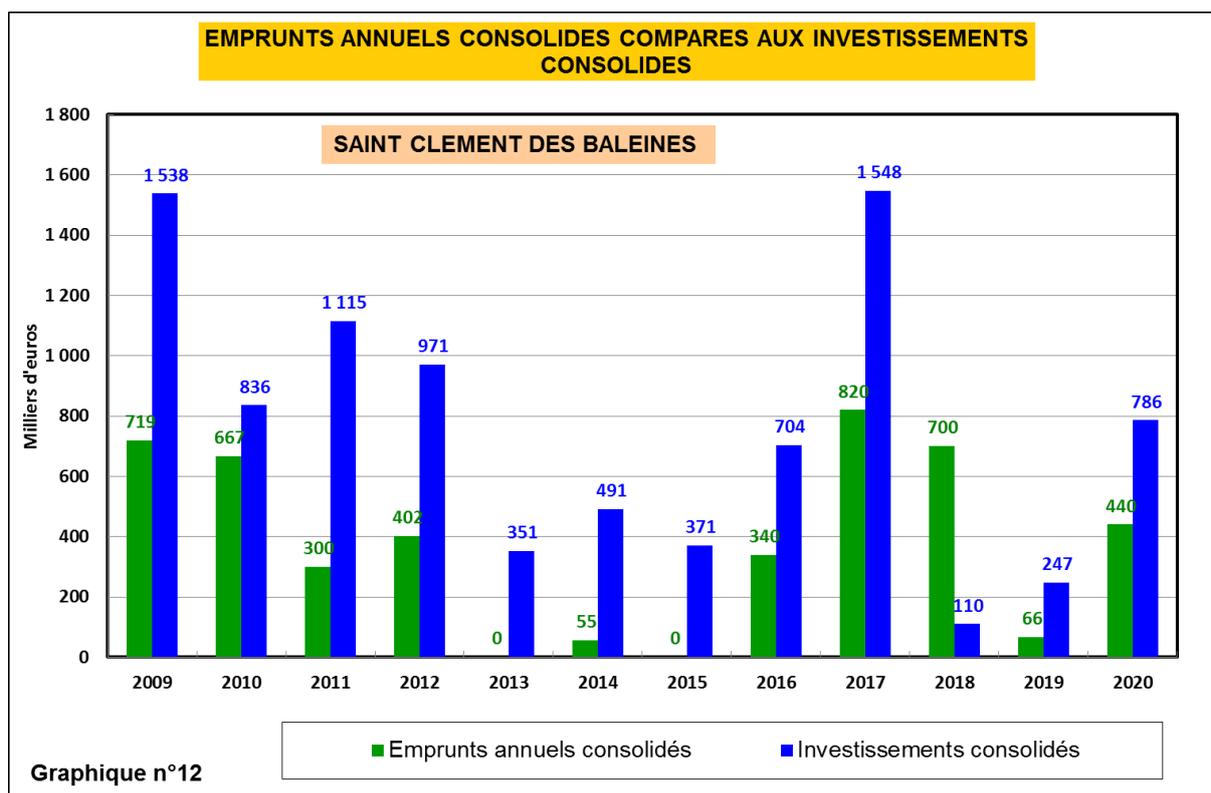
La commune de Saint-Clément-des-Baleines ne détaille pas ses opérations d'équipement dans ses Comptes Administratifs et ses Budgets Primitifs (cf. les radioscopies de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et des autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré, à l'exception de la commune de Loix, pour une illustration de ce type de présentation).

Cela est regrettable et nuit à la bonne information de ses résidents / contribuables.

Nous ne manquerons pas d'encourager la nouvelle équipe municipale à revenir à une meilleure pratique en la matière.

IX.3 Investissements comparés aux emprunts annuels

Ce graphique montre quelles ont été les évolutions parallèles des dépenses d'investissement consolidées et des emprunts consolidés contractés, effectifs de 2009 à 2019 et prévues en 2020, concernant donc la commune proprement dite et l'aire de camping-car.



On notera que sur toute la période étudiée, hormis en 2018 avec le prêt de 700 000 € évoqué précédemment, les montants empruntés sont systématiquement inférieurs aux montants des investissements. D'autres flux financiers entrants ont donc permis le financement de ces derniers.

IX.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants

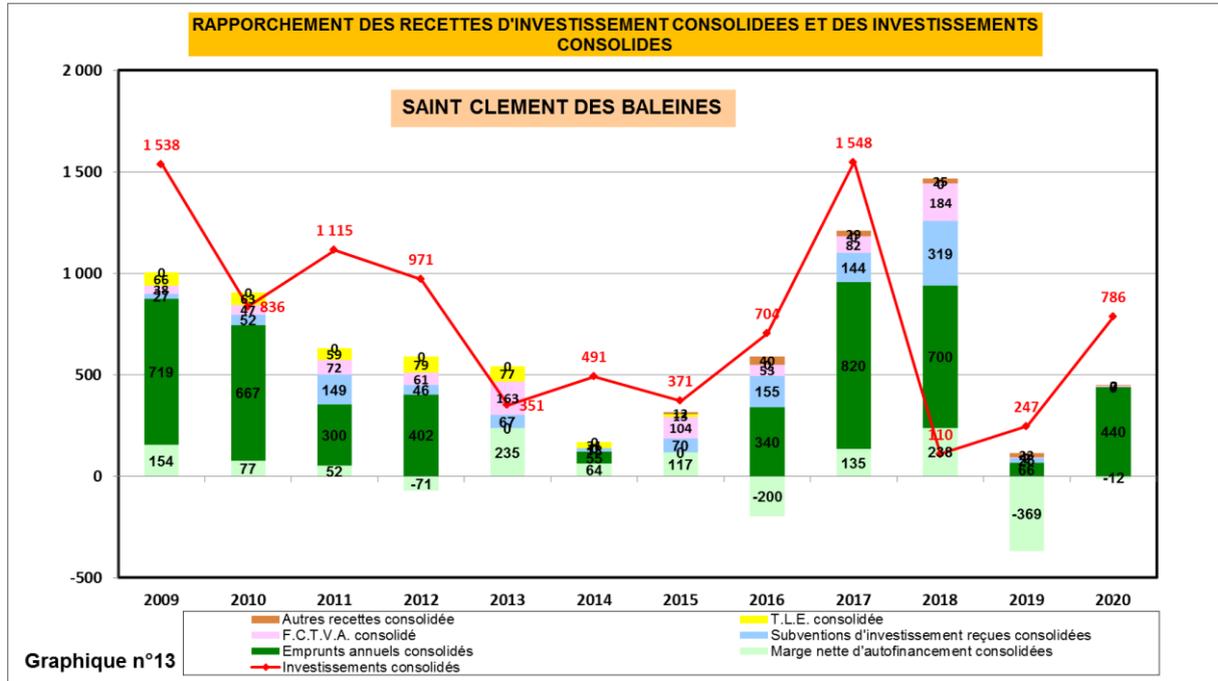
Avant de traiter cette question il nous semble important de rappeler que trop souvent les maires justifient certains investissements, en raison des subventions obtenues, subventions diminuant d'autant le prix à payer. Vrai au niveau de la commune, mais faux et tendancieux au niveau des contribuables, car ce sont bien eux qui, par leurs impôts aux Départements, aux Régions ou à l'Etat financent indirectement lesdites subventions. Les obtentions de celles-ci se font certes suivant certaines décisions administratives, mais on ne peut passer sous silence l'impact des relations existant entre les élus qui souvent, ont des responsabilités non seulement locales, mais également au niveau administratifs supérieurs. On ne peut rester insensible aux services rendus lors des votes quels qu'ils soient ! Un investissement doit être engagé uniquement dans la mesure où il est indispensable et non en raison des subventions reçues. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

IX.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants

Les investissements, qui sont des flux sortants, sont financés par les flux entrants suivants :

- les ressources directes de la section investissement : subventions, Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.) essentiellement,
- la marge nette d'autofinancement provenant de la section fonctionnement,
- si nécessaire par un recours à l'emprunt,
- parfois par l'aliénation de certains biens communaux comme ceci a été rappelé précédemment (flux exceptionnel non récurrent).

Le graphique ci-dessous permet de comparer, chaque année, la somme des recettes d'investissement dont a bénéficié la commune aux investissements réalisés ou prévus pour 2020.



Il montre à vue d'œil qu'il y aurait quasi systématiquement un manque de financement des flux sortants par les flux entrants (sauf en 2010, 2013 et 2018).

IX.4.2 Soldes de trésorerie

Comme le montre le tableau ci-dessous, peut-être plus explicite et facile à comprendre que le graphique précédent car les différents calculs sont précisés, ce sont les « excédents » des exercices précédents qui permettent de faire face à ces « manques » en dégagant un solde de trésorerie :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
(1) Recettes d'investissement consolidées	131	162	279	187	307	49	199	249	255	528	49	9
(2) Investissements consolidés	1 538	836	1 115	971	351	491	371	704	1 548	110	247	786
(3) Besoin de financement = (1) - (2)	-1 407	-674	-836	-784	-45	-442	-172	-455	-1 292	418	-197	-777
(4) Marge nette d'autofinancement consolidée	154	77	52	-71	235	64	117	-200	135	238	-369	-12
(5) Solde du besoin de financement = (3) - (4)	-1 253	-597	-784	-856	191	-379	-56	-655	-1 158	656	-567	-789
(6) Emprunts annuels consolidés	719	667	300	402	0	55	0	340	820	700	66	440
(7) Solde de trésorerie = (5) + (6)	-534	70	-484	-453	191	-323	-56	-315	-338	1 356	-501	-349
(8) Solde cumulé de trésorerie sur la période	-534	-464	-947	-1 401	-1 210	-1 533	-1 589	-1 904	-2 242	-885	-1 386	-1 735

Bien entendu, ces soldes de trésorerie sont théoriques puisqu'ils font abstraction de la situation des années antérieures et plus particulièrement de la situation cumulée à la fin de l'exercice 2008 (excédents ou déficits de fonctionnements ou d'investissements reportables sur 2009).

X. DISPONIBILITES

X.1.1 Fonds de roulement

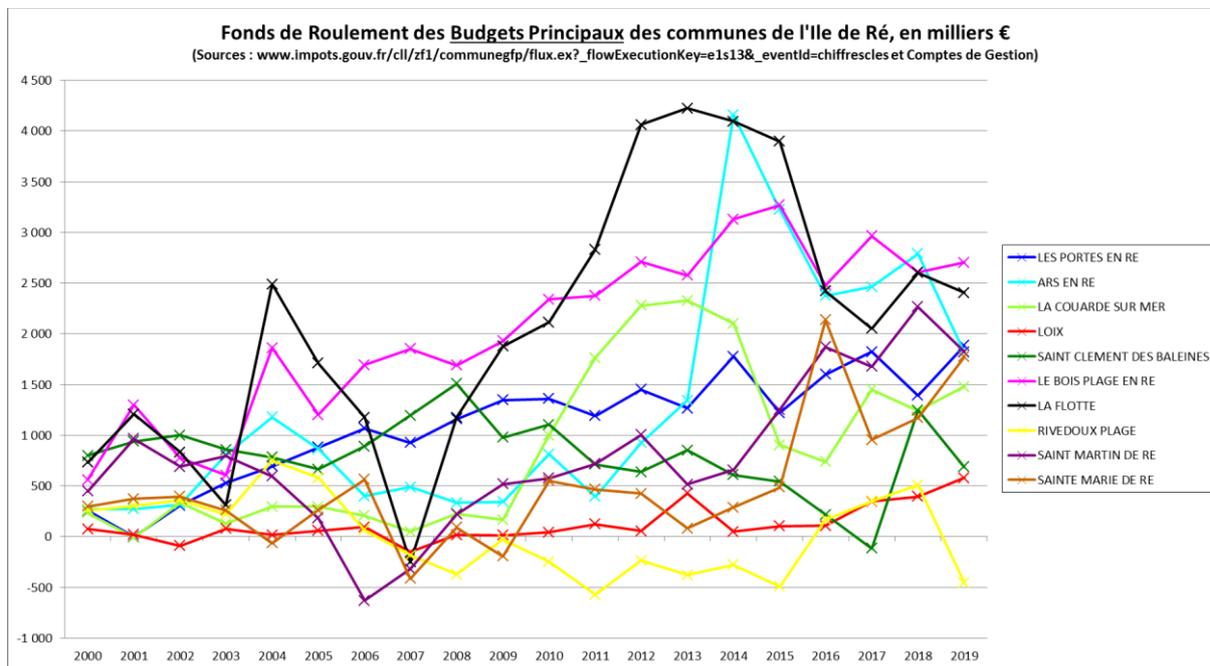
Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. »

D'un point de vue pratique, un Fond de Roulement positif permet à la collectivité locale de couvrir le décalage entre les encaissements de recettes et les paiements de dépenses de son cycle normal de fonctionnement et le solde éventuel contribue à former sa trésorerie nette : elle dispose alors « d'un matelas financier ».

A l'inverse un Fonds de Roulement nul ou négatif prive la collectivité locale d'une certaine « aisance financière » et met sa trésorerie sous pression.

X.1.1.1 Fonds de roulement du Budget Général

On peut donc calculer les Fonds de Roulement de toutes les collectivités locales de l'île de Ré à partir des Comptes de Gestion à notre disposition ou les récupérer directement sur le site Internet de l'Administration Fiscale française (www.impots.gouv.fr/cl/zf1/communegfp/flux.ex).



On constatera que la commune de Saint-Clément-des-Baleines a vu, à partir de 2009, son Fonds de Roulement décroître et passer, pour la première fois depuis 2000, en territoire négatif à la fin de l'année 2017 plaçant les finances de la commune dans une situation délicate.

A la fin de l'année 2018 la situation était redressée, mais pas aussi franchement que ce graphique pourrait le laisser croire :

- en effet, l'emprunt de 700 000 € évoqué précédemment, réalisé à la fin de l'année, est venu gonfler la trésorerie de la commune,
- faisant passer artificiellement le Fonds de Roulement de 547 k€ (soit à un niveau voisin de celui à fin 2015) à 1,247 M€.

A la fin de l'année 2019, le Fonds de Roulement du Budget Principal de la commune de Saint-Clément-des-Baleines était de 687 k€.

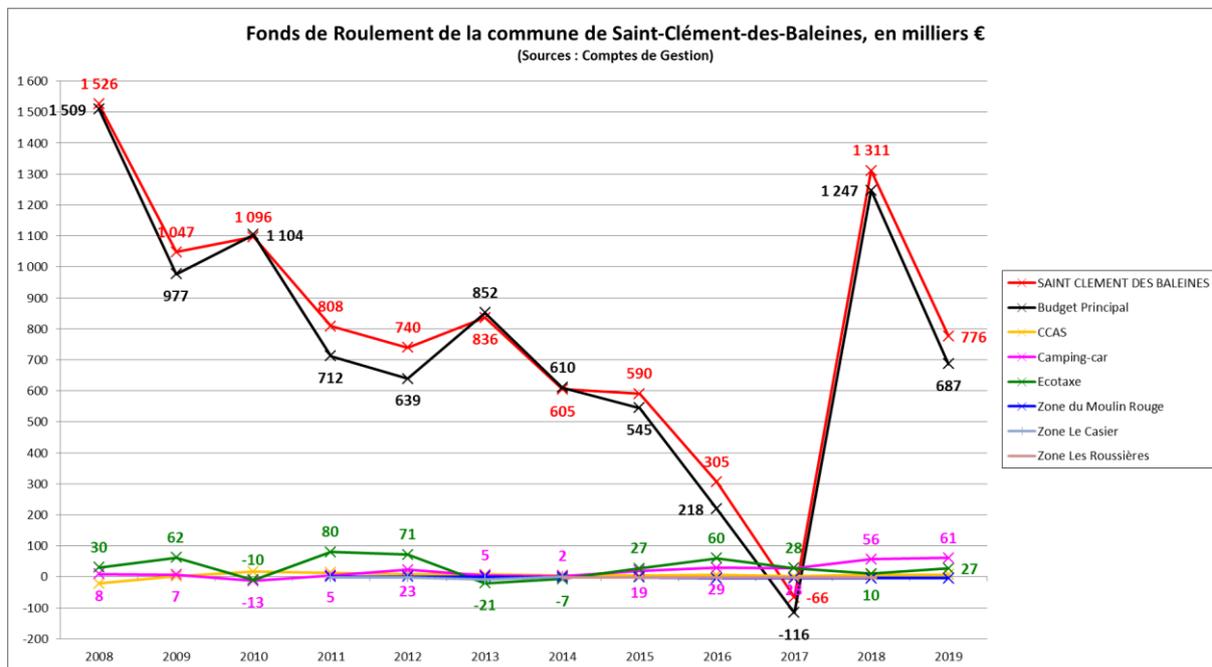
L'excédent définitif que la commune a dégagé au cours du temps, pour reprendre la formule du « Mémento financier et fiscal du Maire », représente ainsi à la fin de l'année 2019, par rapport aux données du Compte Administratif du Budget Principal :

- un peu plus de cinq mois de recettes réelles de fonctionnement,
- un peu plus de sept mois de recettes fiscales,
- un peu plus de 3/4 d'année de dépenses réelles d'investissement (moyenne de 2010 à 2018).

X.1.1.2 Fonds de roulement consolidé

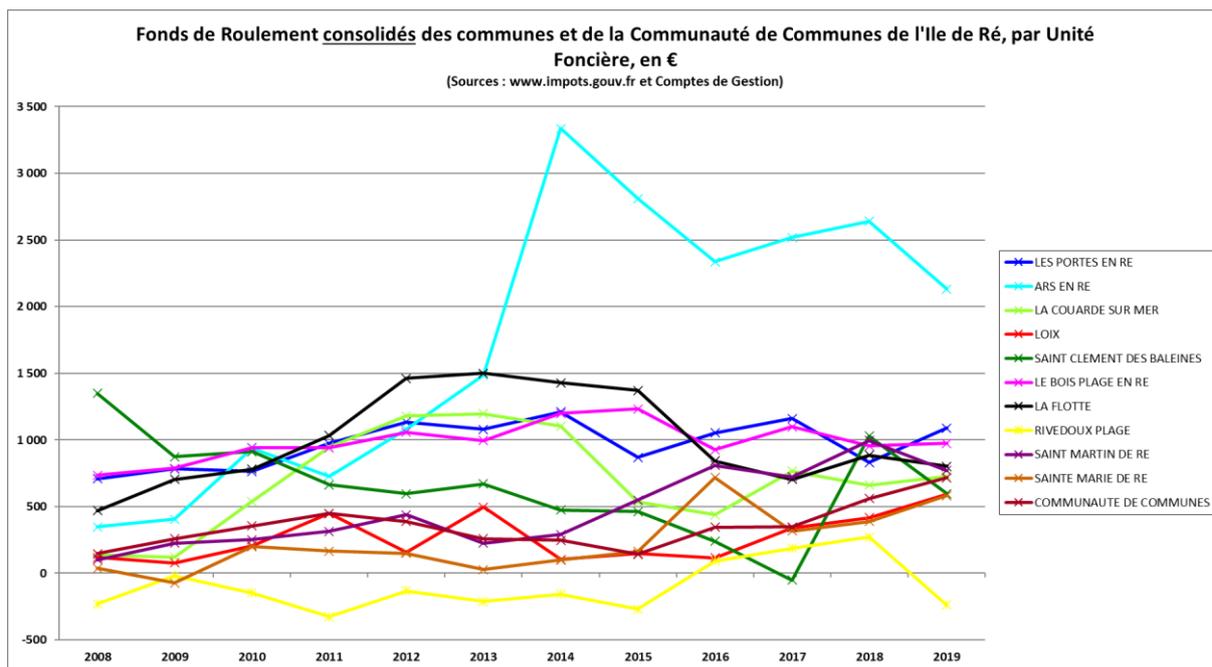
Si on s'intéresse au Fonds de Roulement consolidé de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, agrégation des Fonds de Roulement de son Budget Principal et de ses Budgets Annexes, on constate, sur le graphique ci-dessous :

- qu'il est positif sur toute la période étudiée, sauf en 2017 (tracé en rouge),
- qu'il est l'agrégation :
 - o du Fonds de Roulement du Budget Principal (tracé en noir) également positif sur toute la période d'observation sauf en 2017,
 - o des Fonds de Roulement « significatifs » des Budgets Annexes Ecotaxe (tracé en vert) et Aire de Camping-Car (tracé en mauve) en situations positives et donc également favorables, sauf exception, sur toute la période observée,
 - o et des Fonds de Roulement « anecdotiques » des Budgets Annexes Zone du Moulin Rouge (tracé en bleu), Zone de Casier (tracé bleu clair), Zone Les Roussières (tracé parme) et Centre Communal d'Action Sociale (tracé en jaune).



Comme nous l'indiquions précédemment, la situation financière de la commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est dégradée régulièrement entre 2008 et 2017, vis-à-vis de cet indicateur, avant de se reprendre, pour partie artificiellement (emprunt de 700 k€ évoqué précédemment), à partir de 2018.

X.1.1.3 Fonds de roulement consolidé par Unité Foncière



Cet indicateur permet de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'Île de Ré. Entre 2008 et 2017, la commune de Saint-Clément-des-Baleines est passée, vis-à-vis de cet indicateur, de la position la plus favorable à la situation la plus défavorable. Et, en 2019, si on excepte la commune de Rivedoux-Plage, elle présente une des moins bonnes situations.

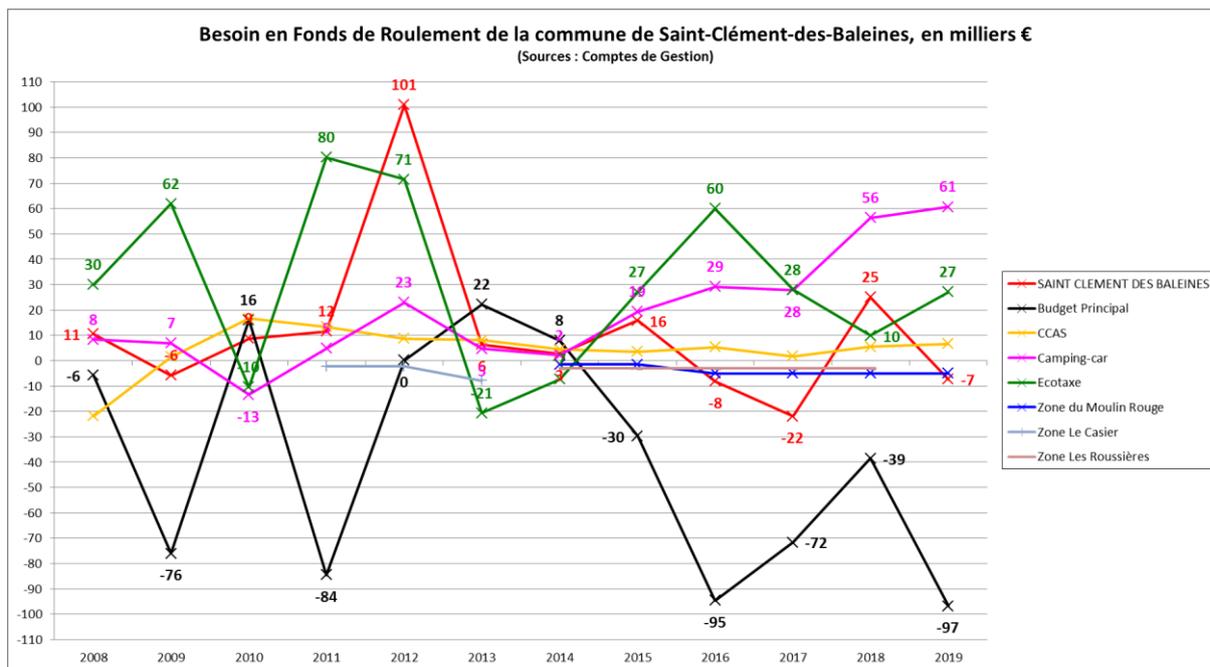
X.1.2 Besoin en fonds de roulement

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », évoqué précédemment, donne du Besoin en fonds de roulement (BFR) la définition suivante : « Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement ; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource ; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées. »

L'illustration de cet indicateur est la suivante :

- les deux Budgets Annexes « significatifs » Aire de Camping-Car (tracé mauve) et Ecotaxe (tracé vert) évoluent plutôt en territoire positif et signent une situation défavorable (besoin de financement),
- le Budget Principal (tracé noir) est en territoire plutôt négatif et signe une situation favorable (ressources disponibles),

- l'agrégation de tous ces budgets (tracé rouge) évolue (sauf en 2012) autour d'une position d'équilibre.

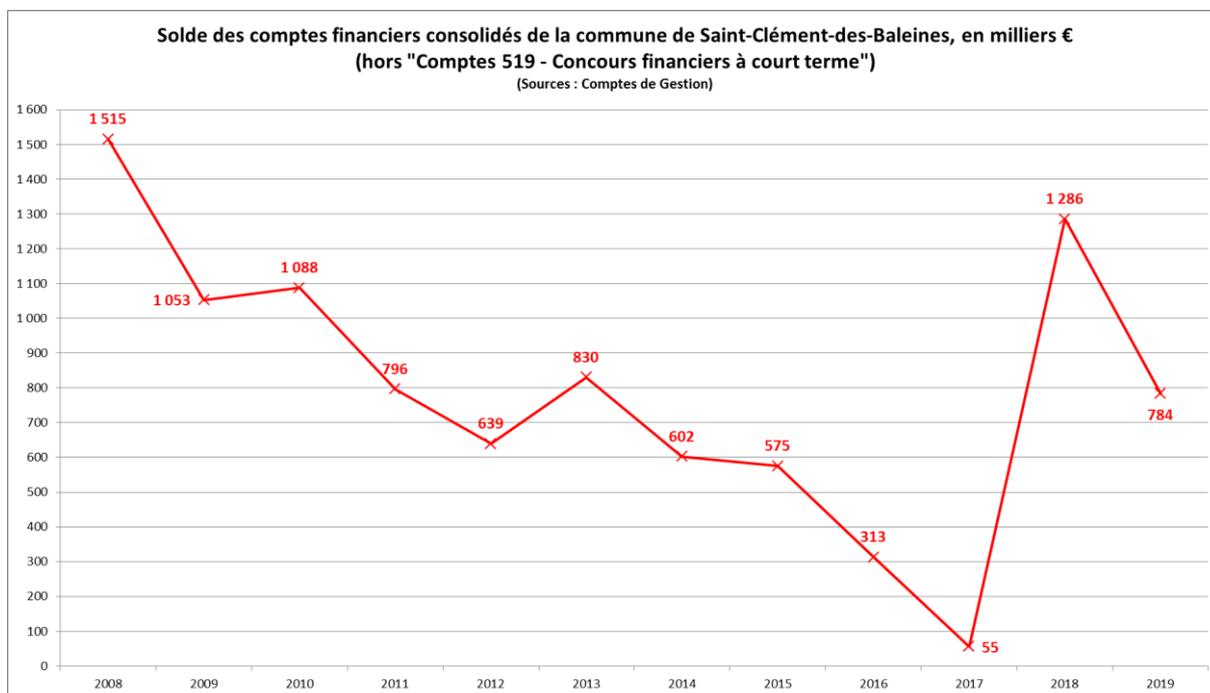


X.1.3 Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453

X.1.3.1 Classe 5 – Comptes financiers

Les comptes de la « Classe 5 – Comptes financiers » « enregistrent les mouvements de valeurs en espèces, chèques, ainsi que les opérations faites avec le Trésor, les banques et les établissements financiers ; par extension, les comptes financiers comprennent les comptes relatifs aux placements de trésorerie autorisés » pour reprendre la définition de l’Instruction Budgétaire et Comptable M14.

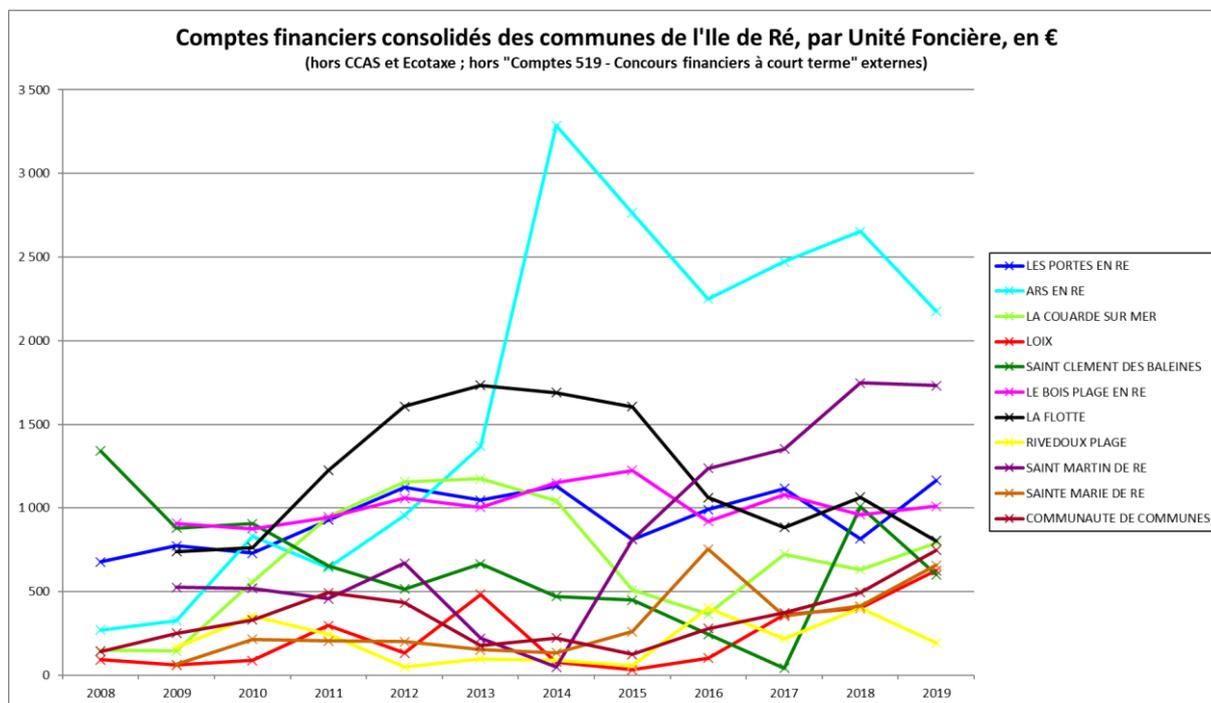
Ils sont donc le reflet de la trésorerie disponible ou mobilisable de la collectivité locale.



Comme le montre ce graphique la trésorerie disponible ou mobilisable consolidée de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, exclusivement portée par le Budget Principal, s’est dégradée entre 2008 et 2017.

Le bond constaté en 2018 était dû, pour beaucoup, aux 700 k€ de l’emprunt souscrit en la fin de l’année dont nous avons précédemment parlé.

La situation au 31 décembre 2019 (784 k€) était comparable à celle du début des années 2010.



Les comptes financiers consolidés rapportés au nombre d'Unités Foncières permettent de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'Île de Ré : entre 2008 et 2017, la commune de Saint-Clément-des-Baleines est passée, vis-à-vis de cet indicateur, de la position la plus favorable à une des situations les plus défavorables ; en 2019, si on excepte la commune de Rivedoux-Plage, elle présente la moins bonne situation.

X.1.3.2 Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée

La « Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée » regroupe notamment les comptes :

- « 451 - Compte de rattachement avec... (à subdiviser par Budget Annexe) »,
- « 452 – Centre Communal d'Action Sociale (C. C. A. S.) rattaché »,
- et « 453 - Caisse des écoles rattachée ».

Ces trois comptes peuvent être :

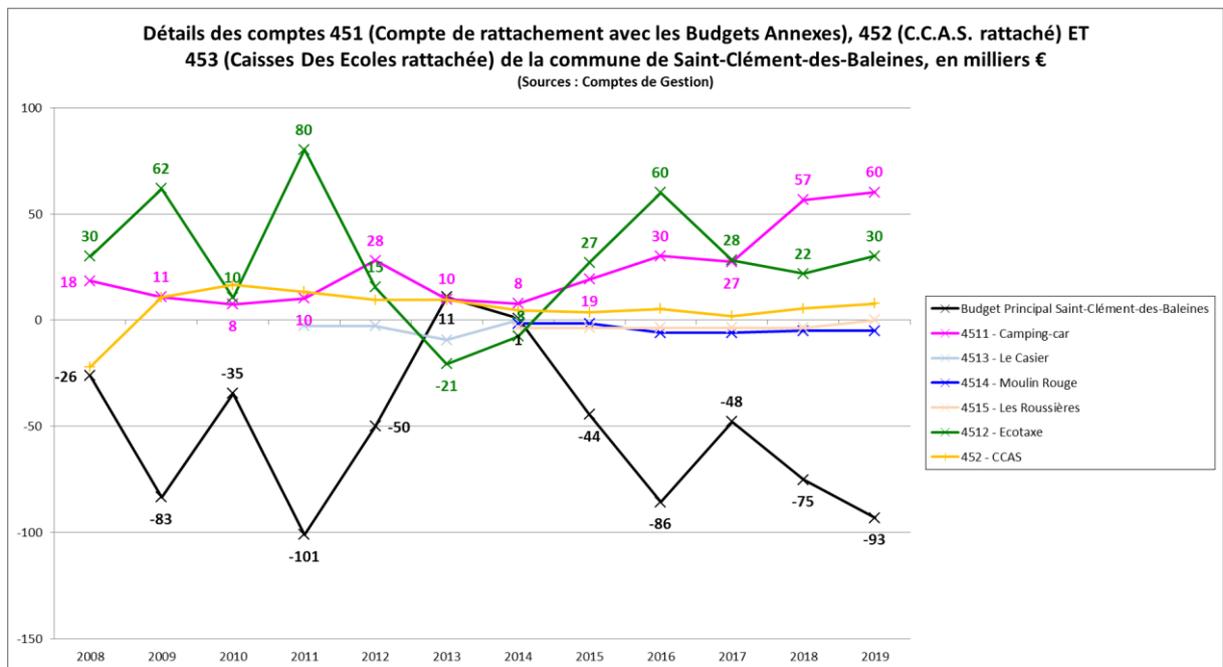
- créancier dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « doit de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles,
- débiteur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « a avancé de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles.

Bien entendu dans le(s) Budget(s) Annexe(s), du C. C. A. S. ou de la Caisse des écoles on retrouvera la ou les positions parfaitement symétriques à celle(s) du Budget Principal.

Ainsi, le graphique suivant illustre ces situations de « trésoreries réciproques » :

- le tracé en noir est celui du Budget Principal de la commune :
 - o lorsqu'il est en zone négative cela signifie qu'il « doit de l'argent » aux autres budgets,
 - o lorsqu'il est en zone positive cela signifie qu'il « a avancé de l'argent » aux autres budgets,
- les autres tracés sont ceux des autres budgets :
 - o lorsqu'ils sont en zone positive cela signifie qu'ils « ont avancé de l'argent » au Budget Principal,
 - o lorsqu'ils sont en zone négative cela signifie qu'ils « doivent de l'argent » au Budget Principal.

Bien entendu le cumul de ces différents soldes est égal à zéro.



Comme le montre ce graphique :

- le Budget Principal de la commune de Saint-Clément-des-Baleines est globalement débiteur vis-à-vis de ses Budgets Annexes et notamment vis-à-vis des Budgets Annexes Aire de Camping-Car et Ecotaxe,
- dans des proportions qui restent cependant raisonnables.

Quoi qu'il en soit, on peut dire que la précédente équipe municipale n'abusait pas de la situation, pour améliorer artificiellement la situation du Budget Principal : le solde des comptes financiers du Budget Principal, évoqué au chapitre précédent, est resté toujours supérieur au montant de sa dette nette vis-à-vis des Budgets Annexes (même en 2017, très légèrement).

Aux Portes-en-Ré, le 17 décembre 2020.

Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré.
Le Président.

ANNEXE

XI. METHODOLOGIE

XI.1 Avertissement

Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables.

Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes de cette collectivité locale.

Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, mais capable de gérer ses propres comptes, de comprendre la situation financière de la collectivité à laquelle elle appartient, de prendre conscience de son évolution au cours des années, éventuellement de comprendre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Ainsi elle sera en mesure de poser au Maire ou au responsable financier de cette collectivité, les questions lui apparaissant comme étant les plus importantes.

Il est conseillé aux personnes s'intéressant à cette question de lire auparavant le guide pratique intitulé « VOTRE COMMUNE EST-ELLE BIEN GEREE ? », écrit par Alain LE GRELLE et Thomas KIEFFER, publié par CONTRIBUABLES ASSOCIES (42, rue des Jeûneurs 75077 PARIS CEDEX 02 - Téléphone : 01 42 21 16 24 - www.contribuables.org).

XI.2 Avant-propos

Rappelons quelques raisonnements simples, que certains jugeront peut-être simplistes, mais raisonnements qu'il ne faut néanmoins jamais perdre de vue.

Toute personne vivant grâce à ses propres revenus, ne peut dépenser, au cours d'une année, plus que ce qu'elle reçoit elle-même au titre de ses ressources personnelles. Dans la mesure où ses dépenses sont inférieures à ses ressources, elle dégage chaque année un résultat que l'on appellera par la suite « Marge brute d'autofinancement ».

Dans la mesure où elle dégage effectivement chaque année une marge, elle sera en mesure d'acheter certains biens d'équipements, avec ou sans recours à l'emprunt.

Si elle a recours à un ou plusieurs emprunts, elle aura à rembourser chaque année les annuités de ces derniers : capital plus intérêts. Encore faudra-t-il que sa « marge brute d'autofinancement », si elle existe, soit suffisante pour lui permettre d'honorer ses engagements.

Il faut également rappeler que toute personne responsable de ses propres finances doit prévoir, à court ou moyen terme, le renouvellement de certains de ses biens d'équipements en fonction de leur usure (voiture, télévision, réfrigérateur...). Elle devra donc prévoir, au moins en partie, le financement de ces futurs investissements.

Toute personne vraiment responsable doit aussi avoir, à titre de référence, un regard précis sur son passé financier : ressources, dépenses, investissements, endettement et donc engagement à moyen terme.

Elle doit être capable de mener une réflexion réaliste sur son proche avenir, sur ses besoins financiers et son aptitude à en disposer. Il en est souvent ainsi, du moins peut-on l'espérer, car il s'agit là, rappelons-le, de situations personnelles.

Mais si cela est vrai pour chacun d'entre nous, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il s'agit là de notre argent, c'est également vrai pour toute famille, pour toute société et bien entendu pour toute collectivité locale car, là encore, il s'agit de notre argent.

Est-il alors politiquement incorrect de demander au Maire, dans quelle mesure la section de fonctionnement participe suffisamment au financement des investissements ?

Dans la mesure où cette participation est insuffisante, est-il politiquement incorrect de lui demander les mesures qu'il compte prendre, à court et moyen terme, afin de redresser la situation ? Mesures d'économies ? Augmentation des impôts locaux ? Recours à de nouveaux emprunts ? Aliénation de certains biens de la commune ?

Tout cela pour dire que toute collectivité locale doit avoir une connaissance approfondie de son passé et en particulier de son passé financier : ressources et dépenses courantes de fonctionnement, ressources et dépenses d'investissement, évolution de son endettement...

Elle doit parfaitement connaître l'état dans lequel se trouve son patrimoine ainsi que ses besoins en matière de renouvellement ou d'entretien.

Elle doit avoir une parfaite connaissance de son budget annuel et de son respect en cours d'année. Elle doit être capable de prévoir de façon réaliste l'évolution probable de ses besoins et de la situation à laquelle elle devra faire face au cours des années à venir.

XI.3 Quelques définitions de base

XI.3.1 Recettes réelles de fonctionnement

Ce poste comprend toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier qui permettent d'assurer le fonctionnement des services de la commune et de compléter, notamment par le biais du prélèvement, le financement des dépenses d'investissement.

En sont exclus :

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- et les potentiels versements provenant des bénéfices dégagés par des budgets annexes (camping, port de plaisance, zone d'activité...).

La fiscalité en constitue la majeure partie.

XI.3.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement des services de la commune, notamment les frais de personnel et les intérêts de la dette.

En sont exclus :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissement,
- les travaux d'investissement en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales.

Les charges de personnel en constituent la majeure partie.

XI.3.3 Charges courantes de fonctionnement

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

XI.3.4 Marge brute d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement.

Elle doit permettre de payer les annuités de remboursement de la dette (intérêts et capital).

XI.3.5 Marge nette d'autofinancement

C'est la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital).

Elle constitue un excédent disponible qui se rajoute à d'autres ressources pour le financement des investissements.

XI.3.6 Unités Foncières

La comparaison directe de données financières de collectivités locales de tailles différentes n'apporte généralement pas d'informations probantes.

Il faut donc les ramener :

- au nombre d'habitants : les communes de l'Ile de Ré comptant jusqu'à 80 % de résidences secondaires sur leur territoire, les données financières divisées par cet indicateur ne nous semblent pas probantes,
- ou à la Population Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : cet indicateur, qui est égal à la population totale communale augmentée d'un habitant par résidence secondaire, ne nous semble pas pouvoir donner non plus d'informations satisfaisantes,
- ou au nombre d'Unités Foncières : cet indicateur, développé par votre association, comptabilise le nombre de propriétés foncières potentiellement soumises à la Taxe d'Habitation et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et permet une comptabilisation du nombre de résidences (principales et secondaires) ; cet indicateur, tout imparfait qu'il soit (il s'exonère des capacités contributives des résidents, il ne tient pas compte de l'apport financier des professionnels...), permet d'attribuer à chaque propriété foncière bâtie, quelle que soit sa consistance et son mode d'occupation, sa quote-part de données financières.

Dans la suite de cette étude, les comparaisons entre collectivités locales seront faites systématiquement par rapport au nombre d'Unités Foncières.

XI.4 Méthodologie retenue

Nous suivrons les principes généraux de la méthode décrite dans le guide pratique « Votre commune est-elle bien gérée ? » en nous préoccupant uniquement des flux financiers annuels entrant dans les comptes de la collectivité locale, soit les recettes, ainsi que des flux sortant des comptes de la collectivité locale, soit les dépenses.

Nous distinguerons les recettes et les dépenses de fonctionnement, des recettes et des dépenses d'investissement.

Nous ne nous préoccuperons pas, au début de cette étude, des excédents ou déficits de fonctionnement ou d'investissement annuels ou encore des virements de comptes à comptes (opérations d'ordre) car il ne s'agit là que de transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité. Considérons à titre d'exemple les dépenses d'amortissement (article 68) : elles sont comptabilisées en charges dans la section de fonctionnement mais en produits dans la section d'investissement ; c'est un transfert de compte à compte qui ne change en rien l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité.

Par contre, afin de contrôler l'équilibre de ces différents flux financiers dans le temps, nous tiendrons compte, en fin d'étude, des excédents ou déficits au début de la période retenue.

Ainsi, comme le radiologue face à son écran, grâce aux tableaux et graphiques présentés ci-après nous serons en mesure de suivre l'évolution (amélioration ou détérioration) des principaux indicateurs financiers de la commune. Nous pourrions alors nous poser les bonnes questions et rencontrer le Maire et/ou la personne en charge des finances afin de connaître sa position.

XI.5 Transparence financière

Les documents budgétaires de la commune de Saint-Clément-des-Baleines ne sont pas disponibles, à la date de la présente étude, sur le site Internet de la Mairie, permettant à tous les résidents / contribuables de consulter, en libre accès, ces informations financières de base.

Seules sont disponibles des « Vues ensemble 2020 » et des « Ratios 2020 » du Budget Principal de la commune. Elle pourrait, en la matière, s'inspirer avantagement des bonnes pratiques des communes d'Ars-en-Ré et de Loix.

XII. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DE SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES

Jusqu'au 31 décembre 2019, la commune de Saint-Clément-des-Baleines suivait et gérait cinq budgets différents :

- le Budget Général ou Budget Principal,
- le Budget Annexe de son « Aire de Camping-Car »,
- le Budget Annexe de l'Ecotaxe,
- le Budget Annexe du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.),
- le Budget Annexe du projet immobilier « Le Moulin Rouge » ; ce budget a été clôturé au 31 décembre 2019.

XII.1 Généralités

Pour l'année N :

- au cours du premier trimestre, le Conseil Municipal vote autant de Budgets Primitifs qu'il y a de Budgets (Général et Annexes),
- en cours d'année le Conseil Municipal vote, autant que de nécessaire, des adaptations aux Budgets Primitifs sous forme de décisions modificatives qui sont reprises dans des Budgets Supplémentaires,
- au cours du premier trimestre de l'année N+1, le Conseil Municipal vote les Comptes Administratifs (autant qu'il y avait eu de Budgets Primitifs) qui reprennent les éléments financiers définitifs des budgets.

XII.2 Budget Général ou Budget Principal

C'est le budget de la commune proprement dit.

XII.3 Budget Annexe « Aire de Camping-Car »

C'est le Budget Annexe, au Budget Général de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, permettant le suivi de la gestion de son aire de camping-car.

Pour mémoire en 2019, on y retrouve :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles (62,2 k€) : de produits divers de gestion courante,
 - o en dépenses réelles (47,9 k€) : des fournitures, des frais d'entretien et de réparation, des charges financières...
- dans la Section d'Investissement :
 - o en recettes réelles (7,6 k€) : des excédents capitalisés de l'exercice précédent,
 - o en dépenses réelles (10,0 k€) : des dépenses d'immobilisations et un remboursement d'emprunt.

Le résultat de l'exercice 2019, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, est bénéficiaire de 4,8 k€.

Ce budget annexe est consolidé, par nos soins dans cette étude, avec les données du Budget Général de la commune.

XII.4 Budget Annexe « Ecotaxe »

Ce budget permet de suivre la gestion de l'Ecotaxe de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

Pour mémoire en 2019, on y retrouve :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles (69,7 k€) : la quote-part annuelle versée à la commune par la Communauté de Communes de l'île de Ré sur le produit de l'écotaxe prélevée lors du passage du pont de l'île de Ré,
 - o en dépenses réelles (52,6 k€) : une série de charges autorisées par la législation dont des prestations de services, des dépenses d'entretien de terrains...
- dans la Section d'Investissement :
 - o en recettes réelles : 1,7 k€ issus du Fonds de Compensation de la T. V. A.,
 - o en dépenses réelles : 1,5 k€ d'achats d'immobilisations corporelles.

En 2019, le résultat, calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est bénéficiaire de 17,1 k€.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association :

- assure une vérification de principe de ce budget,
- ses éléments ne sont ni repris dans cette étude, ni consolidés par nos soins avec les éléments de la commune proprement dits.

XII.5 Budget Annexe « Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) »

Ce budget, d'importance modeste, permet de suivre la gestion du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

On y retrouve notamment, en recettes, le montant de l'éventuelle subvention annuelle versée par la commune (3,0 k€ en 2019).

En 2019, le résultat, calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est déficitaire de 0,3 k€.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association assure une vérification de principe de ce budget et ses éléments ne sont ni repris dans cette étude, ni consolidés par nos soins avec les éléments de la commune proprement dits.

XII.6 Budget Annexe du projet immobilier « Les Roussières »

Pour mémoire, ce Budget Annexe du projet immobilier « Les Roussières » a été clôturé le 31 décembre 2018.

XII.7 Budget Annexe du projet immobilier « Moulin Rouge »

Ce Budget Annexe du projet immobilier « Moulin Rouge » a été clôturé le 31 décembre 2019.

Ce budget n'a enregistré aucun mouvement en 2019 et le report à nouveau déficitaire de 5,0 k€ a été repris par le Budget Général au 1^{er} janvier 2020.

XIII. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2020 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2018 ET 2019

Seules les dépenses et les recettes réelles sont reprises dans ce qui suit.

XIII.1 Budget Général ou Budget Principal

XIII.1.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2018 et 2019 : (CA 2019 – CA 2018) / CA 2018.

XIII.1.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	263 964,83	275 798,56	4%
Charges de personnel, frais assimilés	524 177,05	567 744,61	8%
Atténuations de produits	31 408,00	32 887,00	5%
Autres charges de gestion courante	205 982,64	192 650,27	-6%
Total des dépenses de gestion courante	1 025 532,52	1 069 080,44	4%
Charges financières	42 007,52	44 737,13	6%
Charges exceptionnelles	2 700,00	37 947,00	1305%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 070 240,04	1 151 764,57	8%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Atténuations de charges	27 840,82	14 855,01	-47%
Produits services, domaine et ventes diverses	25 843,73	31 387,02	21%
Impôts et taxes	936 628,79	1 134 757,75	21%
Dotations et participations	326 058,40	278 470,26	-15%
Autres produits de gestion courante	62 385,02	83 906,30	34%
Total des recettes de gestion courante	1 378 756,76	1 543 376,34	12%
Produits financiers	10,58	12,34	17%
Produits exceptionnels	40 385,63	52 878,32	31%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 419 152,97	1 596 267,00	12%

XIII.1.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 610,00		-100%
Subventions d'équipement versées	31 988,51		-100%
Immobilisations corporelles	70 269,40	239 970,62	242%
Immobilisations en cours	5 832,00		-100%
Total des dépenses d'équipement	109 699,91	239 970,62	119%
Dotations, fonds divers et réserves	7 405,00		-100%
Emprunts et dettes assimilées	101 312,78	810 059,92	700%
Dépôts et cautionnements reçus		963,49	-
Total des dépenses financières	108 717,78	811 023,41	646%
Total des dépenses réelles d'investissement	218 417,69	1 050 994,03	381%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement (hors 138)	167 306,12	1 717,74	-99%
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	700 000,00		-100%
Total des recettes d'équipement	867 306,12	1 717,74	-100%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	209 054,34	24 731,22	-88%
Excédents de fonctionnement capitalisés	205 745,28		-100%
Autres subventions invest. non transf.	151 255,67	22 873,65	-85%
Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00		-100%
Total des recettes financières	571 055,29	47 604,87	-92%
Total des recettes réelles d'investissement	1 438 361,41	49 322,61	-97%

XIII.1.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2019 :

(CA 2019 – BP 2019) / BP 2019.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2020 et les réalisations de 2019 :

(BP 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.1.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2019	CA 2019	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	310 808,00	275 798,56	-11%	502 830,00	82%
Charges de personnel, frais assimilés	572 202,12	567 744,61	-1%	557 160,00	-2%
Atténuations de produits	34 200,00	32 887,00	-4%	34 500,00	5%
Autres charges de gestion courante	196 200,00	192 650,27	-2%	191 913,00	0%
Total des dépenses de gestion courante	1 113 410,12	1 069 080,44	-4%	1 286 403,00	20%
Charges financières	48 271,36	44 737,13	-7%	38 275,32	-14%
Charges exceptionnelles	37 947,00	37 947,00	0%	505,00	-99%
Dépenses imprévues	36 865,49		-100%	24 495,00	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 236 493,97	1 151 764,57	-7%	1 349 678,32	17%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges	11 500,00	14 855,01	29%	25 000,00	68%
Produits services, domaine et ventes diverses	27 350,00	31 387,02	15%	15 300,00	-51%
Impôts et taxes	1 006 174,67	1 134 757,75	13%	1 088 065,00	-4%
Dotations et participations	269 665,00	278 470,26	3%	272 755,00	-2%
Autres produits de gestion courante	88 735,00	83 906,30	-5%	94 510,00	13%
Total des recettes de gestion courante	1 403 424,67	1 543 376,34	10%	1 495 630,00	-3%
Produits financiers	50,00	12,34	-75%	15,00	22%
Produits exceptionnels	37 840,49	52 878,32	40%		-100%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 441 315,16	1 596 267,00	11%	1 495 645,00	-6%

XIII.1.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	23 342,40		7 320,00	-100%	55 722,40	-
Subventions d'équipement versées	200 591,49		200 591,49	-100%	287 135,86	-
Immobilisations corporelles	440 073,67	239 970,62	181 996,46	-45%	792 663,74	230%
Immobilisations en cours				-		-
Total des dépenses d'équipement	664 007,56	239 970,62	389 907,95	-64%	1 135 522,00	373%
Dotations, fonds divers et réserves				-	2 664,59	-
Emprunts et dettes assimilées	829 764,45	810 059,92		-2%	138 975,79	-83%
Dépôts et cautionnements reçus	963,49	963,49		0%		-100%
Dépenses imprévues	6 967,68			-100%	5 028,60	-
Total des dépenses financières	837 695,62	811 023,41	0,00	-3%	146 668,98	-82%
Total des dépenses réelles d'investissement	1 501 703,18	1 050 994,03	389 907,95	-30%	1 282 190,98	22%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	1 717,74		-		-100%
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				-	440 000,00	-
Total des recettes d'équipement	0,00	1 717,74	0,00	-	440 000,00	25515%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	21 595,26	24 731,22		15%	8 616,71	-65%
Excédents de fonctionnement capitalisés	118 654,74	0,00		-100%	493 100,70	-
Autres subventions invest. non transf.	16 928,70	22 873,65		35%		-100%
Dépôts et cautionnements reçus				-	835,25	-
Produits des cessions d'immobilisations	14 400,00			-100%	5 000,00	-
Total des recettes financières	171 578,70	47 604,87	0,00	-72%	507 552,66	966%
Total des recettes réelles d'investissement	171 578,70	49 322,61	0,00	-71%	947 552,66	1821%

*RAR : restes à réaliser

XIII.2 Budget Annexe « Aire de Camping-Car »

XIII.2.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2018 et 2019 : (CA 2019 – CA 2018) / CA 2018.

XIII.2.1.1 Section d'exploitation

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Charges à caractère général	9 575,69	33 332,53	248%
Charges de personnel, frais assimilés	5 863,42	7 166,65	22%
Autres charges de gestion courante	6 340,95	3 623,40	-43%
Total des dépenses de gestion courante	21 780,06	44 122,58	103%
Charges financières	547,52	466,79	-15%
Impôts sur les bénéfiques et assimilés	4 117,00	3 359,00	-18%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	26 444,58	47 948,37	81%
RECETTES D'EXPLOITATION			
Autres produits de gestion courante	59 093,55	62 232,14	5%
Total des recettes de gestion courante	59 093,55	62 232,14	5%
Total des recettes réelles de fonctionnement	59 093,55	62 232,14	5%

XIII.2.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles		6 787,96	-
Total des dépenses d'équipement	0,00	6 787,96	-
Emprunts et dettes assimilées	4 213,71	3 197,20	-24%
Total des dépenses financières	4 213,71	3 197,20	-24%
Total des dépenses réelles d'investissement	4 213,71	9 985,16	137%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Réserves	20 461,92		-100%
Total des recettes financières	20 461,92	0,00	-100%
Total des recettes réelles d'investissement	20 461,92	0,00	-100%

XIII.2.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2019 :

(CA 2019 – BP 2019) / BP 2019.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2020 et les réalisations de 2019 :

(BP 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.2.2.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2019	CA 2019	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION					
Charges à caractère général	46 700,00	33 332,53	-29%	40 370,00	21%
Charges de personnel, frais assimilés	7 500,00	7 166,65	-4%	0,00	-100%
Autres charges de gestion courante	6 350,00	3 623,40	-43%	3 000,00	-17%
Total des dépenses de gestion courante	60 550,00	44 122,58	-27%	43 370,00	-2%
Charges financières	718,32	466,79	-35%	461,15	-1%
Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	4 000,00	3 359,00	-16%	4 000,00	19%
Dépenses imprévues	4 000,00	0,00	-100%	2 821,32	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	69 268,32	47 948,37	-31%	50 652,47	6%
RECETTES D'EXPLOITATION					
Autres produits de gestion courante	50 000,00	62 232,14	24%	35 000,00	-44%
Total des recettes de gestion courante	50 000,00	62 232,14	24%	35 000,00	-44%
Produits exceptionnels				650,00	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	50 000,00	62 232,14	24%	35 650,00	-43%

XIII.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles				-	2 100,00	-
Immobilisations corporelles	30 825,58	6 787,96		-78%	38 000,00	460%
Total des dépenses d'équipement	30 825,58	6 787,96	0,00	-78%	40 100,00	491%
Emprunts et dettes assimilées	4 270,00	3 197,20		-25%	4 327,08	35%
Dépenses imprévues	2 000,00			-100%	1 232,96	-
Total des dépenses financières	6 270,00	3 197,20	0,00	-49%	5 560,04	74%
Total des dépenses réelles d'investissement	37 095,58	9 985,16	0,00	-73%	45 660,04	357%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Réserves				-	28 000,00	-
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	-	28 000,00	-
Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	28 000,00	-

*RAR : restes à réaliser

XIII.3 Budget Annexe « Ecotaxe »

XIII.3.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2018 et 2019 : (CA 2019 – CA 2018) / CA 2018.

XIII.3.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	81 832,88	49 623,62	-39%
Autres charges de gestion courante		3 000,00	6%
Total des dépenses de gestion courante	81 832,88	52 623,62	-36%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	81 832,88	52 623,62	-36%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Impôts et taxes	69 721,00	69 721,00	0%
Total des recettes de gestion courante	69 721,00	69 721,00	0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	69 721,00	69 721,00	0%

XIII.3.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles	10 227,54	1 511,26	-85%
Total des dépenses d'équipement	10 227,54	1 511,26	-85%
Total des dépenses réelles d'investissement	10 227,54	1 511,26	-85%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 217,30	1 677,72	-60%
Excédents de fonctionnement capitalisés	29 650,83		-100%
Total des recettes financières	33 868,13	1 677,72	-95%
Total des recettes réelles d'investissement	33 868,13	1 677,72	-95%

XIII.3.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2019 :
(CA 2019 – BP 2019) / BP 2019.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les réalisations de 2019 et les prévisions du Budget Primitif 2020 :
(BP 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.3.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2019	CA 2019	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	57 743,32	49 623,62	-14%	67 350,00	36%
Autres charges de gestion courante	19 200,00	3 000,00	-84%	26 600,00	787%
Total des dépenses de gestion courante	76 943,32	52 623,62	-32%	93 950,00	79%
Dépenses imprévues			-	311,70	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	76 943,32	52 623,62	-32%	94 261,70	79%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Impôts et taxes	69 500,00	69 721,00	0%	69 721,00	0%
Total des recettes de gestion courante	69 500,00	69 721,00	0%	69 721,00	0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	69 500,00	69 721,00	0%	69 721,00	0%

XIII.3.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations corporelles	4 023,30	1 511,26		-62%	2 789,76	85%
Total des dépenses d'équipement	4 023,30	1 511,26	0,00	-62%	2 789,76	85%
Total des dépenses réelles d'investissement	4 023,30	1 511,26	0,00	-62%	2 789,76	85%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 600,00	1 677,72		5%	200,00	-88%
Total des recettes financières	1 600,00	1 677,72	0,00	5%	200,00	-88%
Total des recettes réelles d'investissement	1 600,00	1 677,72	0,00	5%	200,00	-88%

*RAR : restes à réaliser